
CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE 2018-2021

PETR UZEGE-PONT du GARD



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 : OBJET	4
ARTICLE 2 : DUREE	5
ARTICLE 3 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DE L'UZEGE PONT DU GARD	5
3.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES	5
3.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS	13
3.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS	14
ARTICLE 4 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DU GARD VIS-A-VIS DE L'UZEGE PONT DU GARD:	14
4.1 LE PROJET DE TERRITOIRE	14
4.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU GARD VIS-A-VIS DU PETR UZEGE PONT DU GARD	16
4.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU PETR UZEGE PONT DU GARD	16
ARTICLE 5: STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE UZEGE PONT DU GARD PARTAGEE PAR LE PETR, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD ET LA REGION OCCITANIE	20
5.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'UZEGE PONT DU GARD PARTAGES PAR LE PETR, LE DEPARTEMENT DU GARD ET LA REGION OCCITANIE	20
5.2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES PARTAGES PAR LES COSIGNATAIRES	21
ARTICLE 6: DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	22
ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	22
ARTICLE 8 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :	25
ARTICLE 9 : GOUVERNANCE	25
ARTICLE 10 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS	26
ARTICLE 11 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION	27
ARTICLE 12 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	28
ANNEXES	29

Entre,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Uzège Pont du Gard, représenté par Louis DONNET, son Président,

Le Conseil Départemental du Gard représenté par Denis BOUAD, son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR Uzège Pont du Gard n° xxxx en date du xxxxx ,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gard n° xxxx en date du xxxxx,

Vu les délibérations n° CP/2017/AP-JUIN/09 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2017, n° CP/2017-DEC/11.21 de la Commission permanente du 15 décembre 2017 et n° du xxx

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques **contractuelles territoriales** pour la période **2018-2021**.

Les **contrats régionaux**, dénommés « **CONTRATS TERRITORIAUX OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE** », sont **notamment marqués** par une **véritable rencontre** entre chaque **projet de territoire** qui en est le **fondement** et les **orientations** et **priorités régionales, départementales**.

Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région et le Département du Gard conviennent de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée, dans le cadre des contrats territoriaux.

Il s'agit aussi, dans un contexte budgétaire contraint, de renforcer la cohérence des politiques publiques dans les territoires.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent Contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le territoire rural du PETR Uzège-Pont du Gard, le Département du Gard et la Région Occitanie pour :

- **agir pour l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans le territoire de l'Uzège-Pont du Gard ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- encourager les **dynamiques innovantes** dans les territoires, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de **programmes opérationnels**.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent **Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée** est conclu pour une première période qui prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève le 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DE L'UZEGE-PONT DU GARD

3.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES

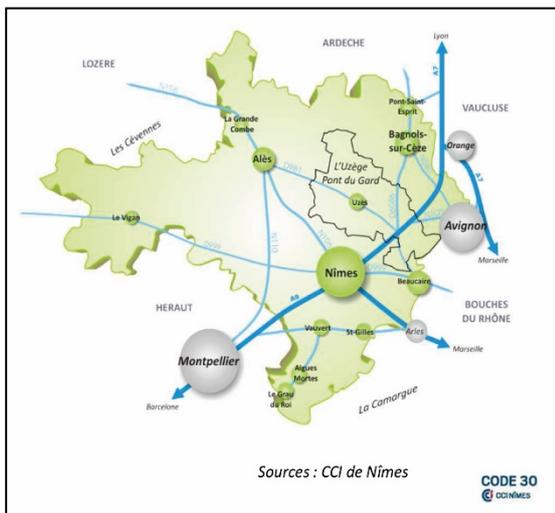
Le PETR Uzège - Pont du Gard se situe en partie centrale du département du Gard et à l'extrémité est de la région Occitanie. Il s'étire de la plaine du Gardon, au plateau de Lussan, et de la plaine de l'Uzège à la Vallée du Rhône.

Un territoire de proximité...

Le territoire se positionne en bordure d'un espace qui se distingue :

- Par les très importants flux d'échanges humains et de marchandises portés par la conjonction du couloir rhodanien et d'un arc méditerranéen qui va de l'Espagne à l'Italie (A9, proximité de la N 106 et des gares TGV de Nîmes et Avignon...)
- Par des polarités métropolitaines aux dynamismes et compétences différenciées.

Cette situation lui confère une attractivité naturelle. Par ailleurs, l'Uzège-Pont du Gard est le poumon vert au cœur de 4



agglomérations (Nîmes Métropole, Alès Agglomération, Le Grand Avignon et le Gard Rhodanien).

Deux espaces se différencient :

- Une majeure partie Nord du territoire polarisée autour d'Uzès, ville la plus importante du territoire (8 946 habitants). Cet espace est, en dehors de sa « capitale », celui qui reflète le plus la dimension rurale et agricole du territoire.
- Une partie Sud du territoire qui ne compte pas de polarité exclusive, mais davantage un maillage de pôles de plus petite taille (Remoulins, Aramon, Montfrin ...)

Cet espace est globalement plus densément peuplé et subit davantage les influences externes, car il associe proximité immédiate des agglomérations de Nîmes et d'Avignon et densité des axes de

communication (autoroute, routes nationales, voies ferrées, Rhône...)

Au cadre de vie privilégié et préservé...

Façonné en grande partie par l'agriculture, l'environnement préservé se distingue par sa qualité, sa diversité (faune, flore) et son harmonie paysagère.

La densité des zones naturelles inventoriées et protégées au titre de leurs intérêts écologiques atteste aujourd'hui du « capital nature » dont disposent le territoire et ses usagers : environ la moitié de la superficie du Pays est couverte par différents inventaires et niveaux de protection, démontrant ainsi l'exceptionnelle qualité naturelle du territoire et notamment de ses zones de massifs : **le Pont du Gard et ses abords** (Grand Site de France et Patrimoine Mondial de l'Unesco), **les Gorges du Gardon** (Natura 2000, Réserve naturelle régionale ; Opération Grand

Site de France ; Réserve mondiale de Biosphère) - **Les Concluses de Lussan** (inscription à l'inventaire des sites pittoresques du Gard)...

Le territoire jouit également d'un patrimoine architectural et historique important qui s'appuie sur des lieux phares (L'Aqueduc romain et la Ville d'Art et d'Histoire d'Uzès), sur des villages qui se distinguent par leur caractère historique ou patrimonial, mais aussi sur un nombre important d'édifices inscrits ou classés.

Une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'un Parc Naturel Régional est menée par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, en étroite partenariat avec la Région et le Département.

... et à la démographie en croissance

Selon les chiffres INSEE du 1^{er} janvier 2018, la population du territoire comptait 54 018 habitants en 2015, réparties sur 49 communes. Cette population représente 7.3 % de la population départementale.

6 communes comptent plus de 2 000 habitants : Uzès, Aramon, Montfrin, Meynes, Remoulins et Saint-Quentin-la-Poterie.

Depuis plusieurs décennies, la population du territoire a connu une croissance vive, reflet d'une véritable attractivité ; elle a plus que doublé en 50 ans. Depuis 1999, la population a augmenté de près de 22 % et cette évolution s'avère bénéfique pour les 49 communes du territoire.

Les principaux apports de population se situent autour des polarités urbaines (Uzès et Remoulins) et de manière générale dans la moitié sud du territoire. Dix communes captent 50% de la population nouvelle.

Le solde migratoire (80 % du gain en population supplémentaire) est devenu la principale composante de la croissance démographique sur le territoire, particulièrement attractif ces dernières décennies. Enjeu de la vitalité de l'Uzège-Pont du Gard, le solde migratoire tend cependant à diminuer sur les 3 dernières années. En effet, la tendance entre 1999 et 2010 était en moyenne de 800 habitants supplémentaires dû au solde migratoire et depuis 2011, ce solde apparent a diminué de moitié.

En 2012, la structure démographique du territoire affichait un indice de jeunesse légèrement inférieur à 1 (0.9) alors qu'il était à 1 en 2007. Cela démontre un léger vieillissement de la population. Les territoires situés à proximité immédiate des agglomérations ont des populations plus jeunes. A contrario, les communes rurales situées autour du bassin uzétien et au nord sont constituées d'une population vieillissante.

L'apport de population extérieure au territoire permet de maintenir une structure par âge globalement favorable, puisqu'environ 1/3 des habitants ont aujourd'hui moins de 30 ans.

Les classes d'âge les moins représentées en Uzège Pont du Gard correspondent aux jeunes adultes âgés de 15 à 30 ans qui généralement rejoignent les principales agglomérations, soit pour étudier, soit pour exercer leur premier emploi.

L'évolution de la précarité :

On remarque une proportion importante de ménages à faibles revenus ainsi que des situations de précarité toujours plus nombreuses dans la plupart des communes du territoire (et pas seulement dans les principaux pôles) : 80 % des communes ont vu leur nombre d'habitants en situation de précarité augmenter entre 2008 et 2013.

Si le taux de chômage des 15-64 ans en 2011 (13.9 %) reste globalement inférieur à celui du département du Gard (16.3 %), il est cependant bien supérieur au taux national, avec plus de 3 000 personnes sur le territoire.

A Uzès, la disparité des revenus est forte puisque les 10% des ménages les plus modestes ont un niveau de vie 9 fois inférieur aux 10% les plus aisés. En 2015, Uzès devient site entrant dans la politique de la ville avec 3 de ses quartiers.

Les modes d'habiter

En 2014, le parc de logement se compose de 29 660 logements dont 77 % de résidences principales, 14.1 % de résidences secondaires et 8.2 % de logements vacants.

Le territoire se caractérise par une présence importante de maisons et de logements individuels purs. Le mode d'habiter en maison individuelle est le modèle qui domine, particulièrement dans les communes périphériques des centralités urbaines. Le parc de logement collectif est fortement

concentré sur les centralités principales d'Uzès, Remoulins et Aramon, concentrant 70 % du logement collectif du territoire.

Dans ce contexte, les communes les plus rurales ont cherché à diversifier leur offre, en effet, en 1999, 31 % des communes avaient moins de 2% de logements collectifs contre 7 % en 2014. Et 10 communes n'en proposaient aucun en 1999, contre aucune commune en 2014. Néanmoins, 86% des logements construits entre 2008 et 2014 sont des logements individuels. Près de 45% des logements collectifs produits sur le territoire dans cette période l'ont été sur la seule ville d'Uzès.

Ces chiffres permettent de déduire que le mode d'habiter dominant et les constructions récentes ont été effectués selon un type presque exclusif : la maison individuelle.

Le parc locatif social comprend 940 logements contre 932 en 2009, soit 4 % de l'ensemble des résidences principales du territoire en 2014. En 2014, deux communes concentrent 87 % des logements locatifs sociaux du territoire, Uzès et Aramon. La commune d'Uzès en concentre 58 %, celle d'Aramon 31 %. Remoulins est la 3^{ème} ville du territoire en matière d'offre de logements sociaux, avec une part de 8 % de logements locatifs sociaux.

Les caractéristiques sociodémographiques de la population et le développement des situations de précarité, y compris dans le périurbain, nécessiteraient pourtant de développer une offre en logement social avec une répartition plus équilibrée sur l'ensemble du territoire. Ainsi, outre la production de logements individuels « classiques », la production de logements locatifs sociaux et de logements collectifs permettrait de répondre aux besoins en logements pour l'ensemble de la population. Cette diversification permettrait également d'assurer une plus grande rotation dans le parc de logements des communes périurbaines et rurales et de favoriser ainsi la pérennité des équipements existants (crèches, écoles...).

Le vieillissement de la population, le phénomène de décohabitation et l'augmentation de la population, même si elle tend à ralentir, sont autant de facteurs qui induisent des besoins en logements supplémentaires ; cela constitue un enjeu important pour le territoire.

Equipements et offre de services

Au-delà de l'attractivité résidentielle du territoire, se posent des enjeux forts en termes de cohésion territoriale et sociale et, plus généralement, de la capacité à accueillir dans de bonnes conditions un développement démographique important, bien qu'il connaisse un certain infléchissement au cours de ces dernières années.

Avec un taux de 18 équipements et services pour 1 000 habitants, l'Uzège-Pont du Gard se situe en-dessous de la moyenne départementale de 19.4 pour 1 000. En 2016, 31 communes sur les 49 disposent de plus de 10 types de services ou équipements de proximité, permettant de satisfaire les besoins quotidiens des populations.

Proportionnellement à l'échelle de sa population et de son assise démographique, le territoire dispose en matière notamment de services et équipements dits de proximité, d'une gamme d'offre pouvant répondre aux besoins quotidiens de la population.

La commune d'Uzès se voit confirmée dans son rôle de polarité urbaine avec plus de 50 équipements représentés.

Trois pôles intermédiaires (Uzès, Remoulins, Aramon) structurent le territoire. Ces pôles présentent une offre diversifiée accueillant à la fois des services de proximité et plus de 10 types de services dits « intermédiaires », pour lesquels le temps de trajet acceptable peut être évalué à 15-20 minutes.

En termes d'équipements et services, notamment aux particuliers ou de proximité, il convient de souligner l'armature importante relevée sur Remoulins, qui confirme son positionnement de polarité secondaire et d'Aramon qui se positionne comme une polarité secondaire en devenir. On observe ainsi que 34 communes, réparties de manière homogène sur le territoire de SCoT n'accueillent pas de médecins en 2016. En parallèle, 17 communes ne comptent pas de services de santé de proximité.

Ainsi, la question de l'accès au soin et aux services de santé, constitue un enjeu fort en termes de solidarité territoriale auquel le territoire devra répondre, notamment pour les personnes ne disposant pas de véhicules particuliers (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées).

Les communes du territoire sont plutôt bien dotées en équipements sportifs et particulièrement les communes les plus attractives du territoire en termes de démographie ; cependant il faut noter l'aspect vieillissant de certains de ces équipements.

En complément des sites touristiques, d'autres équipements participent au rayonnement du territoire : 6 équipements de niveau régional voire international (le Pont du Gard, le duché d'Uzès, le haras national d'Uzès, le musée du bonbon Haribo, le golf club d'Uzès, la base de loisirs de Collias), 12 équipements de niveau infra-régional (plusieurs musées, les principales arènes, le relais fluvial d'Aramon...), 3 équipements de niveau intracommunautaire : le cinéma du Capitole à Uzès et les arènes de Montfrin et Aramon. Ces équipements sont le théâtre de nombreuses manifestations culturelles et de nombreux festivals qui assurent un dynamisme culturel et touristique tout au long de l'année.

L'accès aux équipements passe également par le développement des technologies de l'information et de la télécommunication. Elles permettent notamment une diminution des obligations de déplacements. De nombreux usages qui demandent des débits croissants se développent du côté des services publics, mais également chez le grand public. Sur le territoire de l'Uzège Pont-du-Gard, l'accès au haut débit, voire très haut débit est inégalement réparti.

Ce retard en équipement numérique peut à moyen terme devenir un véritable frein à l'attractivité démographique et économique et à la compétitivité des entreprises qui sont implantées de manière diffuse sur le territoire.

L'enseignement en lycée se fait à Uzès où l'enseignement général est complété par le lycée Georges Guynemer, labellisé lycée des métiers en 2001, spécialisé dans la formation aux métiers d'art (taille de pierre, ébénisterie, ferronnerie d'art, sculpture ornementale, tapisserie d'ameublement).

Pour la formation supérieure ou en apprentissage, trois autres centres existent :

- une Maison Familiale et Rurale à Castillon du Gard (CFA), spécialisée dans les services aux personnes, une Maison Familiale et Rurale à Uzès (CFA du Grand Mas), spécialisée dans les métiers de la nature, un lycée Agricole privé à Meynes (formation de machinisme agricole et d'élevage canin et félin).

Le Haras National d'Uzès dispose d'outils et de savoir-faire reconnus et uniques, dans 2 domaines : attelage et traction animale (BPJEPS) et sellerie.

Le territoire dispose donc d'une offre de formation sur des secteurs relativement spécialisés et spécifiques au territoire.

Déplacements et mobilités

Le territoire se situe à la charnière entre les agglomérations et les bassins d'emplois d'Alès, Bagnols-sur-Cèze, Avignon, Nîmes. Pour autant, on note des difficultés d'accès et de déplacements dans et vers le territoire. L'A9 traverse le Sud du territoire ; l'échangeur d'Estézargues est à proximité immédiat de Remoulins et du Pont du Gard. Cet axe autoroutier est un point fort dans l'accessibilité au territoire.

Le réseau ferré se trouve dans la partie sud situé sur l'axe ferroviaire « Rive Droite du Rhône ». Cette ligne est aujourd'hui uniquement desservie par du fret. Sous l'impulsion de la Région Occitanie, la ligne pourrait être prochainement ouverte aux voyageurs, permettant à Remoulins de devenir un Pôle d'Echanges Multimodal pour le territoire.

Le transport fluvial est historiquement développé à l'échelle du grand territoire puisque le Rhône a longtemps brassé les flux commerciaux. Aujourd'hui, le fleuve accueille des flux de marchandises et le transport de voyageurs (croisière, tourisme de passage, plaisance).

Il n'existe pas de ports sur le territoire de l'Uzège-Pont du Gard pour permettre le transport de marchandises. Néanmoins, on note la présence d'un relais fluvial le long du Rhône au niveau de la commune d'Aramon. Le relais fluvial propose 30 à 40 places pour des bateaux de moins de 15m.

Plusieurs lignes de transport en commun assurent la desserte du territoire, mais sur plusieurs axes, l'offre de transports collectifs semble insuffisante au regard des flux de déplacements domicile / travail.

Des marges de manœuvre importantes existent pour favoriser l'utilisation du vélo ou de la marche à pied. Les pôles urbains identifiés concentrent un grand nombre d'emplois et une part importante de leurs actifs résidant y travaille. Le contexte y est donc favorable pour des déplacements de courte distance utilisant des modes alternatifs. Pourtant, encore peu d'actifs résidant et travaillant dans les pôles urbains utilisent les modes de transport alternatifs pour se rendre au travail.

La desserte en modes doux reste limitée. Les itinéraires aujourd'hui aménagés par les collectivités sont peu nombreux et discontinus.

Activité économique et emplois

L'activité économique du territoire est davantage tournée vers la production de biens à destination de l'extérieur comparativement aux moyennes départementale et régionale.

En 2014, 33 % des emplois du territoire appartiennent à la sphère non-présentielle contre 23 % dans le Gard. Cette spécificité s'explique par la présence de groupes industriels ; toutefois, ce chiffre mérite d'être nuancé aujourd'hui notamment, avec les impacts liés à la fermeture, fin 2016 de la centrale de production thermique d'Aramon (- 120 emplois directs).

A l'inverse, la part importante d'emplois de la sphère présentielle peut fragiliser le territoire et le rendre sensible à la conjoncture, particulièrement en ce qui concerne les revenus.

Depuis les années 80, on note une diminution de l'emploi productif entraînant une augmentation de l'emploi présentiel.

La sphère présentielle est concentrée sur la zone urbaine d'Uzès, puisqu'elle concentre 41 % de l'activité du territoire puis principalement répartie sur les communes d'Aramon, Remoulins et Saint Quentin la Poterie.

La partie sud du SCOT et l'aire uzétienne comptent le plus d'emplois de production : Aramon (1 335 emplois), Uzès (982), Remoulins (380), Domazan (285), Fournès (210).

En 2014, on dénombre 16 150 emplois sur le territoire. La localisation des emplois met en évidence une concentration de l'activité économique sur la partie urbaine d'Uzès (plus de 5 300 emplois soit 33 % du total), et dans une moindre mesure sur les secteurs d'Aramon (plus de 2 000 emplois soit 13%) et de Remoulins (près de 1 400 emplois soit 9%).

Le territoire est de moins en moins autonome puisqu'il y est comptabilisé 78 emplois pour 100 actifs occupés résidents en 2014, traduisant une baisse de l'attractivité économique du territoire. Le taux de couverture de l'emploi est en très léger recul comparativement à 2009, le nombre d'actifs augmentant à un rythme près de deux fois plus élevé (+ 6 %) que le nombre d'emplois offerts sur le territoire (+ 3.4 %). Uzès fait partie des pôles fortement attractifs (207 emplois pour 100 actifs occupés résidents). En effet, elle offre plus de 5 000 emplois et son aire d'attraction s'étend sur une quinzaine de communes.

Hormis Uzès, il apparaît qu'un nombre restreint de communes, seulement 4, offrent plus d'emplois qu'elles n'ont d'actifs : Remoulins, Domazan, Aramon et Vallérargues.

La structure de la population active qui travaille a quelque peu évolué entre 2009 et 2014. Trois tendances se dégagent :

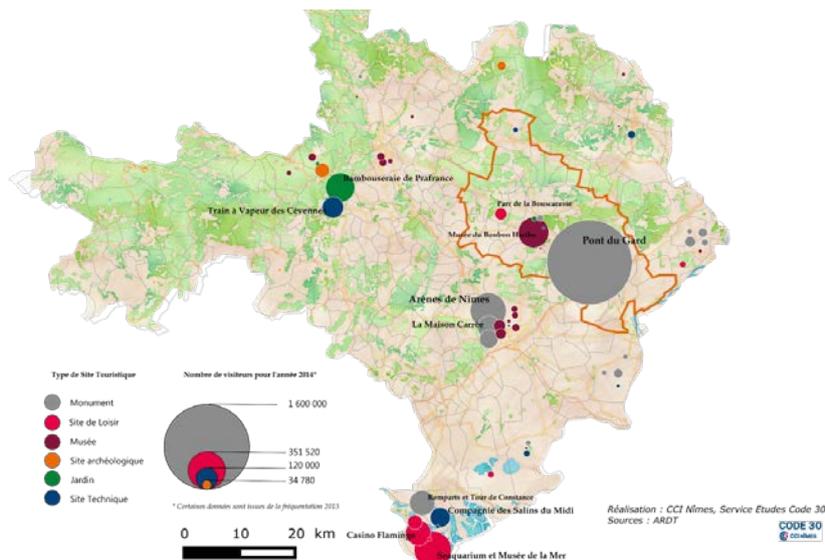
- la baisse du nombre d'agriculteurs moins importantes que sur les dix dernières années, *soulevant les enjeux de reprise et de mutation des exploitations agricoles.*
- la hausse significative du nombre de professions intermédiaires et d'employés (+ 11 %) ;
- la baisse du nombre d'ouvriers (diminution de 10 % soit plus de 400 ouvriers) *soulignant les enjeux des mutations économiques en cours sur le territoire.*

Cette dernière tendance témoigne de la transformation progressive des sites industriels présents sur le territoire (qui se traduit par une évolution interne des employés, l'embauche de nouveaux cadres et la diminution de la production).

Cette évolution soulève des enjeux de diversification du réseau des TPE / PME présentes sur l'Uzège-Pont du Gard. Ainsi, le futur Contrat de Transition Énergétique (CTE) visant la revitalisation économique et industrielle du territoire concerné par la fermeture de la Centrale d'Aramon permettra de soutenir le développement d'entreprises dans le domaine de l'économie circulaire ainsi que la constitution d'une filière Clean Tech.

Le territoire possède un réel potentiel d'attractivité touristique et de loisirs, lié à des vecteurs diversifiés tels que le patrimoine naturel et paysager (les Concluses, les gorges du Gardon, etc.), le patrimoine architectural et bâti (Uzès, le Pont du Gard, etc.), l'offre culturelle et l'activité agritouristique.

Les sites touristiques sont sur-représentés sur le territoire avec un nombre de visites prépondérant sur le site du Pont-du-Gard.



- Un site d'envergure mondiale : le Pont du Gard, 1 505 000 visiteurs en 2014 (83% d'étrangers)
- Un site d'envergure nationale : le Musée du bonbon Haribo, 245 000 visiteurs en 2014 (85% de Français)
- 7 sites qui accueillent jusqu'à 20 000 visiteurs : le Duché d'Uzès, le Jardin Médiéval, Le Haras National, le Musée Georges Borias, le Musée de la Poterie Méditerranéenne, l'Atelier des céramiques de Lussan, le Parc aquatique de la Bouscarasse.

Au global, 42% des visites du département ont lieu sur le territoire ce qui représente plus de 1 850 000 entrées annuelles dans les sites touristiques.

On note une offre d'équipements de loisirs liée au tourisme vert relativement performante. La présence des gorges du Gardon et du Haras National d'Uzès de renommée nationale constituent un atout touristique et permettent le développement d'activités de loisirs et de pleine nature tels que les chemins de randonnée, des pistes de VTT, des locations saisonnières de canoë, et des centres équestres. Uzès et le Pont du Gard constituent les sites clés d'un tourisme patrimonial ; cette richesse est renforcée par la présence d'un réseau de villages de caractères sur la majeure partie du territoire, d'une offre de musées liée à la culture locale et nationale, d'un réseau d'artisanat autour de la céramique et de la poterie... Enfin, le territoire propose également une offre agritouristique en lien notamment avec l'activité viticole, la truffe (site remarquable du goût) et les produits du terroir.

L'activité agricole joue un rôle fondamental dans le territoire car elle participe à l'économie rurale, façonne les paysages et contribue à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité des sites. Composante à part entière de l'économie locale, elle occupe une place majeure dans l'aménagement et le développement du territoire (33 % du territoire). L'Uzège-Pont du Gard présente l'originalité d'avoir un volume d'espaces agricoles qui a peu diminué (- 8,9 % en 10 ans) par rapport à la tendance observée dans le département (- 18 %). La diminution du nombre d'exploitations a en effet été compensée par une augmentation des surfaces utilisées par chaque exploitant (26 hectares en moyenne). On recense 872 exploitations sur le territoire. Elles présentent des profils variés tout en étant majoritairement spécialisées dans la production viticole.

La filière viticole concerne près de 40% des surfaces cultivées et un peu moins de 2/3 des exploitations. On compte trois AOC : le Duché d'Uzès, les Costières de Nîmes, les Côtes du Rhône Village, et 2 IGP, Côteaux du Pont du Gard et Cévennes.

L'Uzège est un des hauts lieux de production de truffes – *Tuber melanosporum* - dans le département du Gard. Le syndicat départemental des trufficulteurs, implanté à Uzès, regroupe 230 adhérents, dont 70 % se situent sur le PETR. Le territoire a obtenu en 2015 le label Site Remarquable du Goût Truffe Noire du Gard (SRG).

Le renouveau de l'olive, a conduit, il y a une dizaine d'années, à la replantation d'oliviers sur le territoire. L'AOP huile d'olives et l'AOP olives de Nîmes couvrent une bonne partie du territoire. L'arboriculture et le maraîchage ont perdu près de la moitié de leurs surfaces tout en gagnant en qualité et valorisation.

Avec la disparition de près d'une exploitation sur quatre depuis 2000, l'activité agricole connaît d'importantes mutations. Les acteurs en place cherchent à diversifier leurs productions et leurs

activités, ils misent sur la qualité, s'investissent dans des filières ou des modes de commercialisation à plus forte valeur ajoutée (agriculture biologique, agritourisme, circuits de proximité ...)

Energie

Sur le territoire, les consommations énergétiques sont dominées par les secteurs du bâtiment (chauffage et refroidissement) et des transports (carburant).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées aux transports routiers, mais également au secteur résidentiel et tertiaire, à l'industrie et au traitement des déchets et à l'agriculture.

On compte par ailleurs 6 centrales photovoltaïques en service, correspondant à une puissance de 45 kWc.

Afin de répondre à l'enjeu mondial de lutte contre le réchauffement climatique, et en cohérence avec le SRCAE et l'ambition de l'Occitanie de devenir la première région à énergie positive d'Europe en 2050, l'Uzège-Pont du Gard souhaite participer pleinement à la mise en œuvre de la transition énergétique sur son territoire.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une économie présentielle renforcée par l'arrivée de nouveaux habitants (1-2-3) • Uzès : un pôle d'emplois, de services, de commerces structurant pour le territoire (1-2-3) • Une activité agricole qui se maintient, avec des produits de qualité (truffe, vin, olives...) et diversifiés (1-3) • Des manifestations culturelles à forte notoriété (1-2-3) • Nombreux réseaux d'acteurs plus ou moins structurés mais favorables au travail collaboratif et partenarial (1-2-3 - T) • Des sites naturels et patrimoniaux de renom concentrant des flux touristiques (1) • Le patrimoine et la nature vecteurs d'attractivité touristique (1) • Offre de formations diversifiée et spécialisée (2) • Un secteur artisanal s'appuyant sur des hommes, des matériaux et des savoir-faire locaux spécifiques (pierre, terre...) (2) • Attractivité du territoire et solde migratoire positif depuis plusieurs décennies (3) • Un tissu associatif dense, source de dynamisme (3) • Une identité paysagère façonnée par l'agriculture (T), qui se maintient malgré la pression démographique (3) • Un héritage patrimonial bâti, source d'identité (T) • Conscience collective de préservation, protection et de valorisation du patrimoine et du paysage (T) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des initiatives nombreuses dans tous les domaines (tourisme, économie, culture...), de l'expertise mais quasi absence de structuration collective et de synergie(1-2-3 - T) • Manque de liens et de coordination entre les acteurs et les réseaux (1-2-3 - T) • Un sous équipement du territoire en haut / très haut débit (1-2-3) • Affluence touristique : risque pour la biodiversité et les ressources naturelles (1) • Des flux touristiques concentrés sur les sites phares (1) • Manque de "professionnalisation" des réseaux d'acteurs de l'économie touristique (1) • Saisonnalité agricole, touristique et culturelle qui engendre une précarité de l'emploi (1-3) • Taux de chômage élevé, plus particulièrement marqué sur les bourgs centres (Uzès et Remoulins) (2-3) • Une évolution importante de la précarité dans 80% des communes (politique de la ville) (3) • Problème d'accessibilité et de mobilité vers et dans le territoire (transports en communs) • Une pression démographique qui peut porter préjudice à la richesse patrimoniale locale (pression foncière, urbanisation, déprise agricole...)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique source de développement de nouvelles activités (1-2-3) • Créer de nouveaux débouchés des productions agricoles et artisanales locales (circuits courts/de proximité...) (1-2-3) • Créer du lien et travailler sur les complémentarités sur l'ensemble du territoire (1-2-3 - T) • Diffuser les affluences des sites touristiques pour générer des retombées économiques sur l'ensemble du territoire (1) • Poursuivre le développement de l'offre touristique (activités de pleine nature, agritourisme) pour élargir la saison (1) • La restauration du patrimoine vecteur de transmission de savoir-faire et de développement économique (1-2) • Des produits de qualité (agricoles, artisanat) porteur de l'image de marque du territoire (1-3) • Structurer le potentiel culturel et artistique local (métiers d'art, culture...) (2) • Un territoire attractif pour les CSP+, source de dynamisation d'une économie résidentielle (2-3) • Des populations nouvelles à fort niveau de compétences (2-3) • Maintenir des lieux de proximité (commerces, ...) garants d'une vie locale, et facilitant la mixité (3) • Favoriser les liens intergénérationnels et la mixité sociale (3) • Maintenir des commerces et services de proximité en zones rurales garants d'une vie locale (3) • Un territoire rural à proximité des grands axes de communication et des agglomérations sans en subir les effets négatifs • Renforcer les liens entre les réseaux d'acteurs (T) • S'appuyer sur les acteurs de l'Uzège-Pont du Gard pour transmettre l'identité patrimoniale locale/culture commune (vecteur d'intégration) (T) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation touristique essentiellement concentrée sur des sites phares et sur la période estivale, constituant un frein à la professionnalisation des acteurs. (1) • Une sphère industrielle qui s'affaiblit (2-3) • Evasion commerciale pour les actifs travaillant hors territoire (3) • Un vieillissement de la population (plus marqué sur l'Uzège) accentué par la croissance démographique qui nécessite des adaptations en terme de services (3) • Risque de ralentissement de l'attractivité et du développement du territoire dû à une fracture numérique (populations /activités économiques) (1-2-3) • Pyramide des âges qui pourrait engendrer des problèmes de transmission au sein de certaines activités (2) • Non intégration des populations nouvelles qui pourrait aboutir à un risque de fracture, fragmentation sociale (3) • Subir la dynamique démographique sans la maîtriser • Un territoire dépendant avec des polarités métropolitaines différentes entre le nord et le sud du territoire (emploi, commerce, services...) • 2 communautés de communes aux caractéristiques hétérogènes (notamment démographiques et socio professionnelles, structuration économique...) • Une ingénierie structurée différemment entre les deux communautés de communes • Une population jeune (18-24 ans) difficile à maintenir /capter sur le territoire (emploi, logement, services, offre culturelle...) • Coût du foncier élevé et manque d'offre locative adaptée à la population

3.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS

Les collectivités de l'Uzège-Pont du Gard, ont déjà mis en place une stratégie contractuelle, via notamment différents outils et contrats. Une cohérence sera recherchée entre les dispositifs existants et la contractualisation territoriale régionale.

Contrat de ruralité (2017-2020)	Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs qui inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural. Il permet notamment de soutenir via une programmation opérationnelle annuelle les projets dans les thématiques suivantes : accès aux services, aux équipements et aux soins, revitalisation des bourgs-centres, attractivité et développement du territoire, mobilités durables et innovation numérique, transition écologique et énergétique, cohésion sociale, emploi et formation.
Programme européen Leader (2015-2020)	Sur la thématique globale du vivre ensemble. Il permet de soutenir les porteurs de projets publics / privés locaux dans les domaines suivants : tourisme, créativité et développement économique, dynamiques solidaires.
Contrat de Ville 2015-2020	En 2015, Uzès entre pour la première fois dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Le quartier concerné, situé au nord de la commune, comprend 1301 habitants. Etabli pour 5 ans (2015-2020), le Contrat de Ville est bâti sur trois piliers : le social, l'urbain et l'économique et co-construit avec les habitants du quartier et les différents partenaires institutionnels (16 signataires) et acteurs locaux.
Charte partenariale de développement avec EDF	Regroupant l'électricien, le Préfet, le député, la Région, le Département, la Communauté de communes du Pont du Gard, la mairie d'Aramon et la CCI ; elle a été signée en 2016 afin d'aboutir à la revitalisation économique et industrielle du territoire concerné par la fermeture de la Centrale Thermique d'Aramon.
Contrat de Transition énergétique (à venir)	Rédaction en cours ; visant la revitalisation économique et industrielle du territoire concerné par la fermeture de la Centrale Thermique d'Aramon autour de l'économie circulaire et de la constitution d'une filière Clean Tech. Les co-contractants : Etat et EPCI (CC du Pont du Gard et Agglo du Gard Rhodanien), potentiellement la Région, le Département et le PETR. Signature de la Charte d'engagement le 11/07/2018. Chaque EPCI va signer un contrat d'objectifs spécifiques avec l'ADEME, annexé au CTE (automne 2018).
Grand Site Occitanie (2018-2022)	Pont du Gard-Uzès-Nîmes, autour des thématiques du tourisme et du patrimoine. Signature prévue à l'automne 2018
Plan Rhône 2015-2020	Le Contrat de Projet Interrégional État Région (CPIER) - Plan Rhône 2015-2020 a été signé le 30 octobre 2015 entre l'État, la CNR, VNF, Agence de l'eau, EDF, et les régions Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon. La stratégie est déclinée en 5 objectifs opérationnels : développer le trafic fluvial, développer les actions de formation en faveur des métiers de la voie d'eau, poursuivre et optimiser les opérations d'infrastructures fluviales, accompagner la croissance du trafic fluvial, poursuivre les actions de recherche et d'innovation autour du transport fluvial et de la pluri modalité liée au fleuve.

3.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS

Inter SCOT	Le SCoT Uzège Pont du Gard est limitrophe de territoires de SCoT particulièrement stratégiques structurés autour des polarités de Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze, Avignon, Arles. Les questions de transports et déplacements, de développement économique et commercial, du rayonnement touristique et culturel, des continuités écologiques, de la prise en compte du risque d'inondation et de préservation d'interfaces naturelles et agricoles sont transversales aux territoires de l'Uzège Pont du Gard, du Sud Gard, du Pays des Cévennes, du Gard Rhodanien, du bassin de vie d'Avignon, du Pays d'Arles.
Réseau des sites Unesco	Via le Pont du Gard, patrimoine mondial. Inscrit sur la liste des sites Unesco en 1985 et membre du réseau des sites Unesco.
Grands Sites de France	Pont du Gard, labellisé Grand Site de France en 2004. En 2018, le Grand Site des gorges du Gardon-Pont du Gard sera candidat au label Grand Site de France. Réseau des Grands Sites
Réserve de Biosphère	Les gorges du Gardon constituent un haut lieu de la biodiversité reconnu par l'Unesco qui les a désignées comme Réserve de Biosphère en 2015.
Grand Site Occitanie	Gorges du Gardon, Pont du Gard, Uzès, Nîmes
Inter GAL	Avec le GAL de Garrigues en Costières sur le financement des projets relatifs au Syndicat Mixte des Gorges du Gardon

ARTICLE 4 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DU GARD VIS-A-VIS DE L'UZEGE-PONT DU GARD

4.1 Le Projet de Territoire

Le projet de territoire du PETR, travaillé dans le cadre du PADD du SCOT, comprend 3 grands axes :

- Assurer un développement vertueux et durable
- Accueillir solidaire
- Impulser attractif

1/ Assurer un développement vertueux et durable

Les élus, à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), décident d'accompagner les dynamiques démographiques et résidentielles pour préserver l'identité rurale de l'Uzège-Pont du Gard et maintenir la « qualité du cadre de vie » du territoire.

La qualité de vie est en partie perceptible dans le paysage de l'Uzège Pont du Gard, qui est en effet un témoin du modèle de développement économique, sociétal et environnemental du territoire. Au niveau économique, le paysage révèle l'importance de la vocation agricole, industrielle et artisanale. Au niveau sociétal, il traduit une organisation urbaine en chapelet de petits villages qui offrent un réseau de proximité d'échanges, dans un tissu bâti traditionnellement dense et ramassé. Au niveau environnemental, le paysage révèle l'importance des espaces non bâtis et une assez bonne préservation des espaces à caractère naturel.

Les ambitions concernant cet axe thématique sont les suivantes :

- Définir l'armature paysagère comme support d'attractivité, en préservant et s'appropriant les richesses des paysages agricoles et naturels, renforçant la qualité du paysage habité, en affirmant par exemple les limites entre espaces organisés et espaces agricoles ou bâtis.
- Préserver et mettre en réseau les espaces naturels et agricoles, en valorisant et préservant la biodiversité
- Prendre en compte le risque, pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

2/ Veiller, accueillir solidaire

Le territoire est maillé par un réseau de bourgs-centre qui concentrent les services à la population. Le service scolaire est présent dans de nombreuses communes, et le territoire a déjà engagé des initiatives dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'artisanat ou du commerce. Cependant, le territoire reste dépendant des pôles voisins (Nîmes, Avignon, Alès, Bagnols-sur-Cèze) pour les services de rang supérieurs (santé, études supérieures, etc.).

Les ambitions concernant cet axe thématique sont les suivantes :

-Construire une armature territoriale équilibrée en structurant notamment les polarités du territoire. Le maintien du maillage territorial en termes d'équipements, commerces et services apparaît comme un enjeu majeur ; le renforcement de certaines polarités au travers du SCoT permettra un rééquilibrage de l'offre et facilitera l'accessibilité des populations aux équipements et services.

Ainsi, afin d'infléchir les tendances identifiées ces dernières années, notamment au Nord du territoire avec la perte de population, et au Sud avec le mitage des activités commerciales et le dispersement des services et pour permettre à chaque partie du territoire d'avoir accès au développement, il s'agira de structurer le territoire en polarité en confortant leur attractivité.

L'armature territoriale est composée de trois strates de polarités et de trois espaces aux orientations distinctes.

Les différents niveaux de l'armature territoriale correspondent à des caractéristiques fonctionnelles notamment.

La polarité uzétienne

La centralité urbaine principale est composée des communes d'Uzès et de Montaren & Saint Médières. C'est l'espace ayant la plus forte capacité d'accueil mais aussi celui, notamment pour Uzès, qui connaît une dynamique démographique faible ces dernières années. L'orientation du PADD est, donc, de retrouver une dynamique positive en adéquation avec les capacités d'accueil, et le niveau d'équipement, de commerces et services de la centralité urbaine du SCoT.

Les pôles secondaires de Remoulins et Aramon

Situées au cœur d'un espace sous influence urbaine et offrant des services et équipements de classes intermédiaires voire supérieures, ces communes subissent une baisse de leur dynamique démographique. Aussi l'orientation du PADD est de renforcer leur dynamique pour qu'ils continuent à pouvoir jouer un rôle d'appui indispensable pour les communes du Sud de l'Uzège Pont du Gard.

Les pôles d'équilibre de St Quentin la Poterie, Montfrin et Moussac

De par leurs positions et/ou fonctions, ces communes ont des capacités d'accueil supérieures à la moyenne de l'espace à laquelle elles appartiennent. Ce sont les communes de Moussac, Saint Quentin la Poterie et Montfrin. Offrant un niveau de services et d'équipements supérieures aux autres communes de leur espace, l'orientation du PADD est de soutenir leur dynamique pour qu'elles continuent à pouvoir jouer un rôle d'appui indispensable pour les communes rurales.

-Répondre aux besoins de mobilité et de communication, en imaginant des nouvelles solutions de mobilité pour le territoire et en développant une mobilité numérique durable.

- Diversifier l'offre de logements pour pérenniser le dynamisme démographique

-Participer à la lutte contre le changement climatique

Axe 3 : Impulser attractif

L'économie territoriale est un triptyque qui réunit une économie productive, une économie résidentielle et une économie présente. Même si en Uzège – Pont du Gard, le profil économique reste équilibré, l'économie productive décroît.

Aussi, le premier enjeu économique du territoire est de territorialiser son économie qualitative-ment et quantitativement pour créer une valeur ajoutée. Pour ce faire, il est nécessaire de révéler le potentiel agricole et de favoriser un développement économique structuré.

Les ambitions concernant cet axe thématique sont les suivantes :

- Redynamiser l'économie locale : en révélant le potentiel agricole, en favorisant le développement et l'innovation en entreprise et en assurant une répartition équitable des équipements services et commerces sur le territoire. Il s'agira de conforter les services de

proximité apportés aux habitants en pérennisant l'attractivité des polarités principales et secondaires.

- Organiser l'économie touristique et patrimoniale
- Valoriser le positionnement stratégique, il s'agira, pour cette ambition d'asseoir l'économie touristique sur les ressources du territoire, de promouvoir un rayonnement culturel et d'adapter l'offre aux cibles touristiques.

4.2 Les orientations stratégiques du Département du Gard vis-à-vis du Territoire de l'Uzège-Pont du Gard

Le Pacte pour les gardois 2016-2021 fixe le cap du Département autour de 3 grands thèmes :

Un Gard innovant pour réussir les défis de l'avenir :

- Réussir la transition numérique
- Développer et moderniser les grands équipements stratégiques.
- Relever le défi de la transition énergétique.

Un Gard attractif pour construire le Département de demain :

- Consolider l'attractivité des territoires
- Conforter l'attractivité des territoires
- Garantir la qualité de vie des territoires

Un Gard solidaire pour protéger les Gardoises et les Gardois :

- Soutenir les jeunes gardois
- Conforter la citoyenneté
- Garantir une solidarité responsable et l'accès au juste droit

Ces orientations s'appuient sur le schéma d'aménagement durable Gard 2030 autour des 8 défis opérationnels identifiés pour un aménagement et un développement durable du territoire gardois :

- Maîtriser et reconquérir le potentiel foncier gardois
- Concevoir et construire une mobilité globale
- Accroître (démultiplier) la production de logements durables
- Soutenir les différentes strates de l'économie entrepreneuriale
- Innover dans les politiques de solidarité
- Garantir l'approvisionnement en eau et diversifier celui en énergie
- Conforter l'agriculture en amont comme en aval
- Vivre et se développer durablement avec le risque

Ces enjeux constituent le support des actions et projets, notamment dans le cadre des politiques de contractualisation avec les différents territoires gardois.

Ils ont vocation à être déclinés à travers différents schémas thématiques en fonction des compétences respectives, tels :

- le Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité (2018-2021)
- Wi-Gard, pour le développement du très haut débit
- le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Gard (SDAASP 2018-2023).

4.3 Les orientations stratégiques de la Région vis-à-vis du Territoire de l'Uzège Pont du Gard

Avec 72 724 km² et plus de 5,8 millions d'habitants, la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée est la **deuxième plus vaste région de France** ; elle est **plus grande que 13 Pays d'Europe**.

Avec une croissance démographique d'1 million d'habitants d'ici 2040 représentant 25% de la croissance nationale, l'Occitanie est **la région la plus attractive de France**.

Cette **attractivité** est une **opportunité majeure**. Elle pose **collectivement plusieurs défis** en termes d'**aménagement** et de **développement des territoires** et **nécessite d'engager des politiques fortes** pour le **développement des activités économiques** et le **rayonnement à l'international**, des **politiques ambitieuses** dans les domaines de **l'innovation**, de la **recherche** et de **l'enseignement supérieur**, de la **formation professionnelle**, de la

transition écologique et énergétique, des **politiques soutenues** pour la **cohésion sociale**, la qualité du **cadre de vie**, une **offre de services** performante dans les territoires.

Pour mener à bien l'ensemble de ces dynamiques, il convient de **prendre en considération** la **structuration territoriale** de notre région qui repose sur :

- 4 485 Communes,
- 2 Métropoles comprenant à elles deux, 68 communes et 1 212 389 habitants,
- 22 Communautés d'Agglomérations ou Urbaine composées de 752 communes comptant 2 392 424 habitants,
- 138 Communautés de Communes au 1er janvier 2017, contre 247 en 2016 (- 44 %),
- 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux,
- 33 zones d'emplois dont les taux de stabilité interne sont très supérieurs à la moyenne nationale.
- notre région se caractérise par une **forte majorité** de Communes rurales ou de montagne et de **très petite taille** :
 - o **61 % des communes** comptent **moins de 500 habitants**,
 - o 2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47% des communes de la région),

C'est dans ce contexte que, **dès fin 2016**, la **Région Occitanie** a **décidé d'engager** en **partenariat avec** les **Départements** une **nouvelle génération** de **politiques contractuelles territoriales** sur la période **2018-2021** avec :

- chacune des deux **Métropoles**,
- Les **Communautés d'Agglomération** ou **Urbaine** qui sont invitées à engager des stratégies de complémentarité ou d'alliance avec leurs territoires environnants,
- **Chaque Territoire de Projet rural** à savoir les **Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux**, les **Pays** (syndicats mixtes ou associations), les **Syndicats Mixtes** de gestion et d'aménagement ou de préfiguration de PNR.

Dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles territoriales, la **Région** s'est fixée pour **objectifs** :

- **d'agir résolument** pour **l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans chacun des territoires et des bassins de vie qui les constituent,
- de **favoriser** avec les collectivités ou leurs groupements, la **structuration de Territoires de Projets** en prise avec les territoires vécus par les habitants et à une échelle pertinente en terme de population, d'offre de services supérieurs et intermédiaires, d'arguments économiques et culturels,
- **d'encourager** les **dynamiques innovantes** dans les territoires,
- **d'accompagner** les projets essentiels, prioritaires et à forte valeur ajoutée pour chaque territoire,
- de **mobiliser** dans le cadre d'un contrat régional unique avec chaque territoire, **l'ensemble de ses politiques et moyens** au titre :
 - o de ses **dispositifs** d'intervention **thématiques**,
 - o du **CPER** et des **CPIER**,
 - o des **fonds européens** dont elle assure la fonction d'autorité de gestion,

Dans le cadre du **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées – Méditerranée** avec le **PETR Uzège-Pont du Gard** et dans le respect de ses principes d'intervention, la **Région** s'attachera notamment à :

- **soutenir** les **fonctions de centralité et d'offres de services supérieurs ou intermédiaires**, dans le champ des compétences et dans le respect des politiques d'interventions de la Région,
- **accompagner** les **dynamiques** consistant à **conforter** et à **valoriser** les **spécificités** de ce territoire lui permettant de **se distinguer** dans ces domaines,
- **encourager** les **dynamiques innovantes** dans ce territoire,

- **contribuer à l'attractivité culturelle, patrimoniale, touristique et sportive** de ce territoire et favoriser son **rayonnement**,
- **fortifier l'attractivité des Bourgs Centres** qui remplissent la fonction de pôles d'équilibre au sein de ce territoire et de pôles de services vis-à-vis de leurs bassins de vie respectifs.

Les **domaines d'intervention de la Région mobilisables** pour les territoires sont principalement les suivants :

- **le développement économique, l'économie sociale et solidaire** sur la base des orientations fixées par le **Schéma Régional de Développement Economique pour l'Innovation et l'Internationalisation-SRDEII (SRDEII)** approuvé le **3 février 2018**,
- **l'agriculture, l'agroalimentaire et la Forêt**,
- **l'alimentation** enjeu majeur de nos sociétés et déclarée « **grande cause régionale** » fera l'objet d'un **Plan Régional de l'Alimentation et de Projets Alimentaires de Territoires**.
- **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** dont Le **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** constitue le cadre stratégique de référence pour l'action de la Région pour la période 2017-2021,
- **la formation professionnelle** (nouveau **Programme Régional de Formation** en référence à la **Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC)** et **l'apprentissage avec** l'objectif de former **40 000 apprentis dans 5 ans**,
- **les mobilités et l'intermodalité**,
- **le logement social**,
- **la Santé et le Médicosocial**,
Si la politique santé relève de la responsabilité de l'Etat, la Région est fortement attachée au maintien d'une offre de soins dans l'ensemble des territoires. La Région Occitanie **soutient** ainsi au titre de sa compétence d'aménagement équilibré et durable du territoire, la **création de maisons et centres de santé pluri-professionnels**. Par ailleurs, la Région met en œuvre le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021.
- **la transition écologique et énergétique**,
Fin 2016, la Région s'est résolument engagée sur la **voie de la transition énergétique** en affirmant **l'ambition de devenir la première Région à énergie positive (REPOS) d'Europe**. Pour concrétiser cette ambition, les **objectifs d'ici 2050** sont les suivants :
 - **diviser par 2 la consommation d'énergie** par habitant,
 - **multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables**.
- **la politique de la Ville** et notamment **NPNRU 2014-2024**,
- **la politique régionale pour le développement et la valorisation des « Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée »**,
- **la politique foncière de la Région** qu'elle développe notamment avec les Opérateurs fonciers tels que **l'EPFE Occitanie** ou la **SAFER Occitanie**,
- **la valorisation des activités culturelles, du Patrimoine, des métiers d'art, de l'économie touristique et des activités sportives** participent à l'attractivité des territoires et à leur **rayonnement** au niveau national voire dans plusieurs cas à l'international.

La Région a défini en 2017 sa **stratégie 2018-2021 « culture et patrimoine »** et son **Schéma régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2017-2021**.

Le développement et la promotion des **Grands Sites Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** s'inscrit en cohérence avec les politiques contractuelles territoriales et apporte une forte valeur ajoutée pour l'attractivité des territoires et de la région.

La Région est également très attachée au développement de la **mobilité douce** en site propre qui est une réponse en devenir appropriée tant pour les usages du quotidien que pour la découverte et la valorisation culturelle, patrimoniale et touristique des territoires de l'Occitanie.

- **un soutien particulier en faveur de l'attractivité et de la vitalité des communes et de leurs EPCI** :
 - **requalification des espaces publics** : qualification du cadre de vie : aménagements paysagers, valorisation du patrimoine,

- **offre de services à la population** dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, notamment les **lieux d'accueils en faveur de la petite enfance**,
- **création d'espaces associatifs et/ou mutualisés** dont les tiers lieux, espaces collaboratifs
- **habitat** : création de logements à vocation sociale qui contribuent à la résorption de la vacance et à la lutte contre la précarité énergétique,
- **mise en accessibilité** des bâtiments recevant du public,
- **maintien et développement du commerce** en cœur de ville dans les Bourgs Centres, réhabilitation des halles, installation de nouvelles activités artisanales,
- qualification des **infrastructures d'accueil des entreprises**,
- **culture, patrimoine et tourisme** : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite,
- **rénovation énergétique** des bâtiments et équipements recevant du public,
- développement des **énergies renouvelables**,

L'Assemblée des Territoires, créée le 04 novembre 2016, est informée par la Région des orientations et de l'état d'avancement de la Politique Contractuelle Territoriale régionale.

En tant que de besoin, la Région pourra solliciter les membres de l'Assemblée des Territoires pour participer à la réflexion sur les évolutions éventuelles de ces Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales.

Les différentes politiques précitées ne s'appliquent pas indistinctement et uniformément sur l'ensemble du territoire régional.

Elles seront **mobilisées** dans **chaque territoire** sur la base de la « **feuille de route construite sur mesure** » qui est :

- **fonction** des **spécificités** du territoire,
- le **résultat** de la « **rencontre** » entre le **Projet de Territoire** et les **orientations stratégiques** de la **Région**.

Cette « feuille de route contractuelle » est également nourrie par les travaux préparatoires à l'élaboration **d'Occitanie 2040 (SRADDET)** autour de trois défis **spécifiques** :

- **Le défi de l'attractivité (accueillir bien et durablement)** pour mettre l'attractivité de la région au service de ses habitants et de ses entreprises, sur l'intégralité du territoire régional et quelle que soit l'appartenance sociale. Ce défi pose la question de l'accueil et de la garantie du maintien de la qualité de notre cadre de vie.
- **Le défi de la coopération territoriale** pour organiser les flux et les interdépendances au service de l'ensemble des territoires très différents qui composent la région en passant ainsi d'une logique d'interdépendance à une logique de solidarité territoriale sur l'ensemble du territoire régional.
- **Le défi du rayonnement régional** pour accroître la visibilité de la grande région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local. Le SRADDET devra donc permettre à la région de renforcer la capacité d'action collective régionale pour rayonner à toutes les échelles mais aussi de faire de l'ouverture interrégionale un levier de développement interne pour amplifier les retombées locales.

A ces trois défis s'ajoute un **4^{ème} défi transversal** :

- **Le défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique** qui se pose de façon particulièrement prégnante sur tous nos territoires : le littoral (retrait de cote), la montagne (enneigement...), la plaine (augmentation de la température entraînant des modifications des pratiques agricoles...). La région fera face à de nombreux phénomènes extrêmes et devra donc mettre en place des stratégies pour atténuer et s'adapter à ces changements climatiques pour améliorer sa résilience.

Ouverture des données publiques

Enfin, en application de la **Loi** pour une **République Numérique** du **7 octobre 2016** et conformément aux dispositions approuvées le 30 juin 2017 en Assemblée Plénière, la Région accompagne les territoires régionaux impactés par la loi pour une République Numérique sur son volet « open data » :

- elle propose un dispositif d'animation et de soutien cohérent et complémentaire aux actions entreprises par l'Etat et plusieurs collectivités d'Occitanie, notamment dans le cadre du projet Opendata Lab financé par un PIA et labellisé par la démarche Open data Locale portée par l'association Open data France.
- elle organise la mise à disposition de ses propres données et de données du territoire régional, qui seront accessibles aux Départements, EPCI et Communes qui en auront l'utilité et l'usage.
- elle organise aussi un soutien à la publication et au partage des données issues des collectivités locales impactées par la loi.

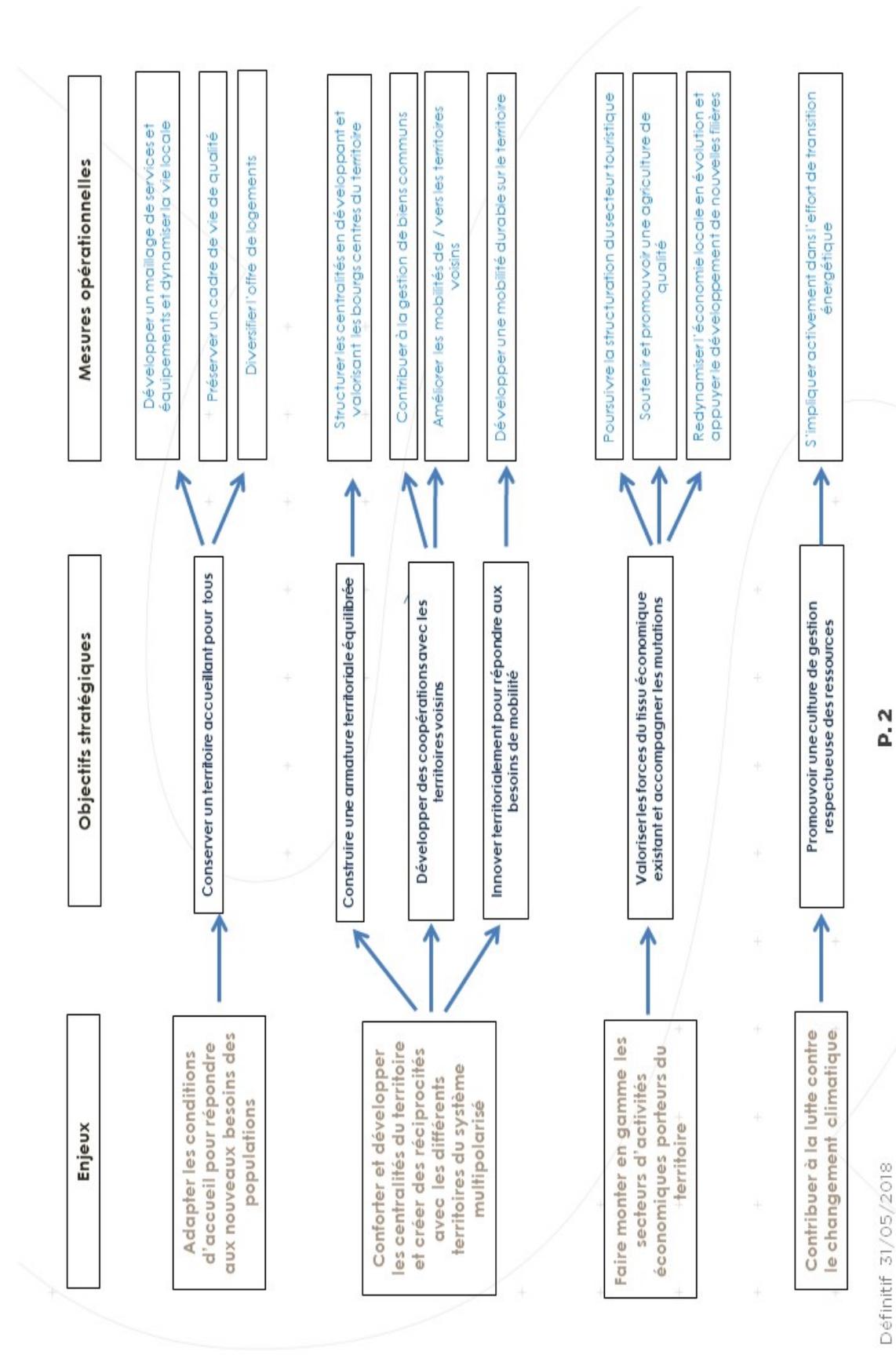
Les territoires de projet concernés par la mise en œuvre des Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales sur la période 2018-2021 peuvent s'inscrire dans cette démarche et solliciter la Région pour bénéficier des outils et des moyens régionaux mis à leur disposition.

ARTICLE 5 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PETR UZEGE-PONT du GARD PARTAGEE PAR LE PETR UZEGE PONT DU GARD, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD ET LA REGION OCCITANIE

5.1 Enjeux stratégiques de développement de l'Uzège-Pont du Gard partagés par le PETR, le Département du Gard et la Région Occitanie

- **Enjeu 1** : adapter les conditions d'accueil pour répondre aux nouveaux besoins des populations
- **Enjeu 2** : Conforter et développer les centralités du territoire et créer des réciprocitys avec les différents territoires du système multipolarisé
- **Enjeu 3** : Faire monter en gamme les secteurs d'activités économiques porteurs du territoire
- **Enjeu 4** : contribuer à la lutte contre le changement climatique

5.2 Les Objectifs stratégiques et mesures opérationnelles partagés par les cosignataires du Contrat territorial



ARTICLE 6 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU GARD DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :

Au travers du Pacte Territorial pour le Gard, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence des investissements sur le territoire.

Le « contrat territorial » devient l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements (délibération n°1 du 05 avril 2016). Ainsi, la signature du « contrat territorial » conditionne désormais l'octroi du concours financier du Département.

La commune ou le groupement de communes peut ainsi bénéficier du soutien du Département au travers d'un contrat territorial répondant principalement aux quatre dispositifs d'aide aux collectivités en vigueur :

- traversées d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement hors dispositifs d'intervention d'intérêt départemental ou relevant des fonds sectoriels.

Pour ces contrats et afin de tenir compte de la capacité de réalisation des porteurs de projet, il est précisé qu'une seule opération pourra être aidée durant la période de validité du contrat fixée à 2 ans. Les bénéficiaires qui auront soldé l'opération objet du contrat pourront solliciter la signature d'un nouveau contrat.

L'aide au titre du « Crédit Départemental d'Équipement » est établie sur la base d'un taux variable par tranche de coût du projet afin d'aider tous les projets tout en maintenant un taux élevé (25%) pour les plus modestes, notamment ceux des petites communes.

Par ailleurs, les projets, de par leur importance ou leur effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

Programmation :

Les demandes de subvention seront établies à partir du dossier mis en ligne sur le site internet www.gard.fr.

La date limite de transmission des dossiers reste fixée au 30 septembre de chaque année pour une programmation l'année suivante.

ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :

La Région mobilisera, dans le cadre du présent CONTRAT TERRITORIAL, **l'ensemble de ses politiques et dispositifs d'intervention sur la base de la stratégie** définie conjointement et des fiches mesures correspondantes, qui constituent la feuille de route de son action.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES :

• AIDES AUX ENTREPRISES :

Selon l'article L1511-2 du CGCT, le Conseil Régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans le territoire régional. Suite à l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a mis en place au cours de l'année 2017 un ensemble de dispositifs d'aides aux entreprises couvrant un ensemble de besoins très variés : création d'entreprise, accompagnement des start-ups, innovation, développement des entreprises, transmission-reprise, export, économie de proximité, démarches collectives et entreprises en difficultés.

Par ailleurs, l'article L 1511-3 du CGCT dispose que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ; la Région pouvant participer au financement des aides et des régimes d'aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a fait le choix d'identifier l'**immobilier** comme une priorité pour la **croissance des entreprises**, d'une part en facilitant les investissements, gage de compétitivité et de développement, et d'autre part en favorisant le maintien et la création des emplois sur le territoire.

La Région a donc adopté en décembre 2017 (délibération n° CP/2017-Dec/09.18) des règles d'intervention ayant pour objectif d'aider les entreprises présentant un projet de développement et de croissance nécessitant un besoin d'investissement immobilier, en complémentarité de l'intervention de l'EPCI compétent sur le territoire concerné.

Afin d'accompagner la prise en charge de cette compétence par les EPCI, la Région s'engage d'ailleurs de manière forte à leurs côtés avec un taux d'intervention significatif.

Afin de **simplifier** et **fluidifier les procédures** de contractualisation avec les EPCI pour la mise en place de ces différentes règles de cofinancement sur les dispositifs d'aides aux entreprises (Immobilier et hors immobilier, la Région a adopté un modèle de convention générique joint en annexe du présent contrat qui permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui :

- souhaitent intervenir en complément des dispositifs de la Région de définir pour la durée du SRDE2I les modalités de leur co-financement,

- ont adopté un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de fixer pour la durée du SRDEI les modalités de co-financement de ces dispositifs par la Région.

Bien évidemment, à défaut de la convention générique, chaque intervention d'un EPCI vers une entreprise en complément d'un dispositif de la Région devra faire l'objet d'une convention spécifique par entreprise. De même chaque intervention entre l'EPCI et la Région sur un projet d'immobilier d'entreprise devra faire l'objet d'une convention spécifique entre l'EPCI et la Région.

Développement et valorisation des bourgs-centres :

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée **approuvée** par les Commissions Permanentes des **16 décembre 2016** et **19 mai 2017** vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère **transversal** et se traduit par la **mobilisation de dispositifs** qui s'appliqueront **en fonction** des **spécificités** et du **Projet de chaque Bourg-Centre concerné**.

Les **Contrats pluriannuels « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »** ont vocation à constituer un sous-ensemble du présent contrat territorial.

La **Région** pourra ainsi soutenir les **projets** relevant des **thématiques suivantes** : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Au-delà de la mobilisation de ses dispositifs d'intervention en vigueur, **la Région** s'attachera à apporter des **réponses appropriées aux spécificités du Bourg Centre** pour **accompagner** les **initiatives définies** comme **prioritaires** pour le **développement du Bourg Centre et son bassin de vie**.

Dans ce cadre, les **projets** qui ne s'inscriront pas dans les dispositifs sectoriels existants mais qui présenteront une **véritable valeur ajoutée** au Projet de développement et de valorisation, **pourront être accompagnés par la Région**.

Dotation innovation/ expérimentation :

L'Assemblée Régionale a décidé d'inciter les territoires ruraux à engager des processus d'innovation et d'expérimentation en créant une dotation spécifique reposant sur les **principes suivants** :

- la Région pourra soutenir les actions d'investissements et des études externalisées correspondant à une ou deux thématiques innovantes et expérimentales fixées pour l'ensemble de la période et appropriées aux spécificités du territoire.
- le taux de l'intervention régionale sera de l'ordre de **30 %** du coût HT des projets dans le respect et dans la limite du montant de la dotation annuelle par territoire et des taux applicables au titre des régimes d'aides d'Etat.
- hormis l'exercice 2018, les aides non affectées au titre des exercices 2019 et/ou 2020 et/ou 2021 ne pourront être reportées l'année suivante.

Pour ce faire, le Fonds Régional pour l'Innovation et l'Expérimentation Territoriale dont le principe a été approuvé par l'Assemblée Régionale, sera créé dès 2018 et doté d'un montant de **30 M€** pour la période **2018-2021**.

Ce fonds est bien évidemment complémentaire à l'ensemble des dispositifs d'interventions de la Région en faveur des territoires ruraux.

Les montants de ces dotations seront définis comme suit :

- un tiers du fonds également réparti entre l'ensemble des Territoires de Projet concernés,
- les deux tiers restants répartis entre les différents territoires en fonction de leurs superficies (25%), de leurs nombres d'habitants (population totale DGF) (25%) et du revenu imposable moyen par habitant (50%).

INGENIERIE TERRITORIALE :

La Région soutiendra l'ingénierie dans les territoires de projets porteurs d'un contrat territorial en milieu rural : PETR, Pays, Associations de développement territorial (préfiguratrices de PETR)

Au travers de ce dispositif, la Région souhaite accompagner les territoires afin qu'ils puissent :

- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire et le programme LEADER
- Etre le relais de la mise en œuvre de politiques répondant aux priorités régionales, notamment Transition écologique et énergétique ; Aménagement (SCOT / Bourgs Centres / Attractivité / Aides aux communes) ; Développement économique ; Emploi, Formation.
- Expérimenter et innover (en lien avec la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des Contrats territoriaux ruraux 2018-2021)
- Développer les coopérations interterritoriales (en lien notamment avec l'Assemblée des territoires)

La Région financera des dépenses d'ingénierie : poste d'agents de développement et/ou études et AMO spécifiques.

A partir de 2018, la Région formalisera son soutien à l'ingénierie dans le cadre d'un Document Annuel d'Objectifs. Issu d'une négociation entre la Région et le territoire, ce document formalise les objectifs visés, les moyens mobilisés et résultats attendus en matière d'ingénierie.

Le montant de l'aide sera déterminé au regard des moyens mobilisés sur le territoire et du programme d'actions annuel.

L'aide Régionale est attribuée dans le cadre de plafonds d'aide déterminés comme suit :

- Une part répartie de façon égalitaire entre les territoires de projets dédiée à l'animation du contrat (30 000.00 €) et du programme Leader
- Une part « péréquation » déterminée en fonction du nombre de communes, du revenu moyen/habitant et de la densité des territoires.

Par ailleurs, pour que l'aide contribue à la structuration des territoires de projets dans le cadre de coopérations renforcées avec les EPCI, il sera demandé aux bénéficiaires d'atteindre une cotisation locale d'au moins 1,5€/ habitant dans les 3 années qui viennent.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTES PAR UNE COLLECTIVITE :

Priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité :

Pour les projets structurants et ceux relevant d'une compétence partagée dans les domaines de la Culture, du Tourisme, des Sports ne disposant pas par ailleurs de taux d'interventions spécifiques, portés par une collectivité, la Région soutiendra prioritairement les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Lorsque, pour des raisons dûment justifiées, la maîtrise d'ouvrage de ces projets est assurée par une commune membre d'une Communauté de communes, il est souhaité que celle-ci apporte un fonds de concours d'un montant au moins équivalent à celui de l'aide régionale.

Modulation du taux d'intervention de la Région :

Dans un souci d'équité territoriale, la Région appliquera une modulation du taux de son intervention pour les équipements structurants ne faisant pas, par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques et pour les équipements relevant d'un domaine de compétence partagée tel que la Culture, le Tourisme et les Sports et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une Collectivité ou un groupement de Collectivités.

Pour ces équipements, les taux d'intervention de la Région seront compris

- entre 20 et 30% du coût HT des projets pour les projets situés dans les territoires de projets ruraux (PETR, Pnr...)
- entre 25 et 35% du coût HT des projets pour les projets situés dans les communes rurales du PETR s'étant engagées dans la dynamique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres.

Ces taux pourront être modifiés en fonction de l'intérêt régional tout particulièrement marqué du projet concerné.

L'application des taux d'intervention de la Région prendra également en considération les dispositions liées à la priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires présentées à l'article précédent.

ARTICLE 8 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

En tant qu'autorité de gestion des 2 Programmes Opérationnels FEDER/FSE, des 2 Programmes de développement Rural Régional et du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Pyrénées, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires découlant du présent contrat.

La sollicitation d'un cofinancement européen FEDER, FSE ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes opérationnels.

Le territoire de l'Uzège Pont du Gard est particulièrement concerné par le programme Leader du GAL Uzège-Pont du Gard « développer des synergies pour mieux vivre ensemble l'Uzège-Pont du Gard »

ARTICLE 9 : GOUVERNANCE

- Un **Comité de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du PETR Uzège-Pont du Gard.
Ce comité a pour missions :
 - d'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel,
 - d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,

- de procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat et des représentants du ou des conseil-s de développement du territoire.

L'élaboration des Projets de Territoires et des Contrats Cadres ainsi que leur mise en œuvre reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs ; les Conseils de Développement seront tout particulièrement associés et invités à participer aux travaux des Comités Locaux de Pilotage stratégique et de suivi.

A travers leur participation, il s'agit de contribuer également à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Le secrétariat permanent de ce comité est assuré par les services du PETR Uzège-Pont du Gard.

- Un Comité d'Orientation et de Programmation, dit « **Comité des Financeurs** » est organisé à l'échelle départementale.
Ce comité a notamment pour missions :
 - d'examiner les programmes opérationnels annuels voire semestriels,
 - d'effectuer le bilan de la programmation des fonds Européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE),
 - de mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l'emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des porteurs de projets.

Ce Comité est composé des représentants des différents cosignataires des Contrats territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dans le département du Gard et de l'Etat.

Le secrétariat général du Comité d'Orientation et de Programmation dit « Comité des Financeurs » des politiques contractuelles territoriales dans le Département du Gard est assuré par le Conseil Départemental.

- Chaque année, la Présidente de Région, pourra organiser, en lien avec le Président du Département du Gard et des Président-e-s des territoires de projet, une rencontre « Bilan et perspectives » à laquelle seront conviés l'ensemble des Maires, Président-e-s des EPCI et Délégué-e-s Communautaires ainsi que les membres des Conseils de Développement.

ARTICLE 10 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS

Dans le cadre des travaux préparatoires liés à l'élaboration de chaque Programme Opérationnel, le PETR Uzège-Pont du Gard adressera simultanément sa proposition de Programme opérationnel aux partenaires co-financeurs du présent Contrat territorial au moins 6 semaines avant la tenue du Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi.

Ces propositions seront présentées sur la base d'un support numérique commun.

Les dossiers transmis aux partenaires financiers devront comprendre au minimum les pièces suivantes :

- Une lettre de demande du maître d'ouvrage,
- Une délibération précisant le plan de financement et le calendrier de réalisation prévisionnels,
- Une fiche descriptive et explicative du projet (et, le cas échéant, les études préalables),
- Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu),
- Les plans,

- ❑ Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation,
- ❑ Un estimatif détaillé des dépenses.

En ce qui concerne la Région, tout projet inscrit dans un Programme Opérationnel doit faire l'objet d'un dossier complet ou devant être complété par des pièces nécessaires à son instruction dans un délai de quatre mois après l'approbation par la Région du Programme Opérationnel auquel il est rattaché.

A défaut de dossier complet déposé dans ce délai, ledit projet sera considéré comme caduque au titre du Programme Opérationnel auquel il est rattaché ; auquel cas, ce projet pourra éventuellement faire l'objet d'une nouvelle inscription lors d'un autre programme opérationnel sur la base d'un dossier complet.

En ce qui concerne les fonds européens, tout projet inscrit dans le programme opérationnel annuel doit faire l'objet d'un dossier complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque programme européen concerné.

ARTICLE 11 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le PETR Uzège-Pont du Gard de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doivent figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations, financés dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 12 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à _____, le _____

Le Président du PETR Uzège Pont du Gard,

*La Présidente du Conseil Régional
Occitanie,*

Louis DONNET

Carole DELGA

*Le Président du Conseil Départemental
du Gard,*

Denis BOUAD

ANNEXES

1/ Les objectifs stratégiques spécifiques et leurs fiches mesure.

2/ Récapitulatif des projets mentionnés à titre indicatif dans le présent contrat cadre (en identifiant les démarches contractuelles dans lesquelles ils sont déjà identifiés : CPER, leurs coûts d'objectif, leurs plannings de programmation à titre indicatif dans un PO annuel, ...).

3/ Les orientations stratégiques départementales ainsi que les dispositifs d'intervention concernés.

4/ Le projet de territoire développé : PADD du SCOT

Objectifs stratégiques et fiches mesures PETR UZEGE-PONT DU GARD

Enjeu partagé : Adapter les conditions d'accueil pour répondre aux nouveaux besoins des populations

Objectif stratégique : Conserver un territoire accueillant pour tous

Fiche mesure n° 1/ Développer un maillage de services et équipements et dynamiser la vie locale

Présentation de la mesure n° 1/ en lien avec l'objectif stratégique : Conserver un territoire accueillant pour tous :

-Contexte général :

La solidarité territoriale passe par des actions destinées à faciliter l'accès des usagers aux différents services et équipements, qu'ils soient physiques ou dématérialisés.

De par son organisation à caractère assez rural, le territoire de l'Uzège-Pont du Gard ne garantit pas toujours une égalité concernant l'accès physique, notamment sur les communes les plus éloignées ou encore pour les personnes en situation de handicap.

L'accroissement de la mobilité ou l'intensification des usages numériques peuvent répondre à cette problématique, tout comme le rapprochement « physique » des services qui prend tout son sens dans un territoire rural qui ne bénéficie pas encore d'une couverture numérique optimisée.

Le commerce, les équipements et services contribuent, et contribueront, à la qualité de vie sur les espaces à dominante rurale, même si, pour des raisons économiques, ils ne peuvent être présents partout de manière physique. Le maintien de services de proximité au sens large sera recherché, en s'appuyant prioritairement sur les pôles d'équilibre.

L'Uzège-Pont du Gard offre une vie socioculturelle riche et diversifiée. Son dynamisme repose en partie sur la force du tissu associatif, composante essentielle dans la préservation du lien social et le maintien de la notion de proximité. Les associations intervenant pour la plupart sur un territoire de proximité participent activement à la préservation de ce lien social au travers de leur activité.

Par ailleurs, sous l'effet de l'augmentation de la population, liée à un important flux migratoire et à une importante installation résidentielle et touristique, le territoire se trouve confronté à un besoin en termes d'équipements socio-éducatifs, culturels, ludiques et sportifs. Par défaut, les habitants du PETR sont souvent contraints d'avoir recours aux pôles urbains avoisinants. Aussi, les populations nouvelles font émerger des besoins que le territoire doit prendre en compte tout en répondant aux besoins des populations locales.

-Objectifs de la mesure :

Cette mesure a pour objectifs :

- De renforcer la présence des services et équipements publics sur le territoire
- D'encourager la coordination et les mutualisations entre les acteurs des services au public et développer un accès aux services correspondant à l'évolution des

besoins et pratiques contemporaines

- Tendre vers la mutualisation des équipements locaux
- De contribuer aux objectifs fixés par la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »
- Favoriser le développement / déploiement d'infrastructures numériques de qualité
- Contribuer au développement du lien social, préserver les équilibres générationnels
- Répondre aux enjeux de solidarité
- Soutenir le développement d'équipements culturels et sportifs structurants territorialement et au-delà des frontières du PETR
- Soutenir les initiatives culturelles locales

-Contenu de la mesure : *Description synthétique des mesures envisagées*

- Créations, adaptations (mise en accessibilité) des établissements publics et de services, dont les maisons de services publics, établissements de santé, espaces associatifs...
- Créations, investissements et rénovations d'équipements sportifs, culturels et de loisirs structurants pour le territoire : centre culturel, stades, piscines, gymnases ...
- Déploiements d'infrastructures numériques
- Création et aménagement d'espaces favorisant le lien social (jardins partagés, espaces intergénérationnels, espaces associatifs, acteurs de la vie locale...)
- Soutien aux programmations culturelles à l'échelon communautaire
- Création ou extension de structures multi accueil petite enfance
- Création, maintien, développement d'activités de commerce ou d'artisanat de proximité

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communes et groupements de communes

-Localisations spécifiques éventuelles :

Prioritairement :

Création d'un centre culturel et programmation culturelles : Uzès (MO Communautaire)
Rénovation d'équipements sportifs : Uzès (piscine), Aramon (halle des sports), Remoulins (halle des sports)

Poursuite des actions de mise en accessibilité des bâtiments publics dans différentes communes.

- Critères de sélection des projets :

Equipements : caractère structurant du projet / portage intercommunal à privilégier.
Soutien prioritaire aux projets communaux bénéficiant d'un fonds de concours communautaire

Création / rénovation d'équipements : intégration d'une démarche respectueuse de l'environnement

Le dimensionnement des équipements par rapport au nombre d'habitants du territoire

et aux usages prévisionnels

Pour le soutien aux commerces de proximité : étude démontrant la faisabilité et viabilité du projet

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018-2019 : Construction d'un centre culturel à Uzès

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Nombre de projets soutenus, nombre d'usagers concernés et public concerné, nombre de bâtiments mis en accessibilité

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Bilan annuel réalisé par le PETR auprès des porteurs de projets

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

- SRADDET Occitanie 2040, défi de l'accueil

- Contrats Bourgs Centres Occitanie

- Contrat de ruralité :

Axe 1 : accès aux services, aux équipements et aux soins

Axe 2 : revitalisation des bourgs centres

Axe 6 : cohésion sociale

- Schéma d'aménagement Gard 2030

- SCOT Uzège-Pont du Gard en cours de révision

- Programme Leader GAL Uzège-Pont du Gard :

Axe 3 : expérimenter de nouvelles approches pour renforcer la cohésion sociale

- Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :

Axe 1 : solidarité, vitalité et bien vivre ensemble

Axe 2 : image, qualité de vie et identité locale

Axe 3 : attractivité et dynamisme économique

Objectifs stratégiques et fiches mesures
PETR UZÈGE-PONT DU GARD

Enjeu partagé : Adapter les conditions d'accueil pour répondre aux nouveaux besoins des populations

Objectif stratégique : Conserver un territoire accueillant pour tous

Fiche mesure n° 2/ Préserver un cadre de vie de qualité

Présentation de la mesure n° 2/ en lien avec l'objectif stratégique : Conserver un territoire accueillant pour tous :

-Contexte général :

Le territoire se caractérise par un paysage naturel et patrimonial très riche et largement reconnu par les acteurs locaux.

L'attractivité du paysage du territoire de l'Uzège - Pont du Gard et son cadre de vie sont dus en grande partie à la beauté des silhouettes villageoises, à leur diversité et aux ambiances offertes par le paysage urbain.

Se distinguent cinq typologies villageoises : les villages perchés, les villages de piémont, les villages de cours d'eau, les villages de plaine et les villages de plateau. La charte paysagère Uzège-Pont du Gard a mis en évidence la qualité et la fragilité des silhouettes villageoises.

La pression démographique amène aujourd'hui à constater que cet équilibre paysager est menacé. Les nouvelles formes urbaines sont parfois remises en cause pour leurs effets produits sur la vitalité des villages et bourgs ainsi que sur les espaces naturels et agricoles.

Aussi, le Schéma de Cohérence Territoriale préconise la valorisation spécifique du paysage urbain issu de structures urbaines historiques remarquables.

La qualité des entrées et des traversées de villes et de villages constitue également un axe fort du projet territorial. Le Schéma de Cohérence Territoriale invite en effet les communes à étudier le paysage des entrées de ville afin de valoriser ces espaces et de définir des stratégies d'aménagement pour favoriser une transition réussie entre l'espace bâti et l'espace agricole.

-Objectifs de la mesure :

Cette mesure a pour objectifs :

- Qualifier les entrées et traversées de villages
- Qualifier les paysages péri-urbain
- Retravailler les noyaux urbains
- Respecter les silhouettes villageoises
- Renforcer la qualité du paysage, notamment urbain et préserver les transitions entre les entités paysagères et/ou agricoles et les paysages urbains. ,

- Contenu de la mesure : Description synthétique des mesures envisagées

- Aménagements des espaces urbains et paysagers des espaces publics
- Requalification des centres anciens et des centres villes
- Aménagements qualitatifs des entrées de bourgs / villages
- Intégration paysagère de nouveaux quartiers
- Développement de liaisons douces / piétonnes internes aux communes

-Maitres d’Ouvrages concernés :

Communes (hors bourgs centres) et groupements de communes

-Localisations spécifiques éventuelles :

- Critères de sélection des projets :

Les projets doivent intégrer une démarche respectueuse de l’environnement, notamment une recherche de l’efficacité énergétique maximale (notamment concernant l’éclairage public)

Les projets doivent être facteurs de vitalité et d’attractivité pour le territoire

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

- Indicateurs de résultats à l’échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Nombre de projets soutenus, nombre d’aménagements réalisés, nombre de communes concernées

- Indicateurs de suivi et mode d’évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l’évaluation, diffusion de l’évaluation)

Bilan annuel réalisé par le PETR

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

- **SRADDET Occitanie 2040, Défi de l’accueil**
- **Contrat Bourgs Centres Occitanie**
- **Contrat de ruralité :**
 - Axe 2 : revitalisation des bourgs centres
 - Axe 3 : attractivité du territoire
 - Axe 5 : transition écologique et énergétique
- **Schéma d’aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard en cours de révision**
- **Projet de territoire de la CC Pays d’Uzès :**
 - Axe 2 : image, qualité de vie et identité locale

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Fiche complémentaire de la fiche n°4 « Structurer les centralités en développant et valorisant les bourgs centres ».

Objectifs stratégiques et fiches mesures
PETR UZEGE-PONT DU GARD

Enjeu partagé : Adapter les conditions d'accueil pour répondre aux nouveaux besoins des populations

Objectif stratégique : conserver un territoire accueillant pour tous

Fiche mesure n° 3/ Diversifier l'offre de logements

Présentation de la mesure n° 3/ en lien avec l'objectif stratégique : Conserver un territoire accueillant pour tous

- Contexte général :

Au croisement de plusieurs aires urbaines, le territoire de l'Uzège Pont-du-Gard connaît un essor démographique depuis les années 80 et, à l'instar des autres territoires, une diminution de cette dynamique depuis quelques années, puisque le taux de variation annuel est passé de 1.4% entre 1999 et 2015 à 0.9 % entre 2010 et 2015.

Le nombre croissant de personnes âgées, souvent seules, la baisse de la natalité, la décohabitation sont autant de facteurs qui contribuent à faire diminuer la taille des ménages.

Le nombre de ménages progresse plus vite que la population en raison de deux phénomènes qui se cumulent :

- Une évolution sociodémographique (vieillesse, ruptures, décohabitation ...), qui entraîne la croissance des petits ménages et qui génère un besoin de logements supplémentaires.
- Une baisse du nombre de ménages familiaux, suite au départ de certains d'entre eux en accession à l'extérieur du territoire.

Il s'agira à travers cette mesure d'anticiper les modifications structurelles à venir ainsi que l'augmentation naturelle de la population en favorisant la production de logements mieux adaptés à la demande des usagers.

-Objectifs de la mesure :

Cette mesure a pour objectifs de :

- Développer et qualifier l'offre publique de logements
- Améliorer et rénover le parc locatif communal et faciliter l'accès et le maintien des logements au cœur des centres anciens
- Adapter la typologie des logements aux nouvelles demandes
- Rééquilibrer l'offre en logements disponibles afin d'accueillir différentes catégories de population.
- Répondre à des besoins sociétaux en matière de mixité intergénérationnelle
- Restaurer le patrimoine bâti afin de le rendre plus économe en énergie

- Contenu de la mesure : Description synthétique des mesures envisagées

- Production / rénovation de logements publics
- Création d'habitats sous formes différentes : quartiers innovants, intergénérationnels, éco quartiers, Maisons en partage...
- Mise en œuvre du PLH

-Maitres d'Ouvrages concernés :

EPCI, communes, bailleurs sociaux

-Localisations spécifiques éventuelles :

PETR

- Critères de sélection des projets :

Les projets devront intégrer une démarche respectueuse de l'environnement

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Nombre de logements créés, réhabilités, adaptés,

Localisation des logements

Nombre de ménages accueillis

Valeurs de référence 2018 concernant les logements publics : chiffres issus du diagnostic du SCOT Uzège-Pont du Gard (en cours de révision)

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Bilan annuel établi par le PETR

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

- **SRADDET Occitanie 20410, Défi de l'Accueil**
- **Contrat Bourgs Centres Occitanie**
- **Contrat de ruralité :**
 - Axe 2 : revitalisation des bourgs centres
 - Axe 5 : transition écologique et énergétique
 - Axe 6 : cohésion sociale
- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard en cours de révision**

- **Programme Leader GAL Uzège-Pont du Gard :**

Axe 3 : expérimenter de nouvelles approches pour renforcer la cohésion sociale

- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**

Axe 3 : attractivité et dynamisme économique

Objectifs stratégiques et fiches mesures PETR Uzège-Pont du Gard

Enjeu partagé : Conforter et développer les centralités du territoire et créer des coopérations avec les différents territoires du système multipolarisé

Objectif stratégique : Construire une armature territoriale équilibrée

Fiche mesure n°4 : structurer les centralités en développant et valorisant les bourgs centres

Présentation de la mesure n° 4/ en lien avec l'objectif stratégique : construire une armature territoriale équilibrée :

-Contexte général :

La présence de bourgs centres dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent des pôles essentiels à l'attractivité de leur bassin de vie. Ils ont un rôle central vis-à-vis de leur territoire environnant en matière de services, équipements, commerces...

La région Occitanie a lancé en mai 2017 un programme spécifique « bourgs centres » qui vise à favoriser le développement et l'attractivité des communes rurales et péri urbaines, pôles de centralité dans leur bassin de vie.

Cette démarche a pour objectif de les développer et conforter dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement. Cette démarche s'articule avec les orientations du SCOT Uzège-Pont du Gard en cours de révision.

Uzès s'impose comme le pôle majeur de centralité du territoire en matière économique, de services, de commerces et d'équipements. Remoulins a été identifié comme pôle secondaire et 4 autres communes comme pôles tertiaires ou de proximité (Aramon, Montfrin, Saint Quentin la Poterie et Montaren et Saint Médières).

Le PETR Uzège-Pont du Gard s'est engagé à accompagner en matière d'ingénierie les communes qui s'inscriront dans un contrat bourg centre.

La commune de Remoulins a déjà fait part de son souhait de s'engager dans cette démarche.

- Objectifs de la mesure :

Cette mesure a pour objectifs de :

- Accompagner le projet global de développement et de valorisation des bourgs centres
- Renforcer et/ou conforter la centralité de ces pôles sur le PETR

- Contenu de la mesure : Description synthétique des mesures envisagées

- Affirmation de la centralité : par la réalisation / réhabilitation d'équipements structurants...

- Qualification du cadre de vie : valorisation des entrées de ville des espaces publics, du patrimoine, des façades en cœur de ville, aménagements paysagers...
- Habitat : création / rénovation de logements sociaux, lutte contre la précarité énergétique...
- Offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance jeunesse, des sports, des loisirs, de la culture, du patrimoine, mise en accessibilité des équipements...
- Mobilités : cheminements piétons / cyclables, Pôles d'Echanges Multimodaux...
- Culture, patrimoine, tourisme : restauration et valorisation des patrimoines, équipements culturels, équipements touristiques...
- Développement économique
- Transition écologique
- ...

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Maîtres d'ouvrages publics et privés

-Localisations spécifiques éventuelles :

Communes ciblées prioritairement :

Uzès,
Aramon,
Remoulins,
Saint Quentin,

- Critères de sélection des projets :

Se reporter au contrat de bourg centre signé entre chaque commune et la région

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018-2019 : montage des candidatures, élaboration du projet de développement et de valorisation et signatures des contrats

2019-2021 : mise en œuvre opérationnelle des contrats

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Nombre de contrats Bourgs centres mis en œuvre

Nombre d'aménagements réalisés

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Bilan annuel réalisé par le PETR

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

- **SRADDET Occitanie 2040, défis de l'accueil et des interdépendances**

territoriales

- **Contrat Bourgs Centres Occitanie**

- **Contrat de ruralité :**

Axe 1 : accès aux services, aux équipements et aux soins

Axe 2 : revitalisation des bourgs centres

Axe 4 : mobilités locales et accessibilité au territoire

Axe 5 : transition écologique et énergétique

Axe 6 : cohésion sociale

- **SCOT Uzège-Pont du Gard en cours de révision**

- **Programme Leader GAL Uzège-Pont du Gard :**

Axe 1 : structurer un tourisme durable

Axe 2 : faire de la créativité un vecteur de développement économique

Axe 3 : expérimenter de nouvelles approches pour renforcer la cohésion sociale

- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**

Axe 1 : solidarité, vitalité et bien vivre ensemble

Axe 2 : image, qualité de vie et identité locale

Axe 3 : attractivité et dynamisme économique

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Fiche complémentaire de la fiche n°2 « préserver un cadre de vie de qualité »

Objectifs stratégiques et fiches mesures PETR UZEGE-PONT DU GARD

Enjeu partagé : Conforter et développer les centralités du territoire et créer des coopérations avec les différents territoires du système multipolarisé

Objectif stratégique : Développer des coopérations avec les territoires voisins

Fiche mesure n° 5 / Contribuer à la gestion de biens communs

Présentation de la mesure n° Contribuer à la gestion de biens communs en lien avec l'objectif stratégique développer des réciprocitys avec les territoires voisins :

-Contexte général :

Les ressources naturelles de l'Uzège-Pont du Gard constituent des biens communs qui contribuent au développement du territoire et qui représentent un patrimoine collectif à préserver. Cet objectif répond à l'impératif de garantir aux générations futures la disponibilité de ressources naturelles de qualité dans un contexte de pressions anthropiques mais également climatiques.

Tout d'abord, l'eau, qui a structuré le paysage par son travail d'érosion. Elle représente à la fois un risque et une opportunité et participe pleinement à l'identité du territoire. Les zones inondables sont importantes. Au Sud, l'irrigation à partir des eaux du Rhône a contribué à une diversification de l'agriculture. Les efforts pour recueillir et conserver l'eau sont visibles par un riche patrimoine, d'Uzès, à Nîmes en passant par la Pont du Gard (châteaux d'eau, réservoirs, canalisations, lavoirs...). L'alimentation en eau potable se fait elle principalement à partir des nappes souterraines dont l'état quantitatif est satisfaisant, mais qui, pour certains secteurs, sont touchées par des pollutions. 3 captages sont classés prioritaires par le SDAGE.

L'Uzège-Pont du Gard est aussi un secteur ressource pour la production de matériaux à l'échelle départementale et régionale, avec plus de 20 carrières en activité.

Les espaces naturels, essentiellement des bois, des garrigues et des landes représentaient quant à eux en 2015, 38 % du territoire. Plusieurs de ces espaces ont été reconnus pour leur richesse faunistique et floristique.

Ce territoire méditerranéen est particulièrement concerné par les risques inondation et incendie feux de forêt.

11 % du territoire est situé en zone inondable, 54 % de territoire en aléa feu de forêt.

18 % de la population réside en zone inondable.

Le territoire enregistre une richesse et une diversité de ses milieux naturels et de la biodiversité qu'il s'agit de protéger et de valoriser collectivement et au-delà des frontières du PETR.

-Objectifs de la mesure :

- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels dans un contexte de changements climatiques
- Préserver les grands ensembles naturels,
- Maintenir la continuité de la trame verte,

- Préserver et renforcer les corridors écologiques
- Partager la ressource en eau et en maîtriser les consommations.
- Préserver la biodiversité,
- Préserver et restaurer les aires naturelles protégées

-Contenu de la mesure : *Description synthétique des mesures envisagées*

- Maintien et restauration des continuités écologiques
- Travaux de restauration physique des cours d'eau
- Gestion et investissements sur les aires naturelles protégées (actions conformes aux plans de gestion, milieux dégradés...)

- Maitres d'Ouvrages concernés :

Maîtres d'ouvrages publics et privés

- Localisations spécifiques éventuelles :

- Critères de sélection des projets :

- Les investissements doivent s'inscrire dans le cadre d'un plan de gestion approuvé
- Concernant les travaux de restauration des cours d'eau, les cours d'eau doivent être inscrits au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et avoir été identifiés dans les mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Concernant les continuités écologiques terrestres, les travaux doivent concerner des zones identifiées en tant que réservoirs ou corridors du SRCE.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Nombre de projets soutenus.

Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation

Linéaire de cours d'eau restauré

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Bilan annuel réalisé par le PETR

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

- **SRADDET Occitanie 2040**
- **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**
- **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**

- **Contrat de ruralité :**

Axe 5 : transition écologique et énergétique

- **Schéma d'aménagement Gard 2030**

- **SCOT Uzège-Pont du Gard en cours de révision**

- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**

Axe 4 : aménagement durable et équitable

Objectifs stratégiques et fiches mesures PETR UZEGE-PONT DU GARD

Enjeu partagé : Conforter et développer les centralités du territoire et créer des coopérations avec les différents territoires du système multipolarisé

Objectif stratégique : Développer des coopérations avec les territoires voisins

Fiche mesure n° 6 : Améliorer les mobilités de / vers les territoires voisins

Présentation de la mesure n° 6 en lien avec l'objectif stratégique développer des réciprocitys avec les territoires voisins

-Contexte général :

L'Uzège-Pont du Gard se trouve à la croisée des agglomérations et bassins d'emplois d'Alès, Bagnols, Avignon et Nîmes et à équidistance de Nîmes, Alès, Avignon et de la future Gare TGV (40 à 45 mn environ en voiture).

Le territoire est également ouvert sur la vallée du Rhône, via les polarités de Remoulins et Aramon qui constituent des « têtes de pont » et d'ouvertures sur les espaces voisins.

Pour autant, malgré une situation géographique favorable, le territoire ne bénéficie pas de temps de parcours concurrentiels pour se connecter aux principales infrastructures de déplacements et souffre de difficultés d'accès et de déplacements dans et vers le territoire.

Le renforcement de l'accès aux principales gares TGV ou TER existantes (Nîmes, Avignon, Saint-Génies-de-Malgoirès, Boucoiran-et-Nozières) et future Gare TGV (Manduel-Redessan) constitue un enjeu majeur pour l'attractivité de l'Uzège Pont du Gard.

De plus, les déplacements se font très majoritairement en véhicules particuliers. Ainsi, les déplacements domicile / travail s'effectuent à 84 % en voiture ; ce chiffre devient encore plus important en dehors des pôles urbains. L'offre en transports collectifs apparaît insuffisante au regard des déplacements domicile / travail notamment.

Le SCoT souhaite rapprocher les lieux de travail, de résidence et de services pour réduire les besoins en mobilité. Il affiche par ailleurs la volonté de développer prioritairement l'urbanisation dans les secteurs les mieux desservis en transports alternatifs à la voiture individuelle, bien que cette offre soit aujourd'hui relativement faible sur le territoire.

Le renforcement de l'offre passe également par la création de gares de voyageurs et de pôles d'échanges multimodaux sur les communes de Remoulins et d'Aramon (réouverture de la ligne droite du Rhône) identifiés comme prioritaires pour les acteurs locaux.

Compte tenu de la configuration géographique de l'Uzège Pont du Gard, il convient d'avoir une approche pragmatique des enjeux de mobilités et dès lors, d'agir sur plusieurs leviers afin de développer le « bon mode de transport au bon endroit ».

- Objectifs de la mesure :

- Compléter l'offre existante
- Renforcer l'offre de déplacement urbain / rural
- Renforcer l'offre de déplacements dans et vers le territoire, afin de contribuer à son attractivité et améliorer la qualité de vie des habitants / usagers.
- Améliorer les connexions aux gares TGV et TER et aux polarités limitrophes.
- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.
- Lutter contre la précarité énergétique liée aux usages de la voiture individuelle
- Modifier les comportements individuels

-Contenu de la mesure : *Description synthétique des mesures envisagées*

- Réouverture des gares ferroviaires de Remoulins et d'Aramon
- Création de pôles d'échanges multimodaux autour de ces gares (transport public, routiers et ferroviaires, cyclo, déplacements à pieds...)
- Création d'un pôle multimodal urbain routier à Uzès
- Réalisation du contournement routier d'Uzès

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Région Occitanie, Groupements de communes, communes, acteurs privés

-Localisations spécifiques éventuelles :

Prioritairement sur les principales polarités et sur les sites touristiques très fréquentés

- Critères de sélection des projets :

Gares et PEM de Remoulins et Aramon : projets dont la réalisation sera conditionnée à la réouverture de la rive droite du Rhône au trafic voyageurs

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre de PEM créés
- Fréquentation et taux d'occupation des PEM

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Bilan annuel réalisé par le PETR

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

- **SRADDET Occitanie 2040, défi de l'Accueil et de l'adaptation et l'atténuation au changement climatique**
- **Contrat Bourgs Centres Occitanie**
- **Contrat de ruralité :**

Axe 1 : accès aux services, aux équipements et aux soins

Axe 2 : revitalisation des bourgs centres

Axe 3 : attractivité du territoire

Axe 4 : mobilités locales et accessibilité au territoire

Axe 5 : transition écologique et énergétique

- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard en cours de révision**
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**
 - Axe 2 : image, qualité de vie et identité locale

Objectifs stratégiques et fiches mesures PETR UZEGE-PONT DU GARD

Enjeu partagé : Conforter et développer les centralités du territoire et créer des coopérations avec les différents territoires du système multipolarisé

Objectif stratégique : Innover territorialement pour répondre aux besoins de mobilité

Fiche mesure n° 7 : Développer une mobilité durable sur le territoire

Présentation de la mesure n° 7 en lien avec l'objectif stratégique innover territorialement pour répondre aux besoins de mobilité :

-Contexte général :

Le développement économique et humain de l'Uzège-Pont du Gard, lié à l'étalement urbain a engendré une très forte augmentation des déplacements privilégiant la voiture. Cette évolution n'est pas sans conséquence en termes de nuisances, d'environnement et de sécurité.

Par ailleurs, la fréquentation touristique sur la période estivale élargie (de mai à fin septembre) n'est pas sans générer des nuisances dans les secteurs les plus fréquentés (axe Uzès-Pont du Gard, Gorges du Gardon) : gestion des flux de circulation, pollution, saturation des parkings, et stationnement anarchiques...

Les déplacements domicile / travail s'effectuent à 84 % en voiture ; ce chiffre devient encore plus important en dehors des pôles urbains.

L'offre de transports en communs est globalement peu présente et peu utilisée sur le territoire. Quelques initiatives particulières des EPCI existent de manière localisée (navettes pour les marchés, transports à la demande...), mais tous les besoins ne sont pas pris en compte et de nouvelles alternatives pourraient être recherchées et mises en œuvre.

Les dessertes en mode doux restent limitées. Les itinéraires aujourd'hui aménagés sont peu nombreux et ne permettent pas de positionner ce mode de déplacement autrement que pour un usage du loisir.

Promouvoir l'utilisation des déplacements doux implique également un partage de la voirie avec les véhicules motorisés, un développement des réseaux et une amélioration des accès et du stationnement des vélos.

Le développement du « bon mode de transport au bon endroit » et la recherche de nouveaux services de mobilités innovantes devraient permettre d'optimiser la desserte des principaux équipements, bassins d'emplois et de population.

-Objectifs de la mesure :

- Trouver une alternative au « tout » voiture
- Favoriser les déplacements en modes doux et alternatifs
- Favoriser le développement de transports propres
- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

- Lutter contre la précarité énergétique liée aux usages de la voiture individuelle
- Donner la priorité aux modes doux dans les opérations d'aménagement en complément des voies routières
- Agir sur la congestion automobile
- Connecter les secteurs clés aux itinéraires doux
- Gérer les circulations et les stationnements sur les sites touristiques fréquentés
- Modifier les comportements individuels
- Améliorer la qualité de vie des habitants / usagers
- Compléter l'offre disponible par des nouveaux services / expérimenter de nouvelles solutions de mobilité

-Contenu de la mesure : *Description synthétique des mesures envisagées*

- Développement de solutions alternatives à la voiture individuelle (co-voiturage, vélo, vélo à assistance électrique...)
- ...

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Acteurs publics et privés

-Localisations spécifiques éventuelles :

- Critères de sélection des projets :

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Nombre de projets soutenus
Nombre d'usagers sensibilisés

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Bilan annuel réalisé par le PETR

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

- **SRADDET 2040 défi de l'accueil et de l'adaptation et l'atténuation au changement climatique**
- **Contrat Grand Site Occitanie « Gorges du Gardon Pont du Gard »**
- **Contrat Bourgs Centres Occitanie**
- **Contrat de ruralité :**
 - Axe 2 : revitalisation des bourgs centres
 - Axe 3 : attractivité du territoire

Axe 4 : mobilités locales et accessibilité au territoire

Axe 5 : transition écologique et énergétique

- **Schéma d'aménagement Gard 2030**
- **SCOT Uzège-Pont du Gard en cours de révision**
- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**

Axe 2 : image, qualité de vie et identité locale

Objectifs stratégiques et fiches mesures
PETR UZÈGE-PONT DU GARD

Enjeu partagé : Faire monter en gamme les secteurs d'activités économiques porteurs du territoire

Objectif stratégique : Valoriser les forces du tissu économique existant et accompagner les mutations

Fiche mesure n° 8/ Poursuivre la structuration du secteur touristique

Présentation de la mesure n° 8/ en lien avec l'objectif stratégique : Valoriser les forces du tissu économique existant

-Contexte général :

Le tourisme s'est imposé au fil des années comme l'activité économique majeure du territoire. Bénéficiant d'une localisation avantageuse, l'Uzège-Pont du Gard a su développer une attractivité européenne. Le territoire voit donc chaque année sa fréquentation touristique augmenter en période estivale, en revanche, en intersaison, l'activité a du mal à se stabiliser.

Cette attractivité repose principalement sur 3 sites phares qui se distinguent par leurs qualités patrimoniales et naturelles : le Pont du Gard (patrimoine Mondial de l'Unesco), la ville d'Uzès (Ville d'Art et Histoire) et les Gorges du Gardon (Grand Site et Réserve de Biosphère). Le Pont du Gard, les gorges du Gardon et Uzès, associés à Nîmes, entrent par ailleurs dans le label Grand Site Occitanie.

L'Uzège-Pont du Gard propose une offre non négligeable pour la pratique d'activités de pleine nature ; plus de 1 000 km de sentiers de randonnées, dont l'itinéraire de l'Aqueduc romain ; des boucles cyclo touristiques (en cours d'élaboration) ; la descente des gorges du Gardon en canoë...

Cependant, certains leviers thématiques moins présents demeurent particulièrement intéressants pour le territoire : le tourisme de savoir-faire industriel et artisanal (céramique, poterie...), le tourisme culturel et patrimonial, la filière événementielle ou encore la piste tourisme « d'affaires ».

La saisonnalité marquée a des conséquences au niveau de l'emploi, de la rentabilité économique et de l'aménagement du territoire (sur-fréquentation en été, problèmes de gestion des flux...)

Il est donc primordial de soutenir les projets structurants, favorisant des flux touristiques toute l'année, adaptés à l'accueil d'un tourisme familial, sportif, mais aussi de groupes.

Face à ces constats, le secteur touristique doit orienter ses efforts pour s'intégrer pleinement dans la dynamique économique du territoire. Ainsi, la diffusion des flux sur l'ensemble du territoire est indispensable pour que le tourisme devienne une activité pérenne en passant d'un tourisme de site à un tourisme qui irrigue l'ensemble du territoire.

-Objectifs de la mesure :

Cette mesure a pour objectifs :

- Asseoir l'économie touristique sur les ressources du territoire
- Valoriser les richesses naturelles, patrimoniales et savoir-faire traditionnels
- Structurer et enrichir l'offre touristique
- Améliorer les conditions de visite et d'accueil
- Professionnaliser l'offre touristique
- Allonger la saison touristique
- Développer un tourisme durable de qualité
- Développer, structurer et rationaliser les outils de valorisation des patrimoines en s'appuyant sur les sites majeurs

- Tirer profit de la Via Rhona et du fleuve Rhône

- Renforcer le territoire comme destination touristique culturelle

- Affirmer un tourisme patrimonial de qualité en s'appuyant sur les richesses architecturales du territoire

-Contenu de la mesure : *Description synthétique des mesures envisagées*

- Etudes stratégiques
- Etudes pré-opérationnelles et création / rénovation d'équipements touristiques structurants
- Aménagements de débarcadères de canoë
- Equipements liés à la mobilité touristique
- Dispositifs d'interprétation du patrimoine, du paysage...
- Route des métiers d'art
- Création d'aires d'accueil de camping-car
- Définition d'une charte signalétique cadre et déclinaison opérationnelle
- Restauration, rénovation, valorisation du patrimoine / des patrimoines à des fins touristiques
- Réflexion autour de la création d'un bureau d'accueil touristique à proximité du Gardon
- Création / rénovation d'hébergements
- Outils de promotion et de communication
- ...

-Maîtres d'Ouvrages concernés :

Maîtres d'ouvrages publics et privés

-Localisations spécifiques éventuelles :

- Critères de sélection des projets :

Equipements : caractère structurant du projet / portage intercommunal à privilégier.

Création / rénovation d'équipements : intégration d'une démarche respectueuse de l'environnement

Le dimensionnement des équipements par rapport au nombre d'habitants du territoire et aux usages prévisionnels

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018 : aménagement d'un sentier d'interprétation avec ponton sur le site de l'étang de la Capelle et Masmolène

2018-19 : création d'une aire d'accueil de camping car à Remoulins

2019 et suivantes : restauration de l'ancien évêché d'Uzès et création d'un pôle culturel et patrimonial (Musée G Borias, CIAP, archives...)

2019 : création d'une aire d'accueil de camping car à Aramon

2019 et suivantes : maison Pitot à Aramon (maison touristique autour du fleuve Rhône)

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre de sites aménagés
- Nombre d'hébergements créés
- Nombre d'emplois créés

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilotes de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Bilan annuel réalisé par le PETR

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

- **SRADDET Occitanie 2040 défi de l'ouverture régionale**

- **Contrat Grand Site Occitanie**

- **Contrats Bourgs Centres Occitanie**

- **Contrat de ruralité :**

Axe 2 : revitalisation des bourgs centres

Axe 3 : attractivité et développement du territoire

- **Schéma d'aménagement Gard 2030**

- **Programme Leader GAL Uzège-Pont du Gard :**

Axe 1 : structurer un tourisme durable

Axe 2 : faire de la créativité un vecteur de développement économique

- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**

Axe 2 : image, qualité de vie et identité locale

Axe 3 : attractivité et dynamisme économique

Objectifs stratégiques et fiches mesures PETR UZEGE-PONT DU GARD

Enjeu partagé : Faire monter en gamme les secteurs d'activités économiques porteurs du territoire

Objectif stratégique : Valoriser les forces du tissu économique existant et accompagner les mutations

Fiche mesure n° 9/ Soutenir et promouvoir une agriculture de qualité

Présentation de la mesure n° 9/ en lien avec l'objectif stratégique : Valoriser les forces du tissu économique existant et accompagner les mutations

-Contexte général :

L'activité agricole joue un rôle fondamental dans le territoire car elle participe à l'économie rurale, façonne les paysages et contribue à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité. Composante à part entière dans l'économie locale, elle représente une part majeure dans l'aménagement puisqu'elle occupe 33 % du territoire.

Fait marquant, le volume d'espaces agricoles a peu diminué (- 8,9 % en 10 ans) par rapport à la tendance observée dans le département (- 18 %). La diminution du nombre d'exploitations a en effet été compensée par une augmentation des surfaces utilisées par chaque exploitant (26 hectares en moyenne). Elles présentent des profils variés tout en étant majoritairement spécialisées dans la production viticole.

La filière viticole concerne près de 40% des surfaces cultivées et un peu moins de 2/3 des exploitations. On compte 3 AOP (le Duché d'Uzès, les Costières de Nîmes, les Côtes du Rhône Village) et 2 IGP (Côteaux du Pont du Gard et Cévennes).

L'Uzège est un des hauts lieux de production de truffes – *Tuber melanosporum* - dans le département du Gard. Le syndicat départemental des trufficulteurs, implanté à Uzès, regroupe 230 adhérents, dont 70 % se situent sur le Pays. Créée en 1993, la journée de la Truffe à Uzès s'est petit à petit transformée en une manifestation pérenne qui s'étend chaque année sur le mois de janvier. Le territoire a également été labellisé Site Remarquable du Goût Truffe Noire du Gard (SRG).

Les truffes et la trufficulture génèrent des activités directes (pépinières, laboratoires d'analyse et de conseil, recherches...) mais aussi indirectes (fabrications alimentaires, restauration, marchés et fêtes de la truffe) ayant un effet d'appel pour les produits régionaux et favorisant un tourisme de basse saison.

Le renouveau de l'olive, a conduit, depuis une dizaine d'années, à la replantation d'oliviers sur le territoire. L'AOP huile d'Olives et l'AOP Olives de Nîmes couvrent une bonne partie du territoire. Les vergers et le maraîchage ont perdu près de la moitié de leurs surfaces tout en gagnant en qualité et valorisation.

L'activité agricole du Pays connaît d'importantes mutations depuis une quinzaine d'années. Les acteurs en place cherchent à diversifier leurs productions et leurs activités, ils misent sur la qualité, s'investissent dans des filières ou des modes de commercialisation à plus forte valeur ajoutée (agriculture biologique, agritourisme,

circuits de proximité, plantes aromatiques ...)

On note localement un potentiel de valorisation expérimentale des produits et sous-produits issus de l'agriculture, dont la paille et le chanvre.

-Objectifs de la mesure :

Cette mesure a pour objectifs :

- Pérenniser les exploitations en place
- Faciliter la diversification et l'ancrage local de l'activité agricole à l'échelle du territoire
- Promouvoir les filières agricoles locales
- Favoriser une agriculture extensive de qualité
- Développer des outils structurants et collectifs pour les filières agricoles afin de garantir l'efficacité et la rentabilité des exploitations agricoles.
- Adapter les cultures aux ressources disponibles
- Renforcer les liens entre producteurs et consommateurs
- Valoriser les ressources locales

-Contenu de la mesure : *Description synthétique des mesures envisagées*

- Elaboration et conduite de stratégies pour l'approvisionnement en produits du territoire de la restauration hors domicile
- Projets d'intégration de producteurs et produits locaux dans la vente en circuits de proximité
- Développement / structuration de la filière de production des plantes aromatiques et médicinales
- Construction de projets de diversification des cultures existantes
- Soutien aux événements touristiques agricoles
- Veille foncière agricole
- ...

-Maîtres d'ouvrages concernés :

Maîtres d'ouvrage publics et privés

-Localisations spécifiques éventuelles :

- Critères de sélection des projets :

Valorisation des produits locaux localement, développement de la consommation locale,

Equipements : caractère structurant du projet

Impact environnemental

Impact sur l'emploi

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018 : étude sur la filière PPAM en Uzège-Pont du Gard

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Nombre de projets soutenus

Nombre d'agriculteurs intégrés à la démarche

Nombre d'emplois créés / soutenus

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Bilan annuel réalisé par le PETR Uzège-Pont du Gard

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

- **SRADDET, défi de l'ouverture régionale**

- **Contrat de ruralité :**

Axe 3 : attractivité et développement du territoire

Axe 5 : transition écologique et énergétique

Axe 6 : cohésion sociale, emploi, formation

Schéma d'aménagement Gard 2030

- **Programme Leader GAL Uzège-Pont du Gard :**

Axe 3 : expérimenter de nouvelles approches pour renforcer la cohésion sociale

- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**

Axe 3 : attractivité et dynamisme économique

Axe 4 : aménagement durable et équitable

Objectifs stratégiques et fiches mesures PETR UZEGE-PONT DU GARD

Enjeu partagé : Faire monter en gamme les secteurs d'activités économiques porteurs du territoire

Objectif stratégique : Valoriser les forces du tissu économique existant et accompagner les mutations

Fiche mesure n° 10/ redynamiser l'économie locale en évolution et appuyer le développement de nouvelles filières

Présentation de la mesure n° 10/ en lien avec l'objectif stratégique : Valoriser les forces du tissu économique existant et accompagner les mutations

-Contexte général :

Le développement économique actuel se fonde sur l'économie résidentielle avec la venue d'une nouvelle population et présente avec l'attractivité touristique. Le tissu économique est constitué en grande partie de TPE et PME de moins de 10 salariés. Le secteur industriel, très concentré, est lié à la présence de grosses unités de production ce qui fragilise le territoire, car un nombre restreint d'entreprises concentre un volume d'emplois important.

Le poids de l'économie résidentielle dans l'emploi global a fortement augmenté au cours des 15 dernières années. Elle détrône l'économie productive, longtemps restée premier employeur du territoire. Ce phénomène s'est accentué ces dernières années et notamment avec la fermeture de la centrale EDF d'Aramon en septembre 2016 (120 salariés en emploi direct).

Si l'économie résidentielle contribue au développement économique par la création d'emplois, elle dépend cependant de nombreux facteurs extérieurs. Ces activités sont donc plus sensibles aux effets de la crise économique que les emplois industriels.

Uzès, pôle de centralité du PETR concentre plus de 5 500 emplois et offre deux fois plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs. Le territoire est globalement sous forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur puisque 45 % des actifs y résidant travaillent en dehors (soit quasiment 9 000 actifs).

La sphère productive et industrielle laisse progressivement place à la sphère résidentielle et à la tertiarisation.

Face à ces constats, plusieurs questions se posent aujourd'hui :

- Comment le territoire peut-il compenser la perte de cette activité économique ?
- Comment maintenir mais aussi développer des entreprises et des emplois qui ne pourront être délocalisés ?

-Objectifs de la mesure :

Cette mesure a pour objectifs :

- Accompagner le tissu économique local et les entreprises dans un développement pérenne
- Maintenir et créer des emplois sur le territoire
- Créer les espaces d'innovation et de coopérations nécessaires au développement du tissu économique
- Engager une reconversion économique suite à la fermeture de la centrale EDF d'Aramon
- Développer l'économie par sa territorialisation
- Avoir une offre équilibrée et de qualité de parcs d'activités
- Redynamiser économiquement le territoire autour des Clean Tech
- Valoriser les savoir-faire locaux

-Contenu de la mesure : *Description synthétique des mesures envisagées*

- Mise en œuvre du contrat de transition écologique (CTE)
- Développement de projets autour des technologies propres (Cleantech vallée), de la valorisation de déchets, du développement des énergies renouvelables, de l'innovation
- Création d'immobilier d'entreprise : hôtel, pépinière, tiers lieux ...
- Requalification des zones d'activités

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communes et groupements de collectivités, acteurs privés

-Localisations spécifiques éventuelles :

Pépinière / hôtel d'entreprise : sur la CC Pont du Gard

- Critères de sélection des projets :

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Nombre de projets soutenus
Nombre d'emplois créées / soutenus
Nombre d'entreprises créées / maintenues

- **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Bilan annuel réalisé par le PETR

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

- **SRADDET Occitanie 2040 défi de l'ouverture et de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique**

- **Contrats bourgs centres**

- **Contrat de ruralité :**

 - Axe 2 : revitalisation des bourgs centres

 - Axe 3 : attractivité et développement du territoire

 - Axe 5 : transition écologique et énergétique

 - Axe 6 : cohésion sociale, emploi, formation

- **Schéma d'aménagement Gard 2030**

- **Contrat de Transition énergétique (CTE)**

- **Programme Leader GAL Uzège-Pont du Gard :**

 - Axe 2 : faire de la créativité un vecteur de développement économique

- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**

 - Axe 3 : attractivité et dynamisme économique

 - Axe 4 : aménagement durable et équitable

Objectifs stratégiques et fiches mesures PETR UZEGE-PONT DU GARD

Enjeu partagé : Contribuer à la lutte contre le changement climatique

Objectif stratégique : Promouvoir une culture de gestion respectueuse des ressources énergétiques

Fiche mesure n° 11 : S'impliquer activement dans l'effort de transition énergétique

Présentation de la mesure n° 11 en lien avec l'objectif stratégique une culture de gestion respectueuse des ressources énergétiques

-Contexte général :

Sur le territoire, les consommations énergétiques sont dominées par les secteurs du bâtiment (chauffage et refroidissement) et des transports (carburant).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées aux transports routiers, mais également au secteur résidentiel et tertiaire, à l'industrie et au traitement des déchets et à l'agriculture.

On compte 6 centrales photovoltaïques en service, correspondant à une puissance de 45 kWc.

Afin de répondre à l'enjeu mondial de lutte contre le réchauffement climatique, et en cohérence avec le SRCAE et l'ambition de l'Occitanie de devenir la première région à énergie positive d'Europe en 2050, l'Uzège Pont du Gard souhaite participer pleinement à la mise en œuvre de la transition énergétique sur son territoire. Aujourd'hui, le SRCAE vise l'objectif de réduire de 30 % les consommations énergétiques globales et de 50 % la consommation énergétique par habitant entre 2005 et 2050, de diviser par trois les émissions de gaz à effet de serre par habitant entre 1990 et 2050 et parvenir à une couverture de plus de 2/3 de la production finale d'énergie par des sources renouvelables en 2050. Dans ce cadre, le territoire entend activer les leviers à sa disposition en termes d'économie d'énergie et de réduction des émissions, de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Le PETR entend ainsi contribuer à atteindre les objectifs que s'est fixée la région Occitanie pour devenir une Région à Energie POSitive (REPOS).

La réduction de la consommation d'énergie et la réduction des émissions polluantes et de gaz à effet de serre (GES) est un premier objectif majeur qui relève à la fois des comportements individuels et des politiques publiques dans le secteur du bâtiment et des transports (constructions nouvelles moins consommatrices d'énergie et requalification du bâti ancien notamment)

Le SCoT affiche également la volonté de réduire les émissions polluantes et de GES, dans l'objectif de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et de préserver la santé humaine. La préservation des espaces agricoles et naturels permettra en outre le maintien des capacités de stockage carbone du territoire.

Le développement des énergies renouvelables est un autre volet incontournable de la lutte contre les changements climatiques. L'Uzège Pont du Gard présente des potentiels de production diversifiés (solaire thermique, photovoltaïque, biomasse et éolien). L'objectif étant de favoriser le développement tout en veillant à ne pas remettre en cause la qualité paysagère et patrimoniale du territoire et les points de vue existants, ni

les usages agricoles et forestiers et à ne pas porter atteinte aux fonctionnements écologiques.

-Objectifs de la mesure :

- Maîtriser et réduire les consommations énergétiques
- Réduire les émissions polluantes et de gaz à effet de serre
- Lutter contre la précarité énergétique
- Mobiliser les ressources locales d'énergie renouvelable dans le respect des sensibilités environnementales et paysagères
- Promouvoir des constructions responsables et durables
- Préserver l'armature des espaces naturels et agricoles
- Modifier les comportements individuels et collectifs ; publics et privés
- Améliorer la qualité de vie des habitants / usagers

-Contenu de la mesure : *Description synthétique des mesures envisagées*

- Définition d'un plan climat à l'échelle du territoire et mise en œuvre des actions qui en découlent
- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Rénovation de l'éclairage public (dans le cadre d'un projet de requalification des espaces publics)

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Acteurs publics et privés

-localisations spécifiques éventuelles :

- Critères de sélection des projets :

En cohérence avec le programme d'action du PCAET

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Nombre de projets soutenus
CF indicateurs du futur PCAET

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Bilan annuel réalisé par le PETR

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

- **SRADDET Occitanie 2040, défis de l'accueil et de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique**
- **Contrat Bourgs Centres Occitanie**
- **Contrat de ruralité :**

Axe 2 : revitalisation des bourgs centres

Axe 4 : mobilités locales et accessibilité au territoire

Axe 5 : transition écologique et énergétique

- **Schéma d'aménagement Gard 2030**

- **SCOT Uzège-Pont du Gard en cours de révision**

- **Projet de territoire de la CC Pays d'Uzès :**

Axe 2 : image, qualité de vie et identité locale

Axe 4 : aménagement durable et équitable

ANNEXE 2

Liste à caractère indicatif des projets qui ont potentiellement vocation à être examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels sur la période 2018/2021 selon la gouvernance définie à l'article 10 du présent contrat , sous réserve de leur éligibilité aux dispositifs d'intervention en vigueur des différents partenaires cofinanceurs et de leur instruction par les services concernés.

Projets	Objectifs	Fiches mesures	Localisation	Maître d'ouvrage	Montant indicatif	Phasage			
						PO 2018	PO 2019	PO 2020	PO 2021
Enjeu 1 : AXE 1 – Adapter les conditions d'accueil pour répondre aux nouveaux besoins de populations									
Requalification de l'entrée de ville de Collias	Conserver un territoire accueillant pour tous	1	Collias	Mairie de Collias ou SMGG			x		
Création d'un centre culturel l'Ombrière	Conserver un territoire accueillant pour tous	1	Uzès	CC Pays d'Uzès	6 128 688	x			
Création d'une salle des associations et aménagements publics	Conserver un territoire accueillant pour tous	1	Pouzilhac	Mairie de Pouzilhac	370 955	x			
Aménagements d'espaces publics	Conserver un territoire accueillant pour tous	1	Pouzilhac	Mairie de Pouzilhac		x			
Création d'une salle polyvalente	Conserver un territoire accueillant pour tous	1	Montaren et St Médiérs	Mairie de Montaren et St Médiérs			x		
Création d'une salle polyvalente	Conserver un territoire accueillant pour tous	1	Estezargues	Mairie d'Estezargues			x		
Aménagements espaces publics	Conserver un territoire accueillant pour tous	2	Montaren et St Médiérs	Mairie de Montaren et St Médiérs					

Aménagements espaces publics	Conserver un territoire accueillant pour tous	2	Foissac, Belvezet, Argilliers	Mairies			x	x	
Création de logements	Conserver un territoire accueillant pour tous	3	St Hilaire d'Ozilhan	Mairie de St Hilaire d'Ozilhan			x		
Création de logements	Conserver un territoire accueillant pour tous	3	Sanilhac					x	
Enjeu 2 : Axe 2 - Conforter et adapter les centralités du territoire et créer des réciprocitys avec les différents territoires du système multipolarisé									
Embellissement et mise en accessibilité du parvis de la mairie, aménagement du quartier de l'Arnède, cheminements doux; complexes sportifs (mise aux normes foot et tennis); création aire de camping car; amélioration des entrées de villes; ; accessibilité maison des asso; restauration du patrimoine	Construire une armature territoriale équilibrée	4	Remoulins dans le cadre d'un éventuel contrat bourg centre			x	x	x	x
Rénovation des équipements sportifs (piscine, stade, gymnase), mise en accessibilité de bâtiments publics, rénovation énergétique des bâtiments , création d'une maison des ados, ...	Construire une armature territoriale équilibrée	4	Uzès dans le cadre d'un éventuel contrat bourg centre				x	x	x

PEM routier	Construire une armature territoriale équilibrée	4	Uzès						
Restructuration du Musée et mise en valeur de la mosaïque romaine de l'ancien évêché	Construire une armature territoriale équilibrée	4	Uzès						
PEM ferroviaire de Remoulins	Développer des réciprocitys avec les territoires voisins	6	CC Pont du Gard						X
PEM ferroviaire d'Aramons	Développer des réciprocitys avec les territoires voisins	6	CC Pont du Gard						X
Enjeu 3 : AXE 3 – Faire monter en gamme les secteurs d'activités économiques porteurs du territoire									
Schéma d'interprétation du Grand Site	Valoriser les forces du tissu économique	8	Grand Site Occitanie	EPCC Pont du Gard / Syndicat Mixte des Gorges du Gardon	à affiner		x		
Création d'un espace d'information touristique et boutique produits locaux	Valoriser les forces du tissu économique	8	Collias	à affiner	à affiner			x	x
Mise en œuvre des aménagements des sites de pratique de canoë-kayak	Valoriser les forces du tissu économique	8	Collias / Remoulins	SMGG / communes	chiffage en cours	x	x	x	x

Voie verte Beaucaire-Pont du Gard-Uzès	Valoriser les forces du tissu économique	8		CD 30					
Restauration de l'ancien évêché et création d'un CIAP	Valoriser les forces du tissu économique	8	Uzès	Mairie d'Uzès	chiffrage en cours		X	X	
Création et aménagement de la Maison Pitot, maison du tourisme et du Rhône	Valoriser les forces du tissu économique	8	Aramon	à définir				x	x
Aménagement d'un sentier d'interprétation avec ponton sur le site de l'étang de la Capelle et Masmolène	Valoriser les forces du tissu économique	8	La Capelle et Masmolène	CC Pays d'Uzès	160 000	x			
Rénovation du château et des remparts	Valoriser les forces du tissu économique	8	Lussan	Mairie de Lussan			x		
Etude sur la filière PPAM et circuits courts	Valoriser les forces du tissu économique	9	PETR	PETR	ingénierie interne	x			
Haras National d'Uzès	Valoriser les forces du tissu économique	9	Uzès	IFCE					
Pépinière d'entreprises	Valoriser les forces du tissu économique	10	CC Pont du Gard	CC Pont du Gard					
Actions issues du contrat de transition écologique : Espace Ecole Industriel Cleantech Booster et La Villa Développement du photovoltaïque	Valoriser les forces du tissu économique	10	CC Pont du Gard	Campus des Métiers de Bagnols Cleantech Vallée CC Pont du Gard			x	x	x
Enjeux 4 : contribuer à la lutte contre le changement climatique									
Mise en œuvre d'un PCAET et actions en découlant	Promouvoir une culture de gestion respectueuse des ressources	11	PETR	PETR et autres			x	x	x

Rénovation énergétique du centre social intercommunal	Promouvoir une culture de gestion respectueuse des ressources	11	Saint Quentin la Poterie	Mairie de St Quentin la Poterie				x	
TOTAL MAQUETTE									

Orientations stratégiques départementales et dispositifs d'intervention concernés

Le Pacte pour les Gardois 2016-2021

Un Gard innovant pour réussir les défis de l'avenir.

Réussir la transition numérique.

Pour l'emploi, pour la sécurité, pour le lien social, pour les loisirs, les technologies de l'information sont désormais incontournables. Comme l'eau courante et l'électricité en leur temps, il est de la responsabilité collective d'en garantir le service à chaque foyer.

Le Gard très haut débit : Le Département a lancé dès 2016 un plan d'équipement numérique pour amener à tous les foyers gardois une connexion internet optimale en haut débit. Cet engagement représente un investissement attendu de 200 millions d'Euros sur la durée de la mandature et concernera tous les territoires.

Développer et moderniser les grands équipements stratégiques.

Le Pont du Gard est un patrimoine au cœur de la dynamique départementale. Il a vocation à entamer une nouvelle étape de son rôle de développement culturel, touristique et commercial.

Soutien à la création et à l'activité des grands équipements culturels et patrimoniaux : Outils de notoriété et d'attractivité, les grands sites patrimoniaux et les grands équipements culturels sont un levier important de la structuration du territoire départemental. Le Département favorisera et accompagnera la dynamique de la reconnaissance mondiale des richesses des patrimoines naturel, historique et culturel du Gard. L'obtention du label UNESCO pour la ville de Nîmes sera à cet égard décisive.

Soutien à la création et à l'activité des grands équipements touristiques : Entre mer et montagne, Causse et Camargue, Rhône et Vidourle, le secteur du tourisme est un des deux premiers vecteurs d'emplois et de dynamisme économique du Gard.

Relever le défi de la transition énergétique.

De l'agriculture à l'alimentation : Depuis de nombreuses années, le Département du Gard a accompagné le monde agricole et viticole dans ses efforts de développement, de renouvellement et d'adaptation au nouveau contexte européen et mondial, aux nouvelles demandes.

Adopter la climat'itude : Pleinement inscrit dans les objectifs et ambitions de la COP21, le Département impulse un aménagement et un développement durables de son territoire, tant par ses compétences et investissements propres que par un accompagnement étroit des porteurs de projets, des partenaires, des citoyens, des initiatives locales innovantes.

Préserver et améliorer durablement notre environnement : Les ressources et milieux naturels font partie du patrimoine commun des Gardois. L'environnement et le contexte géographique constituent des atouts décisifs pour le Département. Il bénéficie de vastes zones préservées, que ce soit sur le littoral, dans les zones périurbaines de garrigue ou dans l'arrière-pays, avec une proportion de zones naturelles d'un tiers plus étendues que la moyenne métropolitaine.

Un Gard attractif pour construire le Département de demain

Consolider l'attractivité des territoires

Emploi : Le Département met au cœur de chacun de ses choix l'attractivité économique de ses territoires et par conséquent favorise la création ou le maintien d'emplois. Dans chaque décision de construction de politique publique, de priorisation des choix entre différentes politiques le contexte économique, son amélioration et les conséquences sur le développement de l'emploi seront clairement des axes déterminants pour le soutien des projets par le Département.

Soutien à l'insertion professionnelle pour favoriser l'accès à l'emploi : L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi de nos concitoyens constituent un enjeu majeur pour le Département.

Conforter l'attractivité des territoires

Aide aux communes et intercommunalités : Historiquement, le Département est positionné au plus près de ses territoires et donc des communes, communautés de communes et agglomérations afin de les accompagner dans une démarche égalitaire d'accès aux services et équipements modernes : électrification, téléphonie, téléphonie mobile, traversée de communes, équipements sportifs et culturels, présence médicale, réseaux de distribution d'eau...

Entretien et sécuriser le réseau routier : La mobilité est un élément essentiel de la qualité de vie des Gardois. La cohérence des interventions sur les routes, ouvrages d'art et voies vertes qui maillent le territoire se traduira dans un nouveau schéma abordant la question des déplacements plus globalement. Il s'agit d'anticiper les impératifs du développement économique, de répondre aux besoins quotidiens des Gardois en leur permettant aussi l'accès aux mobilités douces, par des infrastructures respectueuses de l'environnement, une offre de service de transport collectif dense et accessible à tous et l'organisation du covoiturage.

Garantir la qualité de vie des territoires

Des bâtiments départementaux qui prennent en compte les enjeux d'accessibilité et la transition climatique : Pour accueillir les collégiens et le public dans les meilleures conditions, le Département se dote d'une stratégie de gestion à long terme de ses bâtiments et collèges. Elle se décline par une programmation pluriannuelle de travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments et s'inscrit systématiquement dans les projets de construction et de rénovation.

Soutenir la présence de services au public : Concernant ses services et les services administratifs en général, le Département souhaite offrir aux Gardoises et aux Gardois un accueil de qualité en généralisant les guichets uniques et l'individualisation de tous les dossiers. Des réponses claires, rapides, simples et précises seront apportées à l'ensemble des usagers des villes comme de la campagne.

Politique de prévention des risques naturels : Au-delà du caractère sensible de l'étalement urbain vis-à-vis des espaces naturels et agricoles, le Gard est fortement soumis aux risques naturels : portant sur 21% de la surface départementale, le risque d'inondation touche fortement les territoires à forte croissance et concerne 40,7% de la population (source : Observatoire du risque inondation « www.noe.gard.fr »), alors que le risque d'incendie est par ailleurs très élevé avec un taux de boisement de 42%. Les éléments de vulnérabilité de notre territoire, risques naturels et accès à la ressource en eau, déjà sensibles, seront fortement aggravés par les effets du changement/réchauffement climatique. D'ores et déjà nous savons que la montée du niveau de la mer entraînera une modification du trait de côte, que les épisodes de sécheresse et de fortes pluies seront plus intenses, que la biodiversité sera menacée, et l'équilibre pour un développement durable de notre territoire, plus complexe à atteindre.

Un Gard solidaire pour protéger les gardoises et les gardois

Soutenir les jeunes gardois

Education : Au-delà de la responsabilité légale d'assurer la construction, la reconstruction, l'extension, l'équipement et le fonctionnement des établissements, le Département considère l'Éducation comme une priorité ; il maintiendra et développera donc tout au long du mandat des actions et financements qui vont bien au-delà de ses obligations légales. Le principe fondateur de son intervention étant un traitement équitable des territoires qui permet un égal accès des enfants à la connaissance et à l'éducation.

Enfance et famille : Chef de file de la solidarité, le Département met en œuvre l'ensemble des interventions pour lesquelles il est compétent en s'appuyant sur un réseau de partenaires publics et privés avec la volonté de garantir aux citoyens utilisateurs du service public départemental la qualité de service qu'ils sont en droit d'attendre.

Jeunesse et insertion citoyenne : Au-delà de tout ce qui est mis en œuvre dans le volet « Education » de l'action du Département, ses actions en faveur de la jeunesse constituent l'un des champs d'intervention à travers lequel le Département vise à garantir l'égalité des chances des jeunes gardois. L'objectif est d'apporter le meilleur accès aux savoirs, à des conditions d'études les plus favorables à l'épanouissement personnel, à l'apprentissage et à l'insertion dans la citoyenneté.

Conforter la citoyenneté

Une nouvelle délégation consacrée à la lutte contre les discriminations, à la promotion de l'égalité et de la laïcité : L'égalité entre les femmes et les hommes, le respect des droits de tous les citoyens, la liberté de conscience et d'expression, la garantie de la laïcité des lieux publics, la mémoire et la lutte contre les phénomènes de racisme, d'exclusion, de radicalisation, tels sont les principaux axes d'action de cette nouvelle délégation créée pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui.

Culture et création : Le Département maintient son engagement auprès des artistes, des professionnels de la culture et des territoires.

Pratique sportive : Le sport est un vecteur essentiel d'épanouissement des individus, d'insertion sociale, de rencontre et du vivre collectivement ensemble. Il est aussi un puissant vecteur de notoriété et de développement des territoires. Le Département le positionne donc comme un élément décisif de son action.

Garantir une solidarité responsable et l'accès au juste droit

Cohésion sociale et politique de la ville : Signataire des 8 contrats de ville prévus par l'État dans le Gard, le Département poursuivra son engagement dans ce domaine clé du soutien à l'amélioration du cadre de vie et du bien vivre ensemble. Il s'agira de soutenir toutes les initiatives qui permettront d'accompagner la population, et particulièrement les jeunes vers l'accès à l'emploi durable ; de soutenir toutes les initiatives permettant de favoriser le vivre ensemble ; d'agir en partenariat avec l'État et les collectivités afin de prévenir les risques de délinquance.

Autonomie des personnes âgées et handicapées : Très fortement engagé dans le soutien aux personnes âgées et aux personnes handicapées, le Département renovera et adaptera ses politiques afin de répondre au mieux aux attentes des personnes concernées et de leurs familles. Cela évidemment en s'inscrivant dans les orientations et obligations de la loi d'adaptation au vieillissement de la société : prévention de la perte d'autonomie, adaptation et modernisation des logements/foyers, amélioration de la prise en charge des personnes.

Logement pour tous : L'accès au logement est un pilier fondamental. Le Département s'y implique fortement dans un contexte rendu difficile par la présence sur son territoire d'enjeux et de difficultés parfois contradictoires : dynamique démographique, forte demande de logement, pression foncière importante, fort impact du risque inondation, manque de logements locatifs, manque de logements sociaux, fort taux d'habitat indigne...

Le schéma d'aménagement durable Gard 2030 intègre les enjeux et les perspectives des différents espaces qui composent le département. Il s'agit là de faire valoir au sein de chaque espace une vision stratégique départementale contribuant à valoriser l'ensemble du Gard. Les enjeux de développement des espaces gardois :

- le rôle moteur de l'espace métropolisé languedocien intégrant Nîmes-Alès
- un gard rhodanien ouvert sur l'extérieur participant pleinement à la dynamique inter-régionale
- les espaces inter-agglomération, lieu d'équilibre et d'articulation entre urbain et rural : Gradonnenque, Gard avignonnais, Sud Uzège, Vaunage Vidourle, Vistrenque
- les espaces de qualité gardois qui sont gage d'attractivité durable : la Camargue et le littoral gardois, les Cévennes, le Nord des Garrigues
- les pôles d'appui et de centralité d'espaces de vie : conforter les bourgs centres et les pôles d'équilibre dans les bassins de proximité
- l'organisation de la trame verte et bleue : un projet unitaire et fédérateur en faveur du patrimoine écologique

Gard 2030 constitue la dimension spatiale de la vision du Département en matière d'aménagement et de développement de l'espace gardois.

Son ambition est de contribuer, au travers de ses partis pris territoriaux et opérationnels (les défis), à une organisation de l'espace et des dynamiques qui l'animent plus cohérentes et équilibrées, à une meilleure attractivité économique, ainsi qu'à une plus grande cohésion spatiale. Il vise enfin à renforcer l'excellence environnementale en intégrant transversalement cet objectif de fond.

Défi n° 1 : Maîtriser et reconquérir le potentiel foncier gardois

La maîtrise du foncier par les collectivités publiques est un défi prioritaire, qui conditionne l'ensemble des autres défis. L'approche foncière pour l'accueil de population ou d'entreprises, ou encore pour la protection des espaces agricoles productifs est aujourd'hui encore peu organisée concrètement et ne répond que très peu dans sa mise en application aux objectifs du développement durable

L'émergence dans le Gard d'une politique publique foncière active et anticipatrice doit s'organiser de façon pragmatique et partenariale, pour :

- Concrétiser les objectifs de planification durable en émergence (SRADDT, SCOT, PLH, PLU, ...) et éviter l'amplification des principaux dysfonctionnements (étalement urbain, congestion routière, insuffisance de mixité, spéculation foncière ...), sans arriver à des situations de blocage des opérations nécessaires au développement du Gard. Il existe en effet de réelles difficultés à mettre en œuvre les opérations publiques d'aménagement.
- Diminuer l'impact financier du foncier sur les budgets publics et la fiscalité locale : coût des infrastructures, équilibre des opérations d'aménagement ou de logements sociaux, localisation et coût des équipements publics
- Aider les collectivités et notamment les Communes (siège de la décision foncière) à dépasser la complexité d'utilisation des outils d'action foncière et d'urbanisme réglementaire face aux pressions et aux conflits d'usages locaux

La maîtrise foncière par les collectivités, qu'elle soit directe (propriété ou appropriation) ou indirecte (maîtrise de la vocation, négociation de participations) ne pourra donc qu'être bénéfique, en assurant par ailleurs une meilleure répartition des charges économiques globales du développement urbain. Les outils et crédits déployés à l'échelle régionale et locale, s'ils tendent à se développer fortement ces dernières années, ne peuvent néanmoins pas répondre à toutes les situations, notamment pour les territoires inter agglomérations et ruraux.

L'intervention du département dans le domaine foncier donc doit venir se centrer sur :

Le déploiement de sa compétence stricto-sensu dans les domaines du foncier liés aux ENS et aux espaces naturels et agricoles périurbains, ou pour ses propres opérations,

Mais également dans le domaine du foncier urbain et à urbaniser en venant appuyer les collectivités locales dans leurs initiatives pour compléter les dispositifs de portage et de constitution de réserves foncières existantes.

La préservation à long terme des espaces naturels et agricoles passe effectivement en premier lieu par la maîtrise des terrains urbanisés et urbanisables, afin d'y appliquer les principes d'aménagement durable.

Défi n° 2 : Concevoir et construire une mobilité globale

Concevoir la mobilité globale de 2030 repose sur plusieurs axes :

- Donner naturellement la priorité aux modes de mobilité respectueux de l'environnement (TC, modes doux, co-voiturage), pour mieux faire vivre l'armature urbaine gardoise
- Décloisonner en faveur de l'usager les réseaux de TC, segmentés entre de multiples AOT, en améliorant les bases de l'interopérabilité existantes
- Renforcer la desserte des pôles d'équilibre et des bourgs centre,
- Donner la priorité aux infrastructures en fonction de leurs effets positifs et mutualiser les moyens disponibles sur les investissements prioritaires,

L'effort à accomplir est tout particulièrement important dans les territoires sous très forte pression urbaine, qui vont plus encore se développer du fait des impératifs d'accueil, de densification, et de renouvellement urbain.

Défi n° 3 : Accroître la production de logements durables :

La production de logements durables, sera l'un des principaux vecteurs d'une répartition plus équilibrée des habitants et des activités et d'une limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels à l'échelle du Gard.

Pour ne pas accentuer les décalages existants, tout en répondant à l'enjeu d'accueil, la production de logements doit donc nécessairement passer par un saut « qualitatif » (de la rénovation du parc ancien, à la production nouvelle, en intégrant de critères environnementaux), mais aussi « quantitatif » (un doublement de la production de logements sociaux étant requis pour répondre au besoin actuel)

Les principaux freins à cette production de logements durables se situent au-delà des outils et documents de planification urbaine et de programmation territoriale (SCOT, PLH, PLU, ...), et concernent :

- Les questions de la maîtrise et de la spéculation foncière (les productions actuelles étant largement tributaires d'opportunités foncières au coup par coup)
- L'acceptation parfois encore insuffisante de la population et des collectivités elles-mêmes
- La conduite et l'ingénierie d'opérations d'aménagement (dans le un cadre d'un renforcement des réglementations d'urbanisme)
- La complexité de l'équilibre financier des opérations neuves, mais surtout en parc ancien, au regard des capacités des opérateurs et des ménages
- Le déficit de qualification des entreprises traditionnelles de construction en matière d'éco-construction et de réhabilitation

La stratégie départementale en la matière vise donc à lever ces obstacles pour favoriser une production qualitative et quantitative adaptée.

Défi opérationnel n° 4 : Soutenir les différentes strates de l'économie entrepreneuriale

L'économie industrielle et productive gardoise représente 50 % de la valeur ajoutée régionale, avec des pôles de compétence et d'excellence autour du nucléaire, des biotechnologies, de la construction, des sports mécaniques, de l'agroalimentaire, des filières vertes (eau, risques,) ...

Il dispose par ailleurs d'un très important potentiel dans le domaine tertiaire comme la santé et les services à la personne, qui ne pourront que se renforcer au regard des dynamiques démographiques et sociétales en cours.

Les atouts du Gard sur le plan économique résident également :

- dans son positionnement géographique avec une attractivité qui s'améliorera par la réalisation des projets ferroviaires et routiers d'envergure
- dans son potentiel touristique autour d'une renommée internationale des produits phares, mais qui souffre d'un déficit de valorisation de l'offre et parfois de la qualité insuffisante de certaines prestations

Le dynamisme démographique doit être considéré comme un atout au titre des emplois induits (économie résidentielle), avec toutefois un réel enjeu de professionnalisation. Il favorise d'autre part l'accueil en nombre de créateurs d'activités.

La multiplicité des acteurs du soutien à l'économie, internes ou externes au Gard, rendent l'utilisation des outils proposés complexe pour les entreprises et les créateurs. La cohérence de l'action publique autour de priorités partagées sera donc garante de sa plus grande efficacité.

La stratégie départementale en la matière visera donc à donner davantage de lisibilité à la gouvernance économique établie et à renforcer son rôle d'accompagnement et d'impulsion des projets et filières structurantes d'un point de vue économique.

Défi 5 : Innover dans les politiques de solidarité

Les orientations en matière de solidarité se doivent d'intégrer 3 problématiques fortes et concomitantes :

1. L'accroissement des inégalités financières, culturelles, éducatives, professionnelles, ... dans un département déjà fortement marqué, et dont les « populations cibles » (seniors notamment) vont croître de manière importante.

2. La tendance aux ségrégations spatiales liées à des problématiques sociales, qui se développent sur l'ensemble du Gard

3. Les contraintes budgétaires et de normalisation, qui imposent de réduire certaines politiques de solidarité et d'investissement public, sans reconsidérer les modalités d'actions

Pour relever ce défi, le département entend intégrer trois principes d'actions à Gard 2030 :

- La prise en compte au niveau décisionnel de chaque politique publique (logement, transport, économie, aménagement...) des effets de ces politiques en matière de solidarités,

- Le fait que la réussite d'un tel défi devra nécessairement s'appuyer sur des leviers de solidarité financière externes liés au développement du Gard : l'économie productive, la qualification, l'acceptation des flux migratoires, et la fiscalité locale.

- Et inversement le fait que les politiques de solidarité sont de véritables leviers économiques, d'emplois et de formation à valoriser

Dans le cadre de Gard 2030, la volonté d'innover dans le domaine de la solidarité vise notamment à reconsidérer la déclinaison et l'adaptation aux territoires gardois des politiques de solidarité notamment dans une perspective de renforcement de leur organisation, mais aussi à favoriser l'émergence d'offres alternatives et d'expérimentation dans la prise en charge des publics cibles.

Défi 6 : Garantir l'approvisionnement en eau et diversifier celui en énergie

Si les solutions locales d'approvisionnement, d'économie, ..., doivent être privilégiées en premier lieu, les déficits à venir (au delà de 2030 – 2050) doivent néanmoins être d'ores et déjà anticipés que ce soit en terme de gouvernance des cycles de l'eau, dans les documents d'urbanisme, ou en matière de faisabilité et de viabilité des renforcements à venir.

Pour les énergies renouvelables, la modération des consommations et le recours à des sources non émettrices de GES relève autant d'une priorité de dimension mondiale que locale (vulnérabilité aux risques et accès financier aux énergies). Le Gard est un espace véritablement favorable à cette possibilité de développement compte tenu de son climat mais aussi de sa dynamique de développement urbain et économique.

Pour ces deux ressources environnementales, dont l'aménagement durable du Gard dépend véritablement, l'enjeu est donc double :

- donner un cadre de cohérence d'ensemble des politiques publiques et à leurs déclinaisons opérationnelles

- mettre à profit les compétences et les besoins locaux en tant que véritables vecteurs de création d'emplois et de richesses, dans une perspective de développement régional.

Défi 7 : Conforter l'agriculture en amont comme en aval

Son avenir se joue aujourd'hui à plusieurs niveaux :

- La sécurité alimentaire et sanitaire de ses productions en ayant recours à l'innovation et à la recherche

- L'équilibre de la dynamique des espaces ruraux et de leur attractivité

- La performance économique et qualitative et la réduction de l'empreinte écologique,

- La stabilisation des revenus

- La spécialisation de certaines filières et/ou le développement de nouvelles fonctions (énergie, tourisme, risques, ...) et par extension la pluriactivité

D'ici 2030 les formes et les modèles économiques de l'agriculture gardoise auront très fortement évolués en ayant recours notamment au faire-valoir indirect, mais aussi à des logiques d'investissement à la fois privées et coopératives.

En termes de politique d'aménagement du territoire, soutenir l'agriculture gardoise nécessite :

- En amont d'intervenir en coordination sur la transmission et l'installation pour assurer un niveau d'exploitation viable (économiquement et du point de vue des ressources)

- En aval, ce défi repose sur de nécessaires évolutions économiques, qualitatives, économiques et marketing (et notamment sur le pari du Département et de ses partenaires en matière de circuits courts et d'agriculture Bio)

Défi 8 : Vivre et se développer durablement avec le risque

Vis-à-vis de la vulnérabilité aux risques, la politique d'aménagement et de développement du Gard pourra donc se concrétiser autour de plusieurs chantiers en émergence :

- La poursuite de l'intégration de la notion de risque dans le temps et dans les processus urbain et économique

- La recherche et la mise en application des modes innovants et de nouvelles normes dans les territoires à risques, en lien avec le pôle de compétitivité concerné et dans le respect de la sécurité des personnes et des biens

- Le développement de nouveaux modes de faire dans la gestion des espaces naturels et agricoles

Le Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité (2018-2021) qui prévoit

Orientation 1 : Mettre en œuvre une gouvernance rénovée et partagée

- Structurer une gouvernance partagée au service des territoires
- Rénover les statuts de l'association ADRT/Tourisme
- Contractualiser avec les représentants des professionnels
- Mettre en œuvre une évaluation continue des actions
- Optimiser et renforcer l'offre d'ingénierie départementale

Orientation 2 : Une organisation touristique coordonnée et renforcée

- Définir et mutualiser les moyens et les compétences pour une plus grande efficacité
Optimiser la perception de la taxe additionnelle de séjour
Optimiser la zone d'influence et harmoniser les pratiques des Offices de tourisme
Mettre en œuvre des Contrats d'Attractivité Touristique avec les collectivités

- Favoriser l'accueil touristique et l'accessibilité du territoire
Poursuivre la mise en œuvre du schéma des aires de service et de repos des camping-cars
Poursuivre la mise en œuvre du schéma de signalisation touristique
Contribuer à l'organisation de pôles multimodaux autour des sites à fortes fréquentations
Les 30 plus belles routes et points de vue du Gard

Orientation 3 : Une Destination Gard multiple

- Développer une stratégie de marketing territorial et numérique
Déterminer l'opportunité d'une stratégie de marque départementale : identité, qualité, destination
Élaborer une stratégie marketing partagée, pluriannuelle et centrée sur des cibles prioritaires
Favoriser le déploiement des usages numériques et digitaux

- Réussir la promotion et la mise en marché de La Destination Gard
Développer une Alliance de Communication gardoise et de mutualisation aux salons
Mettre en œuvre une place de marché avec l'ensemble des territoires
Développer les partenariats entre les sites pour faciliter les flux touristiques

- Favoriser et développer la notoriété du territoire en valorisant nos multiples richesses
Renforcer l'appui au développement de l'agritourisme : produits locaux
Diversifier les activités et renforcer l'attractivité des hébergements agritouristiques
Organiser et développer le tourisme des savoir-faire (découverte économique)
Poursuivre la structuration de la Vitrine Départementale
Promouvoir les villes et villages labellisés

- S'appuyer sur les sites majeurs
Structurer l'offre et la promotion autour de « Destinations Grands Sites »

- Consolider les démarches qualitatives
Poursuivre l'accompagnement de la qualification de l'offre
Valoriser et accompagner les marques et/ou labels des collectivités

-Consolider, développer les partenariats et l'organisation touristique territoriale
Développer un réseau d'ambassadeurs de la destination Gard
Développer des partenariats avec le secteur non-marchand
Développer des partenariats avec les Départements limitrophes

Orientation 4 : Une offre touristique évolutive et adaptable

- Favoriser et optimiser la fréquentation toute saison
Promouvoir le tourisme de santé et de bien-être
Suscite l'envie de Gard en toute saison
Façonner un accueil qualitatif et animer un réseau
Favoriser le développement du tourisme d'affaires
Développer le tourisme culturel et patrimonial

- Créer des routes touristiques culturelles multidisciplinaires
Créer des itinéraires touristiques culturels thématiques
Créer des itinéraires oenotouristiques

-Développer un tourisme vert et de pleine nature : se ressourcer et vivre l'authenticité
Valoriser les grands itinéraires de randonnée et les itinéraires culturels
Développer et valoriser l'offre de découverte de la nature
Favoriser la mise en tourisme et l'accessibilité des activités sportives et de pleine nature
Valoriser nos cours d'eau et développer le tourisme de pêche récréative en rivière, plan d'eau et bord de mer
Développer le cyclotourisme d'itinérance et de loisir
Poursuivre le développement du tourisme fluvial et des activités nautiques
Favoriser le déploiement du tourisme équestre

Orientation 5 : L'innovation au service d'une ingénierie touristique renforcée

- Développer l'innovation et l'ingénierie touristique au service des territoires
Renforcer le déploiement d'une offre d'ingénierie technique et financière au service des territoires
Renforcer l'Observatoire (ODET), les outils d'analyse et le partage des données
Analyser l'opportunité de créer un GEIQ Tourisme (Groupement Employeurs pour l'Insertion et la Qualification)
Favoriser l'innovation, la recherche et le développement

- Adapter l'offre touristique aux besoins des marchés d'aujourd'hui et de demain
Favoriser et participer à la professionnalisation des acteurs touristiques
Développer des offres combinées et des séjours clé en main
Développer les voyages expérientiels et le concept d'authenticité connectée
Favoriser l'adaptation des offres touristiques pour tous (social, handicap et solidaire)

Le Département s'est aussi doté du **Schéma Départemental de l'Accessibilité des Services au Public du Gard (2018-2023)** qui fixe comme grands axes stratégiques :

Axe 1 : Développer et accompagner l'usage du numérique

- Déployer les réseaux d'initiative publique et mobiliser toutes les technologies existantes
- Evaluer les besoins et les niveaux d'accompagnement nécessaires
- Structurer le maillage territorial des espaces de médiation numérique
- Former les intervenants de la médiation numérique
- Communiquer sur les services de médiation numérique

Axe 2 : Faciliter la mobilité de tous les Gardois

- Recenser l'offre de transports et identifier les besoins et les pratiques de mobilité
- Coordonner et valoriser l'offre de transports
- Faciliter le développement d'initiatives et d'expérimentations au niveau local

Axe 3 : Fournir un accompagnement social global

- Organiser le premier niveau d'accueil social inconditionnel
- Sensibiliser le grand public au fonctionnement du système de protection sociale

Axe 4 : Renforcer les services de proximité

- Structurer le réseau de Maisons de services au public
- Conforter l'offre d'accueil du jeune enfant
- Améliorer l'attractivité des territoires à l'égard des médecins
- Approfondir les partenariats locaux avec les professionnels de santé
- Favoriser le dynamisme des commerces de proximité
- Inciter les commerçants à renforcer leur offre de proximité

PROJET DE CONVENTION DE COFINANCEMENT DE L'ACTION ECONOMIQUE orientations

Entre : La Région Occitanie, représentée par sa Présidente Carole DELGA ET « EPCI », représenté par

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

Vu le code général des collectivités locales et notamment ses articles L.1511-1, L.1511-2 et L.1511-3 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017- 2021,

Vu la délibération n°XXX de l'organe délibérant de XXX en matière d'immobilier d'entreprise

Vu la délibération du conseil régional n° CP/2017-DEC/09.18 du 15 décembre 2017 adoptant les règles de cofinancement de la Région Occitanie avec les EPCI en matière d'immobilier d'entreprise

REGIMES D'AIDES (en fonction des dispositifs retenus dans la partie « littéraire » du volet économique

Vu la délibération de la Région Occitanie du

Vu la délibération de EPCI du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Selon l'article L1511-2 du CGCT le conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région Occitanie. Dans le cadre d'une convention passée avec la Région Occitanie, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région Occitanie.

Aussi, dans la suite de l'adoption du SRDE21, la Région Occitanie a mis en place au cours de l'année 2017 un ensemble de dispositifs d'aides aux entreprises sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs la Région Occitanie a lancé différents Appels à projets.

D'autre part, l'article L 1511-3 du CGCT dispose que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. La Région Occitanie peut participer au financement des aides et des régimes d'aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La Région Occitanie a adopté par délibération en décembre 2017 des règles d'intervention ayant pour objectif d'aider les entreprises présentant un projet de développement et de croissance nécessitant un besoin d'investissement immobilier, en complémentarité de l'intervention de l'EPCI compétent sur le territoire concerné.

Ainsi la présente convention a pour objectif :

- de définir les modalités de cofinancement des projets d'immobilier d'entreprise entre la Région Occitanie et « EPCI »
- de définir les modalités de cofinancement des régimes d'aides aux entreprises mis en place par la Région Occitanie

Article 1 - Aides à l'immobilier d'entreprises

Conformément aux dispositions de l'article L.1511-3 du CGCT confiant aux EPCI et communes la compétence exclusive en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise « EPCI » a adopté le XX/XX un dispositif annexé à la présente convention.

La Région Occitanie s'engage à contribuer au financement de ce dispositif dans le respect des règles d'intervention qu'elle s'est fixée et annexées à la convention.

L'instruction de la demande de participation de la Région Occitanie aux aides définies par l'EPCI est assurée par les services de la Région Occitanie. La décision d'octroi est prise par la Commission Permanente de la Région Occitanie et ce postérieurement à la décision d'octroi votée par l'organe délibérant de « EPCI ».

Article 2 – Aides aux entreprises

« EPCI » décide de contribuer au financement des dispositifs suivants :

- Dispositif XX
- Dispositif XX

Il interviendra en complément des dispositifs votés par la Région Occitanie et annexés à la présente convention et conformément aux règles définies par délibération de l'organe délibérant de « EPCI » du XX/XX/XX et annexées à la présente convention.

L'instruction de la demande de participation de « EPCI » aux aides définies par la Région Occitanie est assurée par les services de « EPCI ». La décision d'octroi est prise par l'organe délibérant de « EPCI » et ce postérieurement à la décision d'octroi votée en Commission Permanente du Conseil Régional.

Article 3 - Durée de la Convention :

La présente convention est conclue pour la durée du SRDE2I et arrivera à échéance au 31 décembre 2021.

ANNEXES : LES DISPOSITIFS VOTES

1. Dispositif d'aide à l'immobilier de « EPCI »
2. Règles de Cofinancement de l'immobilier d'entreprise par la Région Occitanie
3. Dispositifs d'aides aux entreprises de la Région Occitanie
 - a. XX
 - b. Xx c. Ww

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DE L'UZEGE PONT DU GARD

Version Septembre 2018



SCoT
UZÈGE - PONT DU GARD
2030

SOMMAIRE

AXE 1 ASSURER UN DEVELOPPEMENT VERTUEUX ET DURABLE

3

AMBITION 1.1. **P.4**
Définir l'armature paysagère comme support d'attractivité

AMBITION 1.2 **P.8**
Préserver et mettre en réseau les espaces naturels et agricoles

AMBITION 1.3 **P.11**
S'engager dans une urbanisation durable et économe en prenant en compte le risque

AXE 2 ACCUEILLIR SOLIDAIRE

15

AMBITION 2.1. **P.16**
Construire une armature territoriale équilibrée

AMBITION 2.2 **P.19**
Répondre aux besoins de mobilité et de communication

AMBITION 2.3 **P.23**
Diversifier l'offre de logements pour pérenniser le dynamisme démographique

AMBITION 2.4 **P.25**
Participer à la lutte contre les changements climatiques

AXE 3 IMPULSER ATTRACTIF

27

AMBITION 3.1 **P.28**
Dynamiser l'économie locale

AMBITION 3.2 **P.33**
Organiser l'économie touristique et patrimoniale

AMBITION 3.3 **P.36**
Valoriser pleinement le positionnement stratégique de l'Uzège Pont du Gard

AXE 1

ASSURER UN DEVELOPPEMENT VERTUEUX ET DURABLE



AMBITION 1.1

DÉFINIR L'ARMATURE PAYSAGÈRE COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ

Les élus, à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), décident de conforter les dynamiques démographiques et résidentielles pour préserver l'identité rurale de l'Uzège Pont du Gard et maintenir la qualité du cadre de vie du territoire.

Le paysage de l'Uzège Pont du Gard est un témoin perceptible du modèle de développement économique, sociétal et environnemental du territoire. Au niveau économique, le paysage révèle l'importance de la vocation agricole, industrielle et artisanale. Au niveau sociétal, il traduit une organisation urbaine en chapelet de petits villages qui offrent un réseau de proximité et d'échanges, dans un tissu bâti traditionnellement dense et ramassé. Au niveau environnemental, le paysage révèle l'importance des espaces non bâtis et une bonne préservation des espaces à caractère naturel.

AMBITION 1.1.1

LES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS, UNE RICHESSE À S'APPROPRIER

Les vignes et les garrigues sont les éléments singuliers majeurs du paysage de l'Uzège Pont du Gard. L'agro-pastoralisme et la viticulture créent des paysages soignés, cadres de vie agréables pour les habitants.

Les petites plaines cultivées représentent des îlots privilégiés où s'organisent les cultures et l'habitat. Elles forment des «respirations spatiales» essentielles pour le territoire dans un cadre environnant fortement boisé. Certaines terres agricoles de fond de vallon et de plaine représentent des paysages remarquables et disposent par ailleurs d'un fort potentiel agronomique. Sur ces secteurs, il paraît important de veiller à ce que l'urbanisation future ne vienne pas déstructurer le parcellaire. **L'objectif n°1 est de protéger les terres agricoles à forte valeur ajoutée paysagère de toutes constructions.**

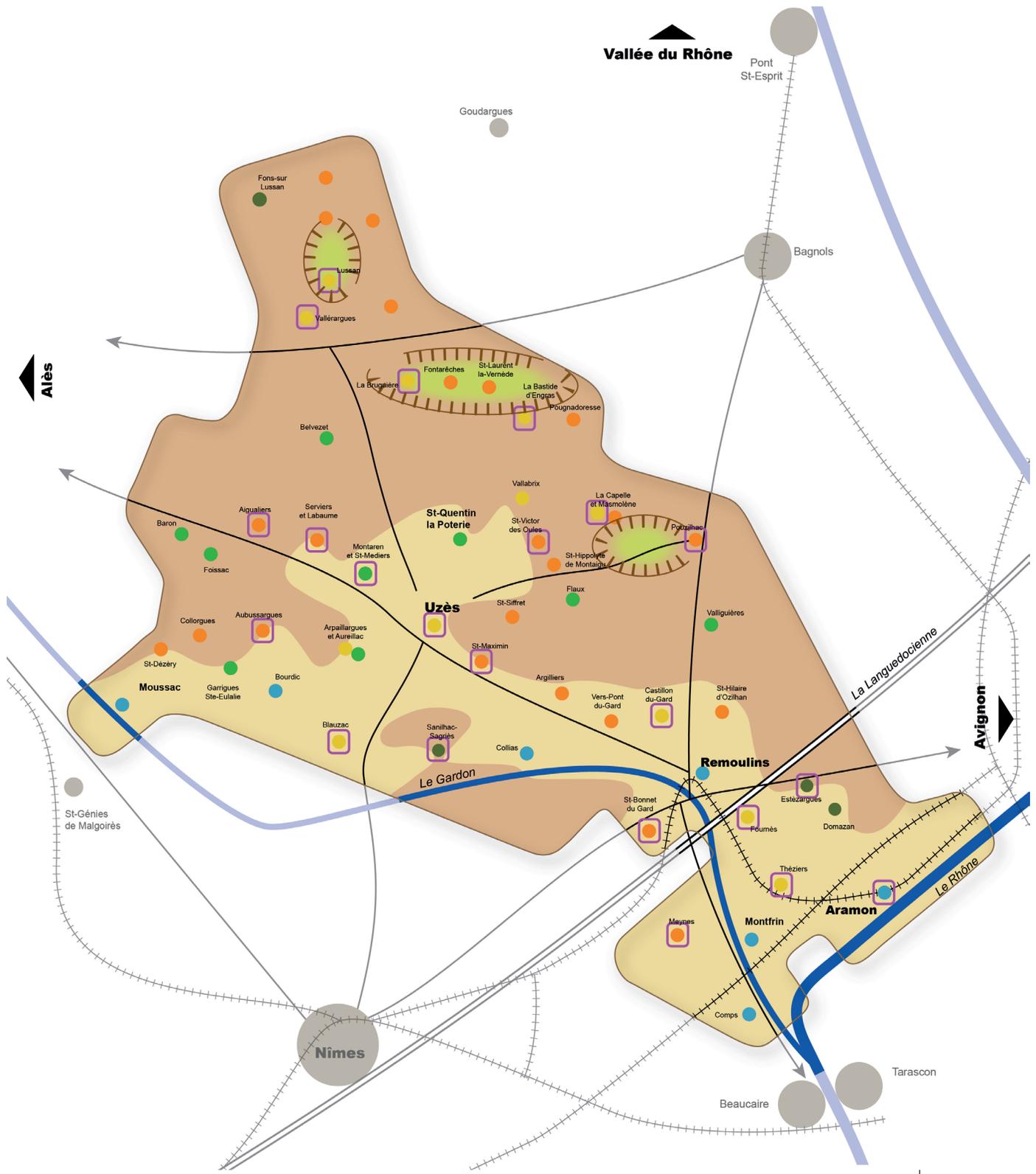
Le territoire, est constitué d'une multitude d'espaces naturels qui offre une diversité d'ambiances. En situation ouverte de plaine ou fermée des gorges, les paysages liés au Gardon sont uniques. De nombreuses combes et gorges découpent les grands plateaux et les massifs. Véritables liens, permettant la circulation des hommes, des animaux et de l'eau, ces paysages se distinguent par leur qualité picturale et leur caractère sauvage. De plus, plusieurs paysages de zones humides animent le territoire. Enfin, les massifs boisés renferment une richesse faunistique et floristique forte. **L'objectif n°2 est de préserver la diversité des paysages naturels remarquables.**

L'analyse paysagère montre que les reliefs offrent un cadre singulier. Les extensions urbaines se sont parfois développées de façon diffuse sur les reliefs et ont parfois gommé les transitions nettes entre relief et plaine. Toute intervention sur les reliefs demande une réflexion de choix urbanisme pour préserver les parties boisées, limiter les modifications topographiques. **L'objectif n°3 est de réaliser un travail sur les formes urbaines en cas d'extension et requalification des bourgs.**

AMBITION 1.1.2

RENFORCER LA QUALITÉ DU PAYSAGE HABITÉ

L'étude paysagère a montré les subtilités et l'originalité d'implantation des villages et des hameaux par rapport au relief, à l'eau, à la couverture végétale. Leur relation au socle naturel ou à l'espace agricole est forte. La prise en considération des formes urbaines historiques et des relations qu'elles entretiennent avec leur paysage immédiat doit permettre de mieux guider leur développement. Or depuis les années 60, un étalement urbain s'opère notamment le long des linéaires sans relation avec les paysages. Aussi, **l'objectif n°4 est de promouvoir des silhouettes villageoises en cohérence avec le socle naturel et agricole.**



UTILISER LES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

S'approprier la richesse des paysages agricoles et naturels, en protégeant, en s'appuyant et/ou valorisant :

-  *Le relief et les caractéristiques scénographiques qu'il occasionne et les spécificités paysagères qu'il génère*
-  *Les petites plaines cultivées, incisées dans le massif calcaire*

Renforcer la qualité du paysage habité, en prenant en compte et en mettant en scène les caractéristiques :

-  Des villages de plaine/paysage agricole
-  Des villages de plateau/structures paysagères
-  Des villages perchés/liens visuels avec le grand paysage
-  Des villages de piémont/pente
-  Des villages de cours d'eau/paysage d'eau

Prendre garde au paysage habité, en préservant ou en requalifiant :

-  Les silhouettes sensibles

Pour ce faire, cinq typologies de paysages ont été identifiées. Les villages de plaine, pour lesquels les liens physiques au paysage agricole (perspectives, orientations du parcellaire) seront étudiés. Pour les villages de plateau, ce sont les différentes accroches aux structures paysagères (chemins, murets) en place qu'il faudra respecter. Pour les villages perchés, ce sont les liens visuels au grand paysage et le respect du relief (limite paysagère) qui seront à privilégier. Pour les villages de piémont, il s'agira de se préoccuper de la bonne intégration à la pente et des interfaces entre espaces boisés et agricoles. Pour les villages de cours d'eau, une réflexion sur les différents liens à l'eau sera à mener.

Les entrées de ville ainsi que les portes d'entrée du territoire définissent la première image que l'on se fait des lieux. Aujourd'hui, le paysage de certaines entrées est brouillé par des choix urbains hétéroclites et juxtaposés (urbanisation diffuse, accumulation de réseaux et de signalétiques). Il est important de les redonner à lire et de les valoriser. De plus, certains grands axes de circulation (RN100, RD986, RD981) ne permettent plus une lecture claire du paysage. Ils sont détériorés par des pressions urbaines (urbanisation linéaire, urbanisme commercial), une surabondance des panneaux publicitaires et des surlargeurs routières. **L'objectif n°5 est de valoriser la lecture du paysage habité.**

Les bâtiments d'activité, par leur implantation, leurs matériaux, leurs teintes ont un fort impact visuel dans le paysage. De surcroît, avec l'urbanisation contemporaine, qui s'est faite de façon rapide, certains «socles paysagers» ont été dépassés et la limite claire entre front bâti et espaces naturels ou agricoles a disparu. **L'objectif n°6 est d'affirmer des limites claires et des liens de qualité entre les espaces urbanisés et les espaces naturels ou agricoles.**

AMBITION 1.1.3

PROMOUVOIR LA DÉCOUVERTE DU PAYSAGE

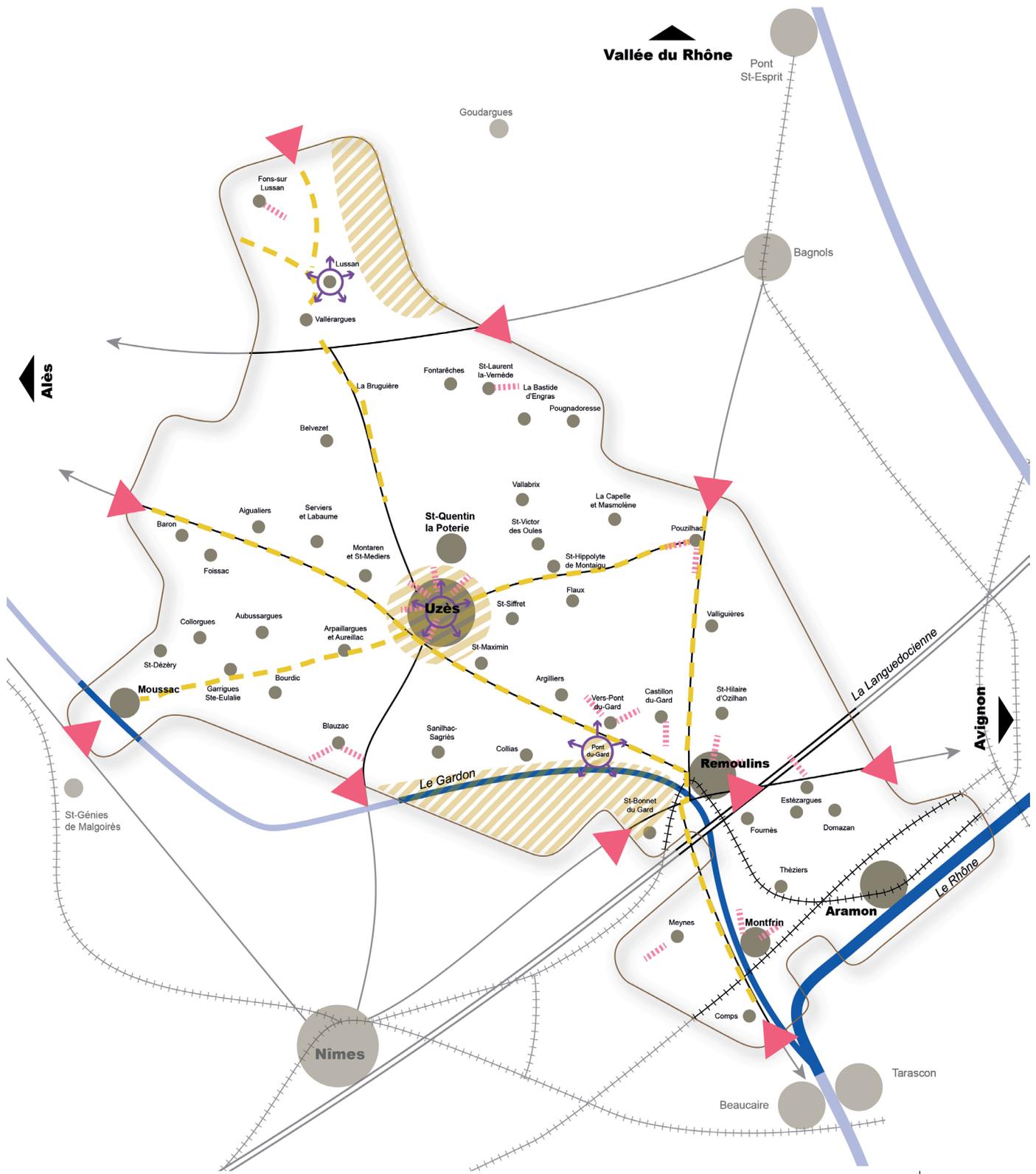
La lecture du territoire est essentielle pour comprendre et définir un cadre de vie reconnu et partagé par tous. Les paysages découverts offrent des ambiances changeantes que l'on soit dans la plaine agricole ou sur les reliefs boisés. L'analyse des vues permet d'identifier les composantes naturelles et humaines qui participent à la spécificité du paysage. **L'objectif n°7 est de mettre en scène ces vues.** Aussi, les vues panoramiques depuis des sites remarquables comme la ronde du Barry de Lussan, le site de la table d'orientation d'Uzès et le Pont du Gard sont à promouvoir et à valoriser.

De même certaines routes seront valorisées pour créer des «trajets de paysage».

L'attractivité du paysage du territoire de l'Uzège - Pont du Gard est due en grande partie à la beauté des silhouettes villageoises et à leur diversité. L'implantation des villages ne s'est pas faite au hasard. Les villages se sont ancrés sur des sites stratégiques ou défensifs, à proximité de sources, économisant les meilleures terres agricoles, se protégeant des inondations, profitant de vues très larges sur le paysage. **L'objectif n°8 est de valoriser la diversité des villages et de les mettre en scène.**

Le patrimoine architectural historique est très important sur le territoire. Se distinguent en particulier les nombreux châteaux en position haute et à proximité des villages et les mas et édifices remarquables en situation isolée comme les chapelles. Leur cadre paysager, bosquets d'arbres donnant de l'ombre et parcelles agricoles ouvertes, mérite d'être respecté comme une mise en scène indissociable. Du fait de leur isolement et de leur volumétrie, ces édifices ont un effet visuel important dans les plaines agricoles. **L'objectif n°9 est d'identifier ce patrimoine et de réglementer toute construction nouvelle pour éviter le mitage de l'espace et garder l'harmonie du bâti préexistant.**

Enfin le territoire comprend un patrimoine lié à l'eau et à l'agriculture très présent. Ce patrimoine monumental ou vernaculaire se doit d'être conservé. Cependant, le patrimoine est vivant et il doit être possible de redonner des vocations à ces patrimoines emblématiques. **L'objectif n°10 est de permettre les restaurations et les réappropriations du patrimoine agricole et lié à l'eau dès lors que leur forme architecturale est préservée.**



UTILISER LES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Promouvoir et valoriser la découverte du paysage, en préservant et/ou en améliorant :

-  Les entrées de territoire
-  Les entrées de villes
-  Les axes de découvertes stratégiques
-  Covisibilité à préserver
-  Les sites grandioses

AMBITION 1.2

PRÉSERVER ET METTRE EN RÉSEAU LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

L'armature verte et bleue correspond au maillage que constituent les espaces agricoles, naturels et forestiers associé au réseau hydrographique et aux zones humides. Support de déplacements des espèces au sein du territoire, elle joue un rôle écologique majeur, mais assure également de multiples fonctions : paysagères, agricoles, récréatives, de gestion des risques naturels et de régulation du climat, que le SCoT entend préserver.

AMBITION 1.2.1

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ POUR RENFORCER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

L'armature verte et bleue du SCoT de l'Uzège Pont du Gard révèle des qualités environnementales et paysagères sur lesquelles le développement du territoire s'appuiera pour répondre à un objectif de préservation de la biodiversité et de valorisation de la qualité du cadre de vie.

Facteur d'attractivité pour le territoire, l'armature verte et bleue prend en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Languedoc-Roussillon et inclut le patrimoine naturel et paysager local qui comprend les espaces de garrigues, les milieux de mosaïque agricole porteurs de biodiversité, les boisements localisés en plaine, ainsi que l'ensemble du réseau hydrographique et les zones humides. Les corridors écologiques potentiels et les continuités aquatiques sont également mis en évidence et il s'agit de garantir le maintien, et si nécessaire la restauration de leur fonctionnalité écologique. De manière plus globale, **l'objectif n°11 est de préserver durablement les espaces et éléments pointés dans l'armature verte et bleue dans une perspective de conservation de la biodiversité et de restauration de la qualité des milieux.**

Il convient également de concevoir les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, en s'appuyant sur la démarche « Eviter Réduire Compenser » qui vise à anticiper et limiter les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité. Par ailleurs, l'objectif de réduction de la consommation d'espaces affiché dans le SCoT et les dispositions visant à encadrer les futures extensions urbaines permettent d'envisager un développement urbain respectueux des grands équilibres naturels et agricoles.

Enfin une coopération sur la définition d'une trame verte et bleue interterritoire telle qu'impulsée entre le SCoT Sud Gard et le SCoT de l'Uzège Pont du Gard doit être pensée à l'échelle des grands territoires. Les espaces naturels ainsi que les cours d'eau ne s'arrêtent pas aux limites territoriales. **L'objectif n°12 est d'avoir une protection cohérente de l'armature Verte et Bleue sur l'ensemble du grand territoire et de l'InterSCoT.**

AMBITION 1.2.2

PROTÉGER LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET LES ESPACES QUI LUI SONT ASSOCIÉS

Conformément aux dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Gardons, le SCoT entend réaffirmer le rôle de réservoirs de biodiversité de l'ensemble de milieux aquatiques et humides de l'Uzège Pont du Gard. Dans un espace méditerranéen où l'eau est rare, ces milieux jouent un rôle majeur dans le fonctionnement écologique du territoire.

Les cours d'eau tels que le Rhône ou le Gardon, ainsi que leurs principaux affluents, sont des lieux propices aux échanges biologiques et sédimentaires et garantissent la continuité entre écosys-

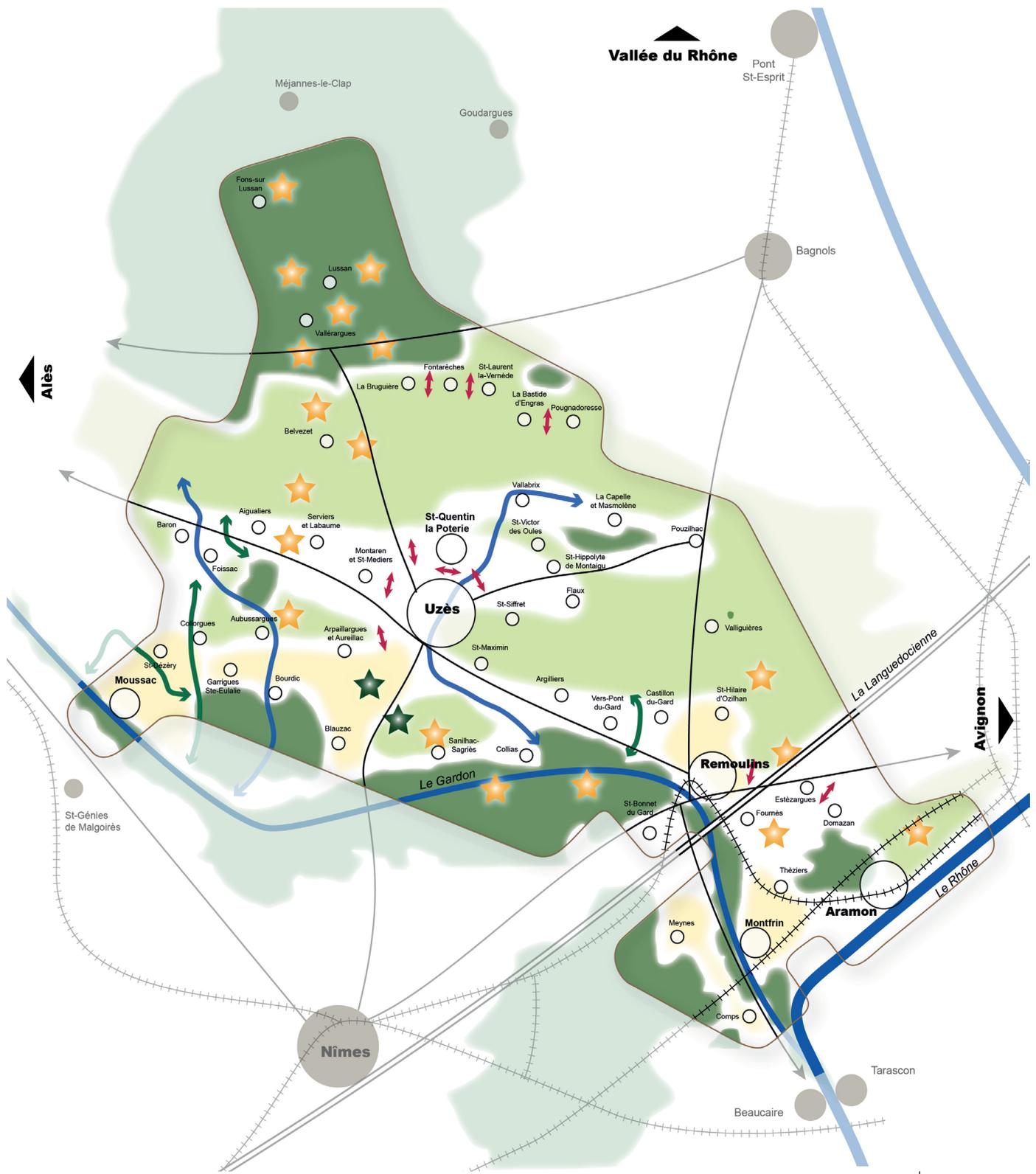
tèmes. Avec les milieux qui leur sont associés : ripisylves, zones humides, étangs, espaces de mobilité des cours d'eau, ils assurent des fonctions d'échanges, d'épuration des eaux, de lutte contre les inondations et contre l'érosion particulièrement importantes pour le territoire et constituent des zones refuges pour de nombreuses espèces. **L'objectif n°13 est d'assurer la protection de ces espaces et de veiller à la préservation et à la restauration des ripisylves et des zones humides.**

AMBITION 1.2.3

ENCOURAGER LA PERMÉABILITÉ ÉCOLOGIQUE DANS L'ESPACE URBAIN

Le SCoT souhaite affirmer le rôle que peuvent jouer les espaces de nature en milieu urbain (parcs, boisements, jardins, etc.), ainsi que les espaces non bâtis plus ordinaires (squares, alignements plantés, voies cyclables, délaissés d'accompagnement d'infrastructures, etc.).

A ce titre, ces espaces seront pris en compte et intégrés aux projets d'aménagement au titre des fonctions environnementales et paysagères qu'ils peuvent assurer, mais également en vue d'accroître les services qu'ils rendent aux habitants et en particulier aux personnes vulnérables (enfants, malades, personnes âgées) en termes d'amélioration de la qualité de vie : détente, repos, activités de plein air, santé, réduction des îlots de chaleur urbains. **L'objectif n°14 est de repenser la place de la nature en milieu urbain.**



L'ARMATURE VERTE ET BLEUE

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

- Les coeurs de biodiversité
- Les ensembles naturels patrimoniaux
- La mosaïque agricole
- Les principales continuités aquatiques
- Les corridors écologiques potentiels
- Les coupures paysagères
- Les secteurs de garrigues ouvertes
- Les secteurs boisés en plaine
- Les espaces de nature en ville

AMBITION 1.3

S'ENGAGER DANS UNE URBANISATION DURABLE ET ÉCONOME EN PRENANT EN COMPTE LE RISQUE

Les ressources naturelles des territoires seront l'un des principaux enjeux mondiaux du XXI^{ème} siècle. Elles constituent un bien commun nécessaire à la vie et à l'ensemble des activités humaines qu'il convient de gérer collectivement. Le territoire de l'Uzège Pont du Gard, est un territoire ressource d'une grande valeur, que ce soit par la présence des masses d'eau souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable, par la présence de matériaux mais aussi par les vastes étendues d'espaces naturels et agricoles. Il est donc nécessaire de veiller à s'engager dans une urbanisation durable et économe du territoire pour conserver le statut de poumon vert.

AMBITION 1.3.1

VEILLER À LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Les ressources naturelles de l'Uzège Pont du Gard constituent des biens communs qui contribuent au développement du territoire et qui représentent un patrimoine collectif que le SCoT souhaite préserver. Cet objectif répond à l'impératif de garantir aux générations futures la disponibilité de ressources naturelles de qualité dans un contexte de pressions anthropiques mais également climatiques.

La ressource Eau est la ressource la plus fragile sur notre territoire et en parallèle la plus vitale. Les extensions des communes ne se sont pas toujours réalisées en fonction des disponibilités de la ressource ce qui pourrait entraîner à terme pour certaines communes, en raison des sécheresses, des pénuries d'eau ou à minima en pleine saison touristique, des coupures d'eau quotidienne. De surcroît, certains captages ne sont pas protégés par une servitude entraînant un risque de pollution plus important. Enfin, les systèmes d'assainissement sont pour certaines communes assez vieillissants voir obsolètes entraînant une pollution des cours d'eau et des nappes dans lesquelles, les rejets s'écoulent. Il est donc impératif de gérer durablement les ressources en eau.

Ainsi, **l'objectif n°15 est de garantir durablement une disponibilité en eau qui permette de répondre aux besoins du territoire.** Pour ce faire, il est nécessaire de maintenir un équilibre quantitatif entre ressources disponibles et prélèvements tout en veillant à une bonne répartition entre les différents usages domestiques, agricoles, industriels. Une attention particulière sera portée aux masses d'eau souterraines à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs, identifiées par le SDAGE. La préservation quantitative des ressources en eau passe par la mise en place de mesures de réduction des consommations liées aux comportements de tous les types d'usagers, mais également sur l'amélioration des rendements des réseaux d'adduction que le SCoT souhaite appuyer. L'interconnexion des réseaux est également encouragée dans l'objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable et de limiter les risques en période d'étiage.

Parallèlement, afin de s'assurer de l'amélioration de la gestion de l'assainissement, de la protection des périmètres de protection des captages, **l'objectif n°16 est de préserver la qualité de la ressource en eau.** Ainsi, une réflexion concernant l'alimentation en eau sur le plan de la quantité, de la qualité, de la sécurité de l'approvisionnement, et de l'organisation de l'assainissement devra être un préalable à chaque projet d'extension d'urbanisation.

Pour répondre aux besoins futurs en matériaux à l'échelle locale et régionale, **l'objectif n°17 est de permettre une exploitation raisonnée des richesses du sous-sol hors gaz de schiste.** L'objectif est de pouvoir poursuivre de façon durable l'exploitation des sites d'extraction de matériaux existants tout en veillant à limiter les impacts sur les milieux naturels et agricoles, sur la ressource en eau, les paysages et le patrimoine culturel, ainsi que sur la qualité de l'air.

AMBITION 1.3.2

PENSER LE DÉVELOPPEMENT POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Le caractère méditerranéen du territoire de l'Uzège Pont du Gard le rend particulièrement sensible aux risques naturels majeurs inondation et incendie feux de forêts qui concernent l'ensemble de la population pratiquant ce territoire. **L'objectif n°18 est de limiter l'exposition aux risques naturels et de réduire globalement la vulnérabilité des biens et personnes.**

Le territoire est largement couvert par des plans de prévention des risques inondations par débordement et ruissellement pour certaines communes. En effet, le risque inondation est le risque naturel le plus répandu sur le territoire du SCoT, cause de dégâts matériels mais surtout de victimes humaines.

Aussi, dans les communes soumises aux risques inondation par débordement et couvertes par un PPRI, les secteurs non urbanisés et urbanisés sont protégés. Le SCoT s'attellera à reprendre les règles aujourd'hui énoncés dans les documents de planification. Néanmoins, dans les secteurs soumis à un risque de ruissellement, **l'objectif n°19 est d'encourager le déploiement d'une politique de prévention du risque d'inondation par ruissellement.**

Les nouvelles zones d'urbanisation et les nouveaux équipements ou infrastructures devront intégrer des pratiques de gestion des eaux pluviales plus efficaces. Il s'agira donc d'instaurer des nouvelles pratiques d'aménagement pour limiter le ruissellement des eaux de pluie à la fois dans les secteurs d'extension mais également dans les projets de renouvellement urbain. La limitation des surfaces imperméabilisées des sols devra être echerchée et les infiltrations à la parcelle seront privilégiées. La préservation de la végétation, des haies et des bois est importante.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositions visant à préserver la morphologie et le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides permettent également d'agir sur le risque inondation en stabilisant les berges, en réduisant les vitesses d'écoulement en crue et en offrant des possibilités de gestion des débordements.

En ce qui concerne la prévention contre le risque incendie feux de forêt, en complément de l'aménagement et l'entretien des massifs forestiers et des mesures obligatoires de débroussaillage, **l'objectif n°20 est de mettre en oeuvre un traitement adapté de la zone de contact entre les forêts et les zones urbaines.** Dans les secteurs à risques, la réalisation d'aménagements préventifs collectifs de type « interface aménagée forêt – projet » permettra de répondre au double objectif de sécurisation des personnes et des biens d'une part et de protection de la forêt d'autre part.

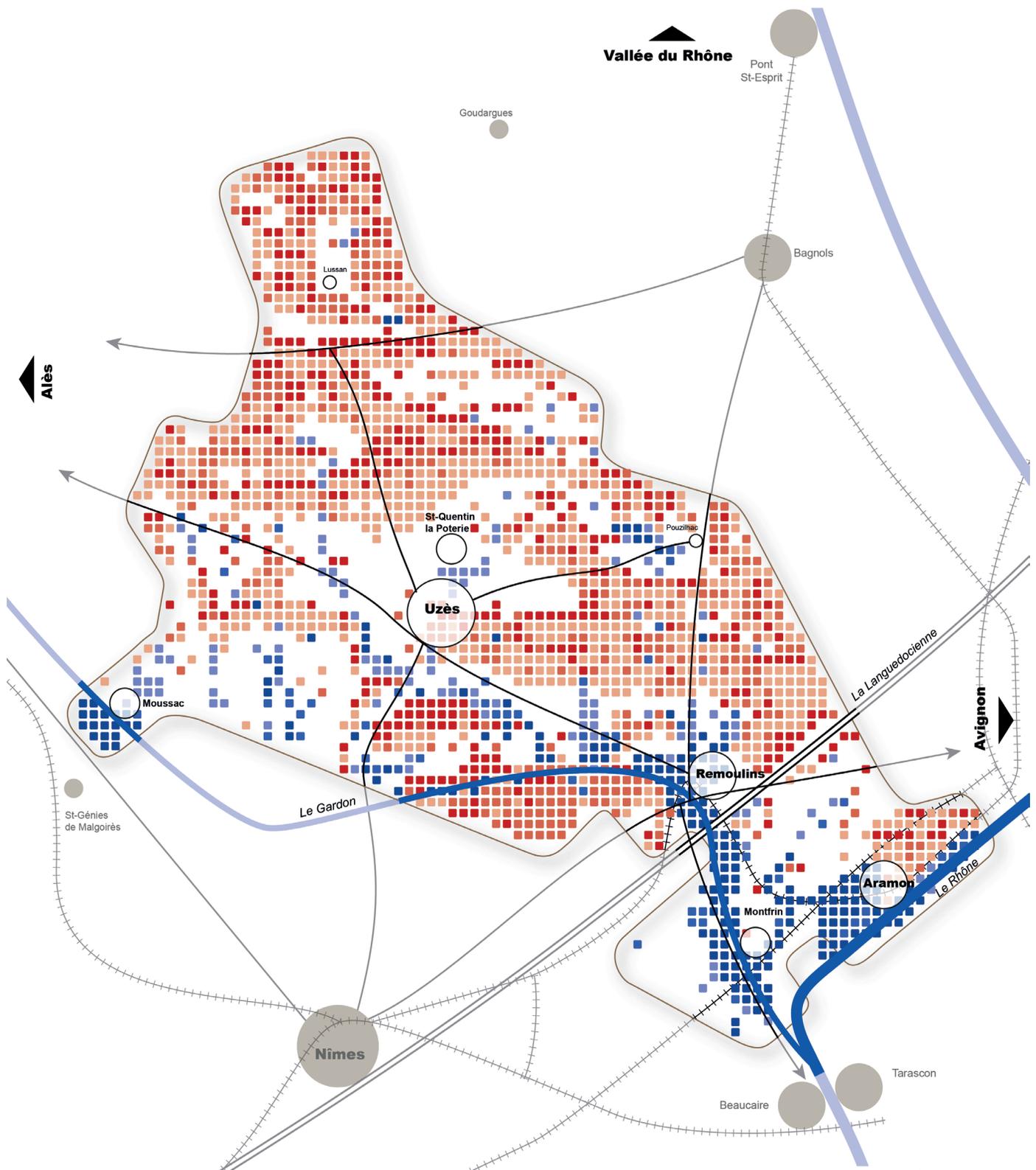
Les établissements industriels et le transport de matières dangereuses peuvent générer dans certains secteurs des risques technologiques, ainsi que des nuisances particulières. L'urbanisation à proximité de ces secteurs doit être maîtrisée pour limiter l'exposition des populations.

AMBITION 1.3.3

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

Le SCoT souhaite préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers qui représentent des ressources non renouvelables et constituent le socle d'une qualité de cadre de vie qu'il entend renforcer. Il fait ainsi le choix de réduire de manière ambitieuse la consommation de l'espace agricole et naturel. L'utilisation économe de l'espace répond à plusieurs objectifs de pérennisation du capital productif agricole, de préservation des espaces d'intérêt pour la biodiversité, de valorisation des paysages et du caractère rural du territoire.

Ainsi **l'objectif n°21 est de réduire de 40 % la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers** en garantissant que son développement sera assuré en ne consommant pas plus de 360 ha durant les 10 ans suivant son approbation. Dans un souci de préservation du potentiel



PENSER LE DEVELOPPEMENT POUR REDUIRE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Les risques naturels majeurs

- ■ ■ Le risque inondation
- ■ ■ Le risque incendie

agricole et des espaces qui constituent l'outil de travail des agriculteurs, le SCoT sera vigilant, en particulier à ce que la consommation des espaces agricoles rentre dans les objectifs de réduction de 50 % de la consommation de ces espaces.

Les objectifs chiffrés de réduction de la consommation foncière comprennent l'ensemble des usages : habitat, activités, voiries associées, équipements et infrastructures diverses.

Pour parvenir à cet objectif en terme d'habitat, **l'objectif n°22 est de donner la priorité à l'intensification urbaine et d'encadrer les extensions urbaines**. Les terrains compris dans les enveloppes urbaines et villageoises telles que précisées dans le DOO seront à privilégier dans les réflexions d'urbanisation de la commune. Cette intensification urbaine sera basée sur la réhabilitation du tissu existant, la mutation des friches urbaines, les divisions parcellaires potentielles ainsi que le comblement des parcelles libres ou des dents creuses. Le réinvestissement des logements vacants et des constructions vétustes et insalubres sera également recherché. L'optimisation des possibilités de construire à l'intérieur de l'enveloppe urbaine se fera en veillant à la prise en compte de la qualité du cadre de vie et la nécessité de disposer également d'espaces de respiration et d'espaces publics dans le tissu urbain.

La mobilisation optimale des gisements fonciers et des potentialités situés dans les enveloppes urbaines sera un préalable avant toute ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones d'extension.

Les extensions urbaines seront contenues qu'elles soient à vocation résidentielle ou d'activités. Elles s'établiront en continuité des enveloppes urbaines principales, en évitant le développement linéaire le long des axes routiers et en préservant les coupures d'urbanisation paysagères entre villes, villages et hameaux.

Cet effort de réduction de la consommation d'espaces passe par ailleurs par le recours à des formes urbaines économes en espaces et ce pour tous les usages et toutes les fonctions : habitat, activités, infrastructures et équipements. Pour les nouvelles opérations vocation résidentielle, le SCoT préconise des seuils de densité minimale adaptés aux différentes typologies urbaines et villageoises qui sont précisées dans ce PADD page 21.

AXE 2
VEILLER
ACCUEILLIR
SOLIDAIRE



AMBITION 2.1

CONSTRUIRE UNE ARMATURE TERRITORIALE ÉQUILIBRÉE

Les élus souhaitent construire une armature équilibrée pour créer les conditions d'un développement cohérent sur l'ensemble de son territoire. L'Uzège Pont du Gard est maillé par un réseau de bourgs-centre qui concentre les services à la population. Le service scolaire est présent dans de nombreuses communes, et les intercommunalités ont déjà engagé des initiatives dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'artisanat ou du commerce. Cependant, le territoire reste dépendant des pôles voisins (Nîmes, Avignon, Alès, Bagnols-sur-Cèze) pour les services de rang supérieurs (santé, études supérieures, etc.).

AMBITION 2.1.1

STRUCTURER LES POLARITES DU TERRITOIRE

Le maintien du maillage territorial en termes d'équipements, commerces et services apparaît comme un enjeu majeur ; le renforcement de certaines polarités au travers du SCoT permettra un rééquilibrage de l'offre et facilitera l'accessibilité des populations aux équipements et services.

Ainsi, afin d'infléchir les tendances identifiées ces dernières années, notamment au Nord du territoire avec ne baisse de la population, et au Sud avec le mitage des activités commerciales et le dispersement des services et pour permettre à chaque partie du territoire d'avoir accès au développement, **l'objectif n°23 est de structurer le territoire en polarité en confortant leur attractivité.**

L'armature territoriale du territoire du SCoT est composée de trois strates de polarités et de trois espaces aux orientations distinctes.

Les différents niveaux de l'armature territoriale correspondent à des caractéristiques fonctionnelles, des « *sentiments d'appartenance* » mais aussi à des capacités d'accueil calculées de manière objective sur la base des indicateurs suivants :

- Le ratio emplois / actifs,
- La part des logements sociaux et des logements collectifs
- Le nombre de commerce,
- Le nombre d'équipements et services de santé,
- Le nombre d'équipements de gamme de proximité, intermédiaire et supérieure
- Le nombre de desserte réelle ou future en transport collectif

Ont été également pris en compte les indicateurs environnementaux afin de s'assurer d'une capacité suffisante de ressource en eau et de la sensibilité au regard de la trame verte et bleue.

LES POLARITES DU TERRITOIRE

LE POLE PRINCIPAL D'UZES

La centralité urbaine principale correspond à la commune d'Uzès. C'est l'espace ayant la plus forte capacité d'accueil. Il connaît une dynamique démographique faible ces dernières années. L'orientation du PADD est, donc, de retrouver une dynamique positive en adéquation avec les capacités d'accueil, le niveau d'équipement, de commerces et services et le projet de PEM routier.

LES POLES SECONDAIRES DE REMOULINS & ARAMON

Situé au coeur d'un espace sous influence urbaine et offrant des services et équipements de classes intermédiaires voir supérieures, ces communes subissent une baisse de leur dynamique démographique. Aussi l'orientation du PADD est de renforcer leur dynamique pour qu'ils continuent à pouvoir jouer un rôle d'appui indispensable pour les communes du Sud de l'Uzège Pont du Gard. Leur développement futur sera fortement structuré autour de la réouverture aux voyageurs des gares .

LES POLES D'EQUILIBRE DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE, MONTFRIN & MOUSSAC

De par leurs positions et/ou fonctions, ces communes ont des capacités d'accueil supérieures à la moyenne de l'espace à laquelle elles appartiennent. Offrant un niveau de services et d'équipements supérieures aux autres communes de leur espace, l'orientation du PADD est de soutenir leur dynamique pour qu'elles continuent à pouvoir jouer un rôle d'appui indispensable pour les communes rurales.

AMBITION 2.1.2

LES ENTITES DU TERRITOIRE

Hors Uzès, qui matérialise une entité à elle seule, les communes peuvent être regroupées en entité au regard de leur dynamique économique, démographique, leur flux domicile travail mais aussi leur situation au regard des entités paysagères définies.

L'ESPACE DE LA CONFLUENCE

L'entité de la confluence est composée de 7 communes, comprenant les polarités d'Aramon et Montfrin. Cette entité est la plus dynamique en terme d'emploi et le territoire reste très attractif malgré la présence forte du risque inondation. Elle est tournée vers l'extérieur du territoire avec la proximité immédiate des agglomérations d'Avignon et Nîmes et les bassins d'emploi de Beaucaire et Tarascon. Elle doit accueillir une part importante de la population mais consommer moins d'espaces. Aussi, les densités devront être plus fortes que sur les autres entités liées à une forte pression foncière et à la proximité immédiate des transports, du bassin d'emploi et des services et commerces.

L'ESPACE DU GARDON

Cette entité située majoritairement dans la plaine du Gardon, comprend 9 communes dont le pôle secondaire de Remoulins et le pôle touristique du Pont du Gard. Cet espace est composé des communes les plus dynamiques en terme de croissance. La proximité immédiate de l'échangeur d'autoroute ainsi que la présence dans la majorité de ces communes de commerce de proximité offre un cadre de vie agréable. Aussi il est impératif de conserver ces équipements, services et commerces de proximité sur ces pôles villageois et d'inciter à une meilleure consommation de l'espace.

L'ESPACE DE L'UZEGE

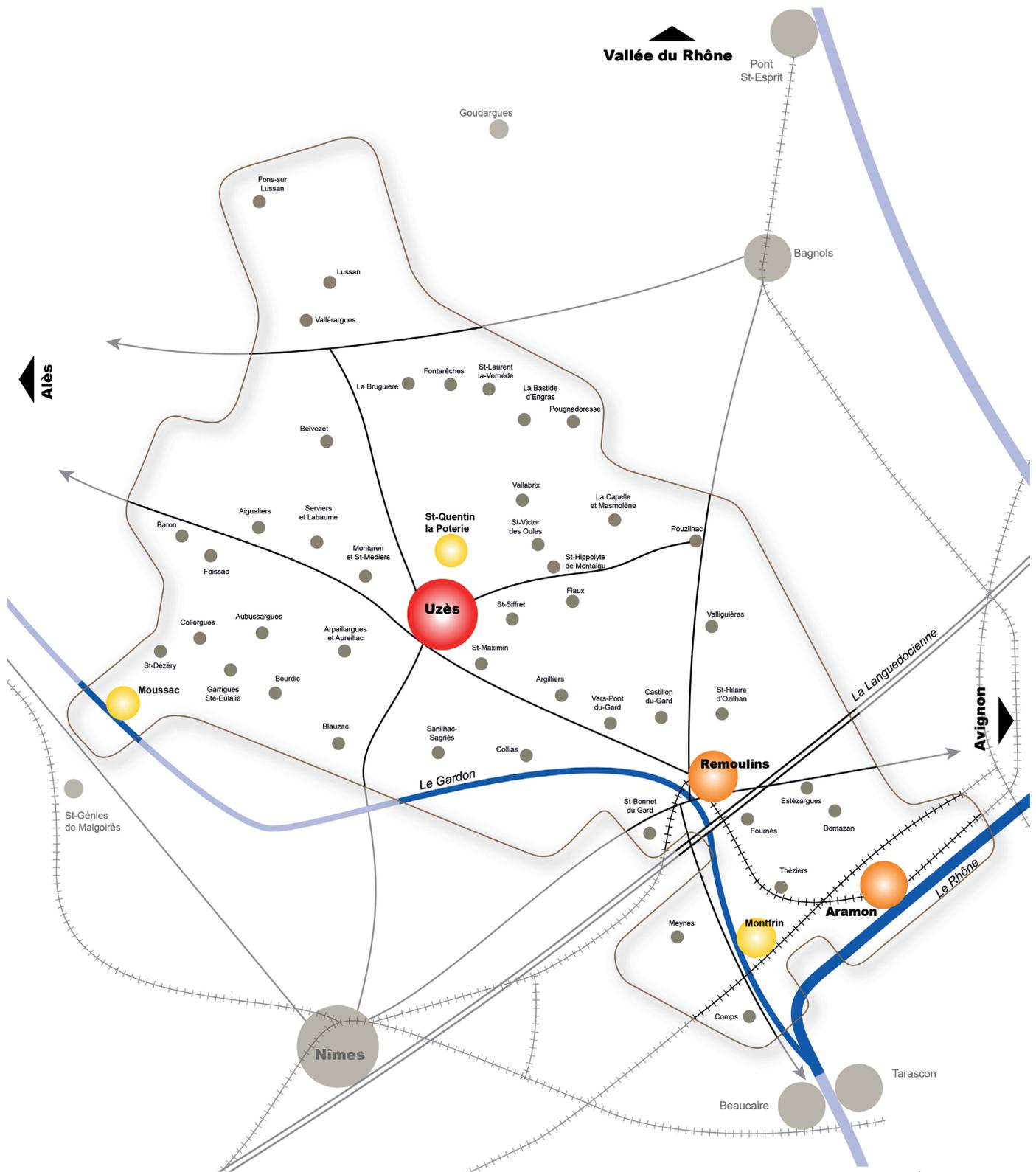
Elle constitue l'entité historique de l'Uzège. Comprise entre le Plateau de Valliguières et la plaine du Gardon, elle comprend 8 communes. Elle présente une dynamique soutenue mais connaît depuis quelques années un vieillissement de sa population et une diminution de sa croissance. Aussi, il est important de maîtriser la croissance et de s'engager dans des politiques visant à renforcer l'offre d'équipements et de services sur ces territoires ruraux.

L'ESPACE UZEGE OUEST

Cette entité constitue l'espace le plus périurbain du territoire. Constitué de 12 communes, il comprend des communes sous l'influence des polarités extérieures (Nîmes, Alès) et des communes sous l'influence des espaces urbains interne dont Uzès principalement. Il convient de prendre en compte cette donnée pour ajuster au mieux les perspectives de développement. Cette entité à une croissance assez dynamique et se doit d'apporter une attention particulière aux silhouettes paysagères de ses extensions car située dans la plaine viticole du territoire.

L'ESPACE DES GARRIGUES

L'entité la plus rurale du territoire comprenant 12 communes dont la polarité de Saint Quentin La Poterie. C'est un espace fragilisé sur le plan démographique n'offrant plus ou peu d'équipements et de services de proximité. L'objectif du PADD est de stopper cette spirale négative et de s'assurer que les communes rurales puissent dans un lien de proximité, s'appuyer sur le pôle d'équilibre du territoire et les pôles voisines présentes sur les autres SCoT.



L'ARMATURE TERRITORIALE

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Espaces privilégiés d'intensification urbaine

-  Pôle principal
-  Pôles secondaires
-  Pôles d'équilibre
-  Pôles villageois

AMBITION 2.2

DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR PÉRENNISER LE DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE

Sur la dernière décennie, le territoire de l'Uzège-Pont du Gard a gagné près de 8 500 habitants (soit environ l'équivalent de la population de la ville d'Uzès) pour compter, en 2014, 53 590 habitants. Cette croissance démographique s'est essentiellement faite au profit des communes de la 2^{ème} couronne d'Uzès. Néanmoins, les rythmes de construction sont différents selon les entités.

Le parc de résidences principales est composé en 2018 de :

- plus de 80% par des maisons individuelles,
- près de 75% par de grands logements de 4 pièces et plus,
- majoritairement par des propriétaires (68%)

En 2030, 32 % de la population du SCoT sera âgée de plus de 60 ans contre 26 % en 2011.

AMBITION 2.2.1

CRÉER LES CONDITIONS D'ACCUEIL PERMETTANT DE RÉPONDRE À UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE

Située entre les agglomérations de Nîmes, Alès, Avignon, Bagnols-sur-Cèze, la population du SCoT dispose d'un accès à l'emploi relativement privilégié et d'un dynamisme démographique soutenu. En 2030, si les tendances observées sur les comportements migratoires, la natalité, l'espérance de vie se prolongeaient à l'identique, la population du SCoT compterait 63 500 habitants en 2030, soit 14 000 personnes de plus qu'en 2015. Le rythme d'évolution passerait de + 1.2 % par an entre 2007 et 2014 à + 1.6 % par an entre 2014 et 2030. Sur la période transitoire 2014-2020 le rythme de croissance s'approcherait de celui de la période 1999-2007 de + 1,4 % par an soit + 730 personnes, puis pour les dix années suivantes une évolution plus légère mais toujours forte de + 1,0 % par an (+ 620 personnes).

A partir de cette mise en perspective, le SCoT détermine son ambition et se fixe des objectifs d'accueil de population volontariste et réaliste. Celle-ci s'appuie sur un rythme de croissance de + 1.6% par an pour atteindre 69 000 habitants.

AMBITION 2.2.2

RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS ACTUELS ET FUTURS

Pour répondre aux objectifs d'accueil de population, il est nécessaire d'évaluer les besoins en logements à horizon 2030 pour les habitants de l'Uzège Pont du Gard et pour l'accueil de nouveaux arrivants. L'expression de ces besoins résulte à la fois de l'accroissement de la population, du renouvellement du parc, de l'évolution des logements sous occupés (résidences secondaires et logements vacants), de l'évolution des modes de vie et du desserrement des ménages (célibat plus fréquent et plus long, augmentation des séparations et divorces, maintien à domicile des personnes âgées...). Au regard des perspectives démographiques définies, le territoire devra ainsi être en mesure de produire environ 550 logements / an d'ici à l'horizon 2030. Ces objectifs concernent l'ensemble du SCoT mais plus particulièrement les polarités dont la polarité principale Uzès.

Au-delà de l'aspect quantitatif, le SCoT souhaite agir sur la typologie des logements produits. Pour diversifier l'offre de logements, il s'agira de s'adapter aux besoins des résidents pour fluidifier les parcours résidentiels des ménages. Compte tenu de la difficulté d'accès aux logements pour une part de la population, le SCoT encourage ainsi la progression de l'offre locative sur l'ensemble du territoire.

Pour assurer le «droit au logement pour tous» et dans un souci d'équité territoriale, l'offre de logements sociaux et abordables doit être développée. Elle doit également être rééquilibrée entre les polarités du territoire. Il s'agira notamment d'accroître la proportion de logements sociaux et abordables des secteurs où cet effort est le plus nécessaire. Les logements sociaux devront eux-mêmes compter une certaine diversité dans leur offre en proposant une part de logements très sociaux.

Pour élargir l'offre de logement proposé, il est souhaitable d'augmenter la part des logements de petites tailles dans les pôles villageois. Enfin, il est essentiel pour un SCoT à dominante rurale et périurbaine, d'orienter la production de logements vers des formes d'habitat moins consommatrices d'espaces mais qui demeurent attractives pour les personnes qui y résident.

AMBITION 2.2.3

ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ESPACES URBANISÉS

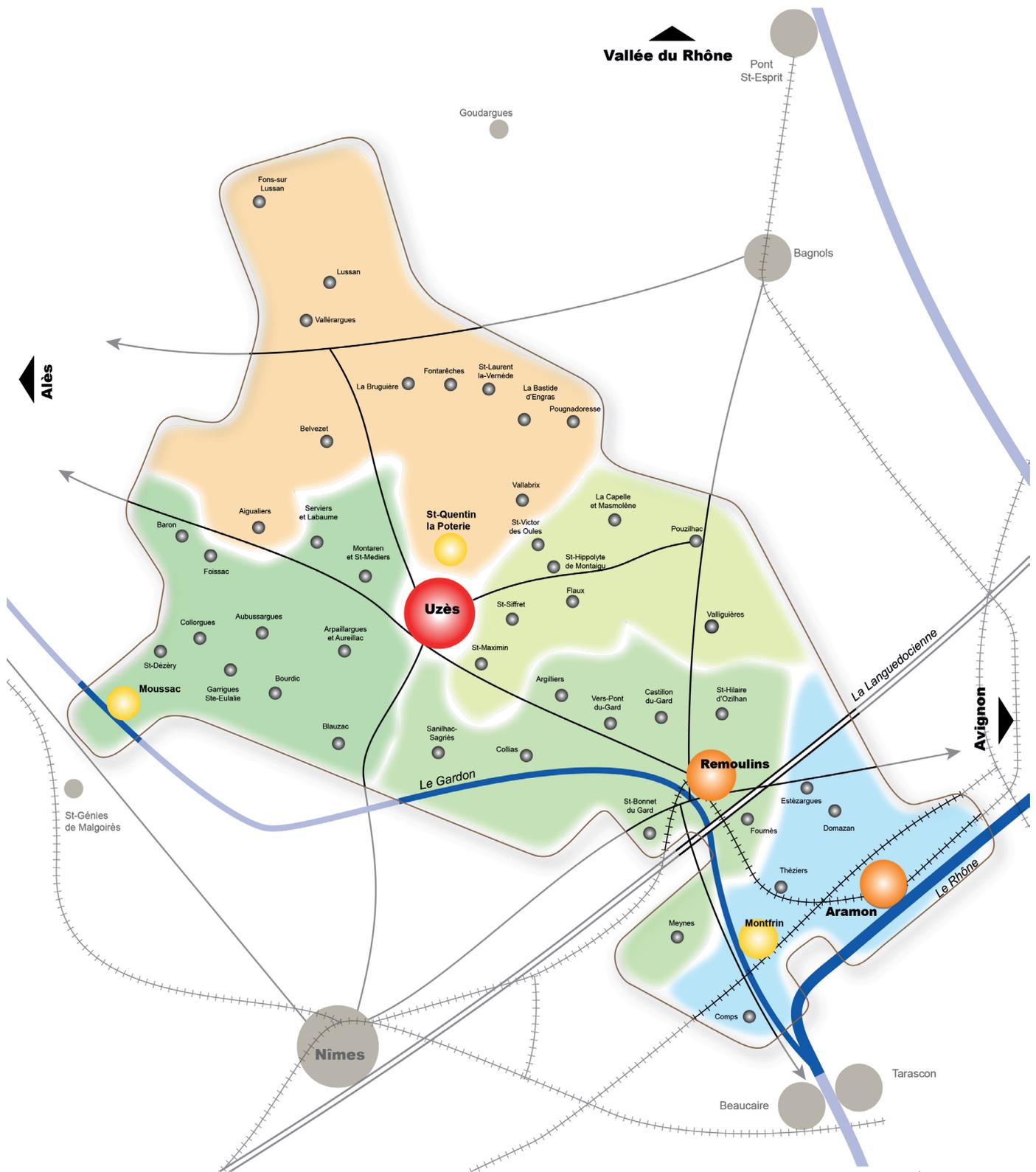
Pour promouvoir la production de formes urbaines plus responsable et plus durable sur le territoire de l'Uzège Pont du Gard. Le SCoT s'appuiera sur 4 leviers :

- La priorité sera donnée à l'intensification au sein des enveloppes urbaines avant de recourir à l'ouverture de nouvelles zones.
- Des niveaux de densité minimum adaptés seront à prendre en compte en fonction de l'armature territoriale du SCoT (polarités et/ou entité). La diversification des formes d'habitat privilégiera l'habitat individuel dense, et l'habitat collectif.
- Accompagner les divisions parcellaires qui se font de manière spontanée.
- Les principes de la charte paysagère seront appliqués pour veiller à la préservation de la qualité urbaine et de la typicité.

La charte identifie une typologie de silhouettes villages et préconise ainsi des formes urbaines vertueuses permettant d'insérer tous nouveaux projets dans son environnement naturel et bâti. Sa mise en œuvre dans l'évolution des documents d'urbanisme permettra de renouer avec les formes urbaines de qualité, traditionnelles, historiques.

Ces leviers d'actions permettront de concilier un objectif ambitieux d'accueil de population tout en assurant la préservation du cadre de vie et des paysages et par conséquent l'attractivité et le rayonnement de l'Uzège Pont du Gard.

L'objectif n°24 est de permettre l'accueil de 14 000 nouveaux habitants d'ici 2030 et de produire 550 logements/an d'ici 2030 (dont près de 40% pour répondre au seul desserrement des ménages).



NIVEAUX DE DENSITES

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Densités moyennes des entités territoriales (hors polarités)

- Garrigues (10 log/ha)
- Uzège Ouest (17 log/ha)
- Uzège Est (17 log/ha)
- Gardon (20 log/ha)
- Confluence (20 - 25 log/ha)
- Intensification des centres de village

Selon l'armature territoriale

- Pôle principal (35 log/ha)
- Pôles secondaires (25 log/ha)
- Pôles d'équilibre (22 log/ha)

AMBITION 2.3

RÉPONDRE AUX BESOINS DE MOBILITÉ ET DE COMMUNICATION

L'Uzège Pont du Gard bénéficie d'une bonne situation géographique. Il est desservi par l'autoroute via l'échangeur de Remoulins. La mobilité au sein du SCoT est essentiellement liée aux déplacements individuels motorisés (84%). 95% des actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence se déplacent en voiture. L'Uzège Pont du Gard est desservie par des lignes principales du réseau inter-urbain Edgard mais avec un niveau de service qui ne permet pas de répondre aux besoins de déplacements des habitants. Les EPCI du SCoT complètent cette offre en mettant à disposition des usagers d'autres services de transports. Cette offre mérite toutefois d'être renforcée en définissant de nouvelles solutions d'éco-mobilités dans un territoire qui n'est pas autorité organisatrice de la mobilité.

AMBITION 2.3.1

AMÉLIORER L'OFFRE DE TRANSPORT

L'Uzège Pont du Gard se trouve à la croisée des chemins entre quatre Communautés d'Agglomération, aujourd'hui autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Uzès est à équidistance de Nîmes, Alès, Avignon et de la Gare de Manduel (40 à 45 mn environ en voiture). Le territoire du SCoT est également ouvert sur la vallée du Rhône, via les polarités de Remoulins et Aramon qui constitue des « têtes de pont » et d'ouvertures sur les espaces voisins. Pour autant, malgré une situation géographique favorable, le SCoT ne bénéficie pas de temps de parcours concurrentiel pour se connecter aux principales infrastructures de déplacements à grande échelle. Le renforcement de l'accès aux principales gares TGV ou TER existantes et futures constitue un enjeu majeur pour l'attractivité de l'Uzège Pont du Gard. C'est pourquoi, le SCoT porte la volonté de voir quelques lignes principales du réseau Edgard se renforcer pour améliorer la connexion aux gares TGV et TER et aux polarités limitrophes.

L'objectif n°25 est de rapprocher les lieux de travail, de résidence et de services pour réduire les besoins en mobilité. Au regard des objectifs identifiés, le SCoT doit permettre la mise en place d'une démarche permettant d'articuler développement urbain et politique de déplacements. Les modèles d'urbanisation devront être rationalisés afin de réduire le recours systématique à la voiture individuelle.

Le développement de l'urbanisation sera prioriser dans les secteurs les mieux desservis en transports alternatifs à la voiture individuelle, bien que cette offre soit aujourd'hui relativement faible sur le territoire. Le renforcement de l'offre passe par la création de gares de voyageurs sur les communes de Remoulins et d'Aramon que le SCoT identifie comme prioritaires.

Compte tenu de sa configuration géographique et de l'absence d'Autorité Organisatrice de la mobilité en Uzège Pont du Gard, il convient d'avoir une approche pragmatique des enjeux de mobilités et dès lors, d'agir sur plusieurs leviers afin de développer le « bon mode de transport au bon endroit ». Les réponses à apporter seront à trouver en fonction de l'armature territoriale du SCoT :

- dans le pôle principal : développer l'urbanisation de manière plus intense autour des arrêts en transport en commun dit efficaces et du pôle d'échange multimodal routier. A l'intérieur du pôle urbain, accueillir et développer à la fois des transports collectifs performants et des alternatives à la voiture;
- dans les pôles secondaires et de proximité : conforter les modes actifs, développer le covoiturage et des liaisons fortes et performantes en transports collectifs entre ces pôles et vers le pôle urbain et anticiper la réouverture de gares de voyageurs en densifiant autour des quartiers gares tout en réfléchissant à la création de deux pôles d'échanges multimodaux ;
- dans les villages : associer les modes actifs à un rabattement sur les pôles d'échanges et à une offre novatrice de déplacements (covoiturage, transport à la demande...).

AMBITION 2.3.2

IMAGINER LES SOLUTIONS DE MOBILITÉ DE DEMAIN DANS UN TERRITOIRE RURAL

Compte tenu de son caractère rural, avec une faible offre de transports collectifs, l'usage de la voiture restera nécessaire pour desservir les campagnes et les secteurs périurbains peu denses. Il y a donc aujourd'hui une nécessité à optimiser l'usage de la route en cherchant à augmenter le taux d'occupation des voitures. C'est une mesure à privilégier là où les infrastructures routières sont saturées (heures de pointe, accès aux pôles économiques...), là où l'offre en transports collectifs fait défaut (secteurs peu denses, faibles amplitudes horaires...) et pour conserver l'avantage offert par la voiture individuelle (porte-à-porte, maillage du territoire).

L'objectif n°26 est de favoriser le développement d'une mobilité automobile raisonnée, plus participative et moins polluante, en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les technologies de l'information, la motorisation électrique ou hybride ainsi que les énergies propres, les dispositifs d'autopartage et de covoiturage. Le SCoT s'appuiera entre autres sur les actions proposées par le schéma départemental d'implantation de bornes de recharges et le Plan régional santé environnement Occitanie.

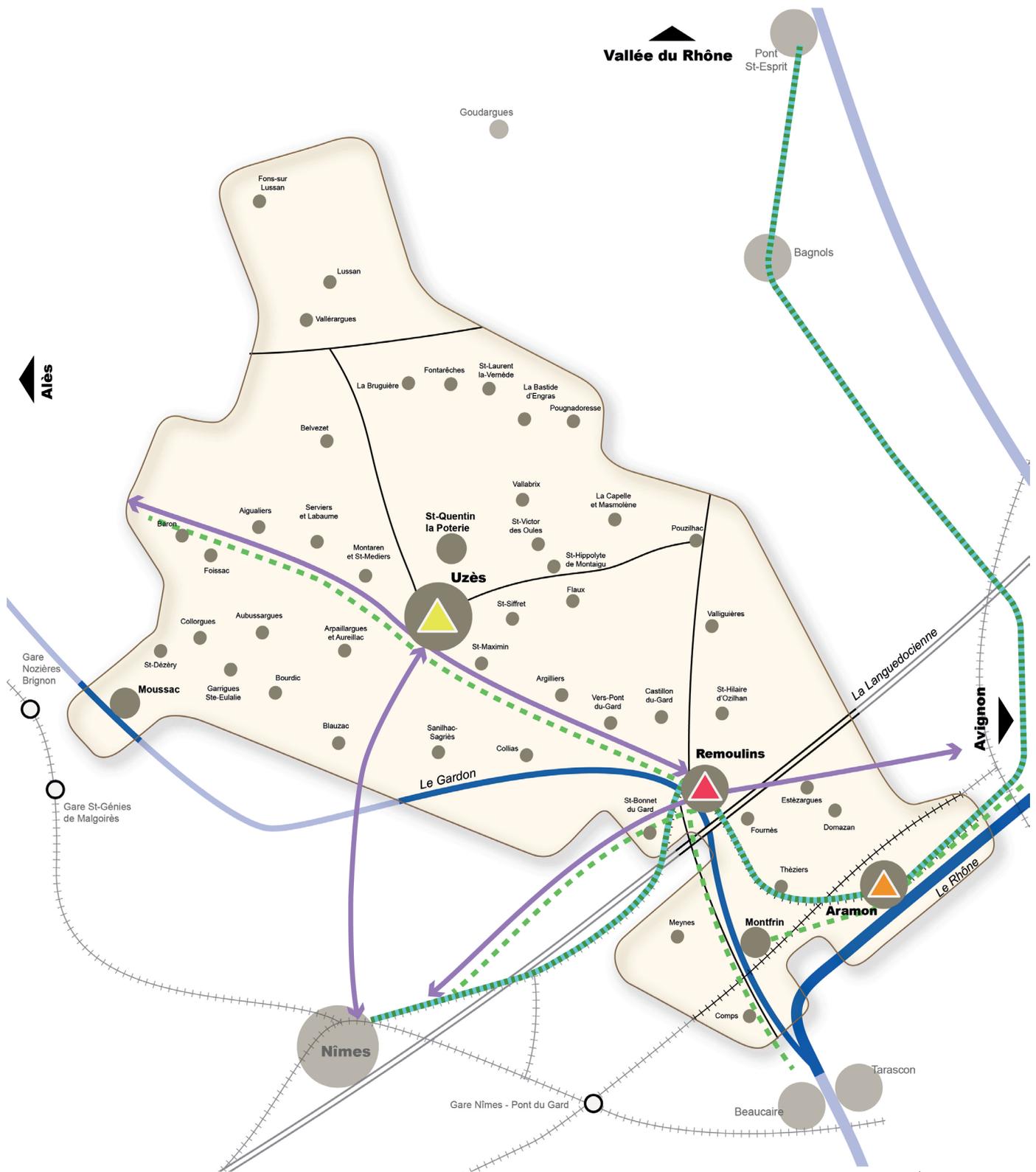
La configuration urbaine dans les polarités du SCoT et dans les centre-bourgs est favorable aux déplacements de courtes-distances, notamment la pratique du vélo. Dans les opérations d'aménagements, la priorité doit être donnée aux itinéraires doux par rapport aux voies routières pour les rendre compétitifs en termes de temps et de confort de déplacements. Les bonnes conditions de circulations doivent être assurées notamment pour les déplacements entre villages ou hameaux, d'un même village. Un dialogue avec les gestionnaires de voirie doit être engagé pour identifier les itinéraires prioritaires à aménager en lien avec enjeux paysagers identifiés dans la partie 1-1-3. Promouvoir l'utilisation des déplacements doux c'est également assurer le confort, la sécurité, la convivialité et la continuité des itinéraires. Ceci implique notamment un partage de la voirie moins favorable à l'automobile, un développement des réseaux et une amélioration des accès et du stationnement des vélos. La réduction des vitesses de circulation automobile sur les grands axes et en traversée d'agglomération participe également à cette orientation. Ainsi, **l'objectif n°27 est de créer la connexion de secteurs clés du SCoT aux itinéraires doux**.

AMBITION 2.3.3

DEVELOPPER UNE MOBILITE NUMERIQUE DURABLE

Le SCoT porte l'ambition d'agir sur la non mobilité et réduire ainsi les besoins de déplacements. Le développement du télétravail et par conséquent le développement du réseau numérique et la disparition des zones dites «blanches» constitue une priorité absolue pour le développement de l'Uzège Pont du Gard.

L'attractivité du territoire passe aussi par la couverture numérique et l'accès à internet. Au regard des nouvelles formes de travail et du cadre de vie offert par l'Uzège Pont du Gard, le territoire est propice au développement du télétravail et des tiers lieux. Cependant, la couverture numérique est particulièrement défaillante sur le territoire en dehors des zones d'activités identifiées comme structurantes et prioritaires par le département. La révolution numérique est engagée et le monde économique du travail et de la consommation est en train de changer de paradigme. Au même titre que la population préfère la frugalité joyeuse à la surconsommation, le numérique est devenue un élément essentiel dans nos vies quotidiennes. L'équipement du territoire doit se faire par un réseau de distribution des flux numériques performants, qui est l'une des conditions fondamentales à la pérennité de l'attractivité du territoire et à sa capacité d'allier développement résidentiel et économique de qualité. Par conséquent, **L'objectif n°28 est d'offrir une couverture numérique et un accès au très haut débit pour l'ensemble du territoire**. Cet accès permettra ainsi de répondre aux besoins de personnes qui peuvent par leur condition de vie être exclues des mobilités.



ARMATURE TRANSPORT ET INTERMODALITE

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Créer une desserte ferroviaire

-  PEM stratégique
-  PEM d'équilibre
-  Ré-ouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône

Améliorer la desserte du territoire

-  PEM routier
-  Lignes inter-urbaines à renforcer
-  Principaux itinéraires cyclables existants/projetés
-  Assurer l'intégralité de la couverture numérique

AMBITION 2.4

PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Afin de répondre à l'enjeu mondial de lutte contre le réchauffement climatique, et en cohérence avec le SRADDET et l'ambition de l'Occitanie de devenir la première région à énergie positive d'Europe en 2050, le SCoT de l'Uzège Pont du Gard souhaite participer pleinement à la mise en œuvre de la transition énergétique sur son territoire.

En 2018, les consommations énergétiques sont dominées par les secteurs du bâtiment et des transports et par répercussion les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées aux transports routiers, mais également au secteur résidentiel et tertiaire, à l'industrie et au traitement des déchets et à l'agriculture. Pour contribuer à la diminution d'émissions polluantes, le territoire s'est engagé depuis quelques années dans un effort de production d'énergie renouvelable. Doté d'un fort potentiel de production, les projets sont aujourd'hui le fruit exclusif d'opportunités pour les opérateurs et non le fruit d'une stratégie territoriale.

AMBITION 2.4.1

PRENDRE SA PART DANS L'EFFORT DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Aujourd'hui, le SRCAE vise l'objectif de réduire de 30 % les consommations énergétiques globales et de 50 % la consommation énergétique par habitant entre 2005 et 2050, de diviser par trois les émissions de gaz à effet de serre par habitant entre 1990 et 2050 et parvenir à une couverture de plus de 2/3 de la production finale d'énergie par des sources renouvelables en 2050. Dans ce cadre, **l'objectif n°29 est d'activer l'ensemble des leviers à sa disposition en termes d'économie d'énergie et de réduction des émissions polluantes, de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.**

La réduction de la consommation d'énergie et la réduction des émissions polluantes et de gaz à effet de serre (GES) est un premier objectif majeur qui relève à la fois des comportements individuels et des politiques publiques dans le secteur du bâtiment et des transports. Dans les parties 1.3, 2.1 et 2.2, le PADD met l'accent sur une organisation du territoire qui maîtrise les déplacements et contribue à la diminution de l'usage de la voiture, en limitant l'étalement urbain, en privilégiant l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle, en améliorant la desserte en transport collectif, en développant les modes doux.

Le SCoT entend par ailleurs maîtriser les consommations énergétiques en favorisant :

- Le développement des filières courtes pour réduire le transport (déchets, matières premières, produits agricoles et agro-alimentaires),
- Des constructions nouvelles moins consommatrices d'énergie et la requalification du bâti ancien (cf. partie 2.4.2).

Le SCoT affiche également la volonté de réduire les émissions polluantes et de GES, dans l'objectif de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et de préserver la santé humaine. Dans cette optique, le développement de l'écomobilité sera encouragé et la préservation des espaces agricoles et naturels permettra en outre le maintien des capacités de stockage carbone du territoire.

Le développement des énergies renouvelables est un autre volet incontournable de la lutte contre les changements climatiques que le SCoT souhaite renforcer afin de contribuer à la mobilisation collective. L'Uzège Pont du Gard présente des potentiels de production diversifiés (solaire thermique, photovoltaïque, biomasse et éolien) qu'il s'agit de mobiliser et de valoriser. Afin de promouvoir un développement raisonné et organisé en cohérence avec les documents

cadres, le SCoT propose d'identifier les zones favorables au développement de l'éolien et de centrales photovoltaïques et de définir un cadre de conditions d'implantation des installations de production. **L'objectif n°30 est de favoriser le développement des énergies renouvelables tout en veillant à ne pas remettre en cause la qualité paysagère et patrimoniale du territoire et les points de vue existants, ni les usages agricoles et forestiers et à ne pas porter atteinte aux fonctionnements écologiques.** Il s'agira en particulier d'éviter les concurrences quant à l'usage du sol entre activités agricoles et production d'énergie renouvelable. A ce titre, le SCoT rappelle que le principe d'utilisation économe de l'espace concerne également la production d'énergie renouvelable et se donne comme objectif de conserver, pour les 10 ans à venir, la part que représentent les espaces dédiés à la production d'énergie dans l'ensemble des territoires artificialisés. Il indique par ailleurs que les projets photovoltaïques doivent être déployés en priorité sur les espaces artificialisés et les toitures.

D'une manière générale, le SCoT entend s'appuyer, dans toutes les composantes de son projet, sur les principes de l'économie circulaire, plus sobre en carbone, en énergie et en ressources naturelles. **L'objectif n°31 est de produire des biens et services en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières ou des sources d'énergie non renouvelables, et en visant le emploi et la transformation pour limiter la production des déchets.**

AMBITION 2.4.2

PROMOUVOIR DES CONSTRUCTIONS RESPONSABLES ET DURABLES

Dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique, en particulier dans les secteurs résidentiel et tertiaire et d'anticiper les évolutions nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques, **l'objectif n°32 est de promouvoir des modes de développement sobres et vertueux.** Il s'agit d'une part, d'encourager la rénovation énergétique des bâtiments existants et, d'autre part, d'avoir une forte ambition dans le domaine pour les opérations nouvelles et les constructions neuves. Un effort particulier devra être porté sur le parc locatif social et les futurs logements abordables dans l'objectif de réduire la précarité énergétique.

Pour les constructions nouvelles, au-delà des aspects réglementaires, il est important de favoriser les opérations d'aménagement qui intègrent une réflexion globale sur l'énergie (constructions très économes, logements passifs, mode de chauffage et de refroidissement, production d'énergies renouvelables) et sur l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle des bâtiments et du quartier. Il conviendra par ailleurs de privilégier des formes urbaines économes en énergie et en matériaux pour lesquels la mobilisation des ressources locales ou issues du recyclage sera favorisée.

Afin de rendre les espaces urbains plus confortables et plus résilients aux épisodes de canicule, le SCoT souhaite également lutter contre les îlots de chaleur urbains et encourager la mise en place d'îlots de fraîcheur par la végétalisation et le renforcement de la présence en eau dans les enveloppes urbaines et par l'intégration d'espaces végétalisés dans les secteurs de développement.

AXE 3 IMPULSER ATTRACTIF



AMBITION 3.1

DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE

Compte tenu du faible niveau de desserte en transports collectifs et de la hausse des coûts du foncier et de la construction ainsi que du coût du carburant, l'Uzège Pont du Gard subit une diminution de ses migrations résidentielles. Aussi, il est nécessaire d'offrir un bassin d'emploi dynamique pour inciter les habitants à continuer à venir sur le territoire. L'enjeu de ce SCoT pour les 15 prochaines années, et donc de recréer un pôle économique attractif.

L'économie territoriale est un triptyque qui réunit une économie productive, une économie résidentielle (des revenus qui arrivent de l'extérieur) et une économie présente (les dépenses sur le territoire). Même si en Uzège - Pont du Gard, le profil économique reste équilibré, l'économie productive décroît.

Aussi, le premier enjeu économique du territoire est de territorialiser son économie qualitativement et quantitativement pour créer une valeur ajoutée. Pour ce faire, il est nécessaire de révéler le potentiel agricole et de favoriser un développement économique structuré.

AMBITION 3.1.1

RÉVÉLER LE POTENTIEL AGRICOLE

L'économie productive du territoire s'appuie sur un pilier essentiel, l'agriculture. La composante agricole sur le territoire est majeure en sa qualité de socle paysager mais aussi au regard des emplois et de l'économie qu'elle génère. La viticulture et le pastoralisme ont forgé l'identité singulière du territoire, bien au delà du dessin des paysages induit par les pratiques agricoles. Cette économie agricole liée à la production de vin, de truffe, d'huile d'olive, et de fromage de chèvres entre autres, est un modèle de territorialisation de laquelle découle une construction sociale, économique et culturelle du territoire. Néanmoins, les pratiques agricoles sont en cours de mutation avec l'avènement du Bio, le déficit hydraulique, les modes de traitement plus vertueux, l'industrialisation de certaines filières, le changement de paradigme concernant la dimension alimentaire au niveau national et plus particulièrement au niveau régional.

Les vignes, les vergers et les zones de maraîchage connaissent de fortes pressions liées à des conflits d'usage avec l'urbanisation qu'elle soit à vocation résidentielle ou économique. Les zones urbaines gagnent sur la vigne et les vergers depuis de très nombreuses années, aussi, le maintien des activités agricoles nécessite une protection foncière dans les documents d'urbanisme. C'est pourquoi, en plus de s'assurer de la diminution de l'artificialisations des espaces agricoles, **l'objectif n°33 est de préserver les espaces agricoles stratégiques**. Pour ce faire, les parcelles à forte valeur agronomique ainsi que les parcelles irriguées et irrigables feront l'objet d'une protection forte. De surcroît, les choix d'urbanisation devront veiller à réduire au maximum les impacts sur l'économie agricole du territoire.

En cohérence avec la démarche régionale, qui reconnaît la cause alimentaire comme un pilier de développement, l'objectif est de protéger les vergers et les parcelles favorables au maraîchage tout en veillant à ne pas compromettre l'implantation des bâtiments agricoles indispensables au bon fonctionnement des exploitations. **l'objectif n° 34 est de s'assurer de protéger les vergers et les parcelles favorables au maraîchage tout en garantissant de ne pas impacter l'implantation des bâtiments agricoles indispensables au bon fonctionnement des exploitations**.

Au-delà de la préservation de l'outil agricole, il est nécessaire d'anticiper la diminution du nombre d'agriculteur. Aujourd'hui, la majorité des exploitations du territoire sont vieillissantes et n'ont pas de repreneurs identifiés. De plus, l'installation des jeunes paysans est de plus en plus compliquée, les exploitations agricoles étant de plus en plus grandes. Aussi en plus d'intervenir sur la problématique foncière, le territoire se doit d'être un territoire d'expériences agricoles. Aussi **l'objectif n°35 est de faciliter la diversification agricole et l'ancrage local**.

Enfin, la question énergétique est une problématique transversale qui touche le monde agricole. Les enjeux d'émissions de gaz à effet de serre mais aussi le coût économique de l'utilisation des carburants fossiles fragilisent les modèles de production. Aussi, les nouvelles réglementation incitent fortement le monde agricole à s'engager dans la transition énergétique. De plus, la manne économique liée à l'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments ou les serres incitent les agriculteurs à investir dans ces projets. En conséquent, **l'objectif n°36 est d'encadrer les projets d'énergies renouvelables en zone agricole.**

AMBITION 3.1.2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION EN ENTREPRISE

L'Uzège Pont du Gard est considéré comme un territoire industriel puisque sa part de l'économie productive, notamment industrielle est plus importante comparativement aux moyennes régionales et départementales. Cette caractéristique est un atout important pour le territoire qui reste néanmoins fragile.

Le territoire dispose d'une multitude de zones d'activités pensées localement au gré des opportunités. Lié au desserrement des entreprises locales, ces zones deviennent aussi le réceptacle de nouvelles zones d'habitation. Seules les zones comprenant des entreprises stratégiques échappent à cette tendance.

En 2018, le territoire compte 25 ZA aux vocations diverses réparties sur 15 communes étalées sur 366 hectares. Environ 80 % de ces espaces est occupé par une activité économique. Aussi, il est nécessaire de hiérarchiser les zones d'activités afin de mettre en oeuvre une stratégie concrète d'attractivité économique.

L'objectif n°37 est de favoriser le développement pérenne des entreprises par des espaces économiques adaptés et des localisations stratégiques. Ainsi le SCoT doit organiser un réseau des zones d'activités apte à accueillir les entreprises productives et de services. Il est essentiel que les pôles économiques moteurs et stratégiques soient identifiées ainsi que les zones locales où il est nécessaire de permettre aux entreprises de s'implanter, s'étendre ou se desserrer dans le territoire.

Les zones stratégiques sont les zones d'activités économiques qui ont un intérêt supra communal de part leur taille, leur positionnement, leur type d'activité et le nombre d'emploi qu'elles génèrent ou pourraient générer. Ces zones sont les suivantes :

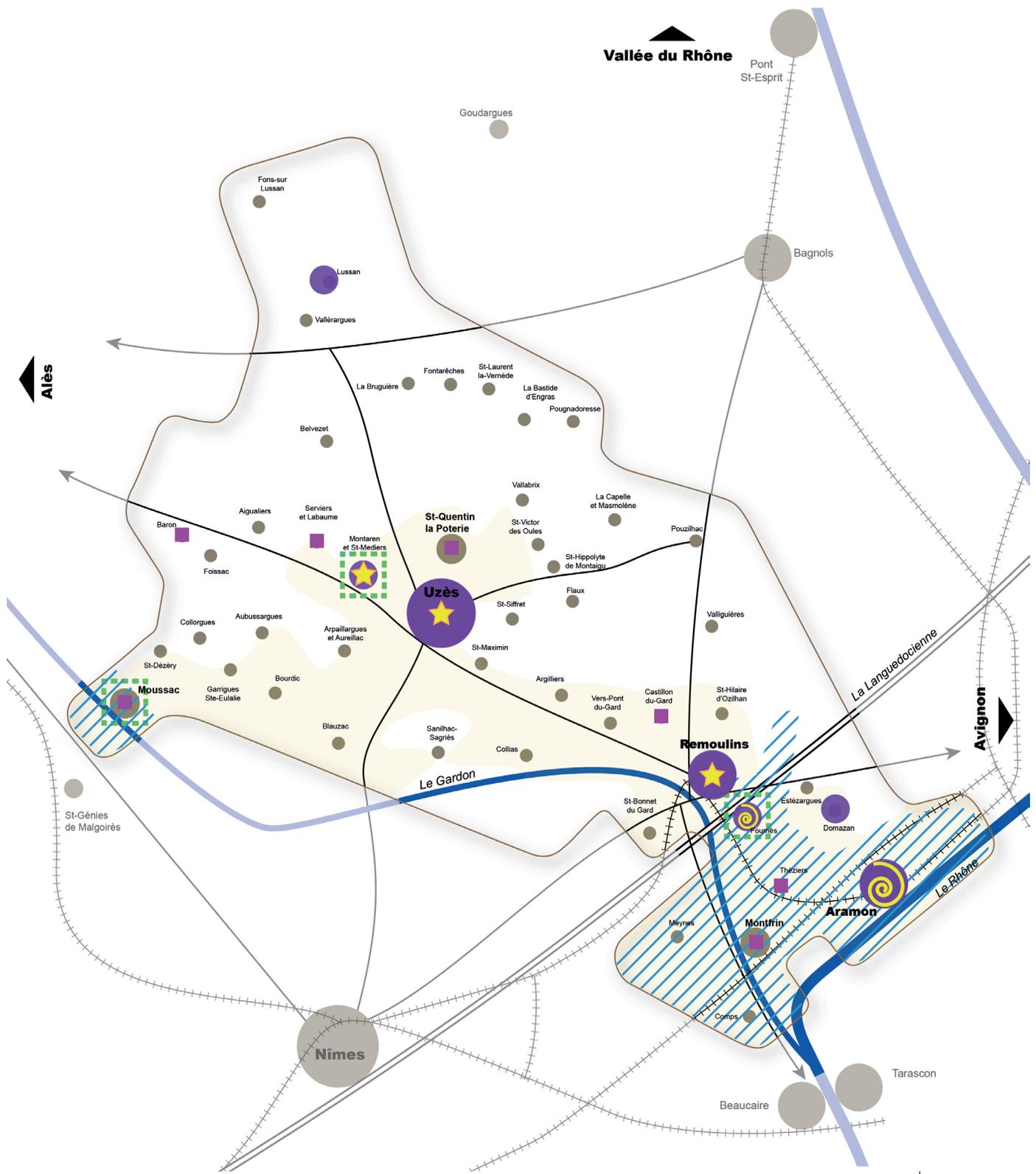
- La Zone de Fournès, zone non exploitée mais qui de part sa proximité immédiate avec le seul échangeur autoroutier et la gare de Remoulins est un site structurant pour la presque totalité de l'Uzège Pont du Gard et dont l'influence peut déborder des limites de notre territoire
- Les deux zones d'activité d'Aramon, qui offre des potentialités intéressantes en lien avec les industries existantes (Chimie en particulier) et qui peut bénéficier de la zone d'emploi à profit l'influence de l'aire avignonnaise.

Les zones moteurs sont les zones d'activités économiques qui sont dites structurantes à l'échelle de l'intercommunalité. L'objectif est qu'elles reçoivent prioritairement des entreprises extérieures, créatrices d'emploi mais en lien avec le tissu local. Ces zones sont les suivantes :

- La zone de Lussan, située sur l'axe Bagnols-Alès
- La zone des Sablas à Montaren qui a une vocation mixte
- La zone de Domazan

Les zones d'intérêt local, où se mélange industrie, artisan, service et parfois même logement. Sur ces zones il est nécessaire de leur redonner une vocation économique.

L'aménagement de ces zones, réalisé au coup par coup, a été pensé sans prise en compte des enjeux environnementaux ou paysagers. Or, au regard de la qualification du territoire de l'Uzège,



REDYNAMISER L'ECONOMIE LOCALE

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Structuration économique

- Zone d'activité à requalifier
- ★ Site potentiel de développement économique

Stratégie de développement

- Pôle d'économie structurant
- ⊙ Zone d'intérêt stratégique
- Enjeux paysager fort

Espaces agricoles à forte valeur ajoutée

- ▨ Terres irriguées par BRL
- Plaines agricoles

un vaste effort de requalification des zones d'activité apparaît inéluctable d'autant que la qualité du paysage constitue avec le niveau de desserte et d'équipement numérique, le principal facteur d'attractivité, au-delà des facteurs techniques tels que la connexion aux axes de transport et au haut débit, est l'atout paysager.

L'objectif n°38 est d'encourager la qualité environnementale et paysagère des parcs d'activités et particulièrement les zones présentes en entrée de territoire. L'offre foncière et immobilière veillera, donc, à s'inscrire dans une logique de développement durable sur le plan environnemental, paysager et intégrera notamment la desserte en transports en commun lorsque cela est possible.

AMBITION 3.1.3

ASSURER UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES ÉQUIPEMENTS SERVICES & COMMERCE

L'objectif n°39 est de conforter l'attractivité des polarités tout en veillant au maintien et parfois même au renforcement de l'offre de proximité.

PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLARITÉS PRINCIPALES ET SECONDAIRES

PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ DU PÔLE UZETIEN

L'activité est classiquement polarisée sur la centralité d'Uzès. Néanmoins, les commerces n'attirent pas l'ensemble du territoire du SCoT, compte tenu des pratiques et des possibilités de mobilité. En effet, même si le pôle d'Uzès concentre plus de la moitié des commerces non alimentaires du territoire, il ne concentre qu'1/3 des commerces alimentaires.

Ainsi, il convient d'améliorer la lisibilité de l'offre commerciale. La priorisation de l'implantation de nouvelles surfaces commerciales sur le centre-ville d'Uzès et sur les sites décentrés existants (par extension/mutation des sites commerciaux existants) permettra de conforter la lisibilité de l'offre en évitant sa dispersion.

En ce qui concerne les équipements et services, il est nécessaire de renforcer le rôle structurant de cette polarité principale. Pour ce faire, l'offre primaire en équipement structurant (administrations principales, équipements structurants et services) doit se développer prioritairement sur Uzès.

RENFORCER LE RÔLE DE REMOULINS ET ARAMON

Le niveau de couverture des besoins courants c'est-à-dire les dépenses réalisées de manière très régulières comme l'alimentaire ou les services du quotidien ainsi que des équipements et services est d'un assez bon niveau sur le territoire du SCoT. Cet aspect est à maintenir sur l'ensemble des pôles du territoire. Par contre, les pôles secondaires, compte tenu des temps de parcours, ont un rôle un peu plus large à jouer pour limiter les déplacements contraints, et offrir un niveau de services optimum.

Sur le centre-ville de Remoulins et d'Aramon, la vacance des locaux commerciaux est importante. Elle est le fruit de l'histoire du territoire, avec le desserement des ménages en centre-ville combinée à une évolution des modes de consommation. Très clairement, l'ensemble des locaux commerciaux inactifs ne pourront pas retrouver une place dans la dynamique commerciale du territoire. Il convient alors de définir un linéaire commercial prioritaire afin de favoriser la continuité et l'attractivité commerciale.

En ce qui concerne les équipements et services, il est nécessaire de mutualiser les équipements et services afin de créer une complémentarité entre Uzès, Aramon et Remoulins tout en soutenant le développement aujourd'hui engagé pour ce qui concerne les équipements structurants de rang secondaire (type collège).

CONFORTER LES SERVICES DE PROXIMITÉ APPORTÉS AUX HABITANTS

Le commerce, les équipement et services contribuent, et contribueront, à la qualité de vie sur les espaces à dominante rurale, même si, pour des raisons économiques, ils ne peuvent être partout présent de manière physique. Le maintien de services de proximité au sens large sera recherché, en s'appuyant prioritairement sur les pôles d'équilibre.

Il s'agit en particulier de promouvoir la diversité de l'offre commerciale et de services sur ces pôles en favorisant la diversité de réponse aux besoins courants sur les pôles d'équilibre en localisant les nouvelles surfaces commerciales et de restauration préférentiellement dans les centralités et sur les sites décentrés existants ; les nouveaux commerces devront rester modestes dans leur dimension (moins de 500 m² de plancher) afin de ne pas générer des flux de déplacements spécifiques au-delà de la zone de proximité.

Afin de contribuer au lien social à l'échelle locale, il est très important que ces éventuelles nouvelles surfaces commerciales s'inscrivent dans la continuité urbaine existante (enveloppe urbaine), et évitent des implantations sur des sites séparés du bourg-centre.

AMBITION 3.1.4

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT COMMERCIALE

Les orientations du SCoT en matière de commerce concernent le commerce de détail au sens INSEE (section G division 47 du code NAF), c'est-à-dire à l'exclusion du « commerce et de la réparation automobile », de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce de gros (commerce inter-entreprise). Elles concernent également les activités soumises à CDAC et ne rentrant pas dans le champ du commerce de détail au sens de l'INSEE.

Les commerces sur le territoire se sont implantés en ne prenant que trop peu en compte la dynamique économique du territoire, et les questions environnementales. Aussi, la volonté du SCoT est de bâtir une stratégie commerciale pour offrir aux habitants du territoire un maillage intelligent et permettre surtout aux pôles villageois de pouvoir développer une véritable offre de proximité.

L'objectif n°39 est d'intégrer les questions environnementales aux futurs développements commerciaux. En effet, la loi ALUR a imposé le respect de règles environnementales de plus en plus importantes pour les projets commerciaux nécessitant une autorisation d'exploitation commerciale (soit pour les ensembles commerciaux de plus de 1.000 m² de vente) : emprise et typologie de stationnement, obligation de développer des solutions en matière de production d'énergies renouvelables, ou de végétalisation, entres autres.

Il conviendra d'intégrer les questions environnementales aux futures implantations commerciales, au-delà des implantations nécessitant une autorisation d'exploitation commerciale, soit à partir de 300 m² de surface de plancher, comme pour les zones d'activités économiques :

- Démarche économe d'espace en privilégiant les ensembles commerciaux aux implantations isolées,
- Optimisation des surfaces dédiées au stationnement (non imperméabilisation, couverture par photovoltaïque...) et la gestion des eaux, - Desserte de ces équipements par des modes doux : liens piétons / vélos avec les centres-bourgs,
- Qualité d'insertion architecturale et paysagère en capacité de limiter l'impact des installations nouvelles sur le paysage, - Exigences en matière de durabilité et de performance énergétique des bâtiments.

AMBITION 3.2

ORGANISER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE

L'activité touristique est une des composantes essentielles du développement économique des territoires, en particulier dans les territoires ruraux. Le tourisme contribue également à l'amélioration de la qualité de vie des habitants ainsi qu'au renforcement de l'attractivité du territoire.

L'activité touristique est d'ores et déjà une réalité bien ancrée historiquement sur l'Uzège Pont du Gard qui est une destination « plurielle ». En effet fort de la présence du Pont du Gard classé au patrimoine de l'UNESCO et des Gorges du Gardon, classées réserve de biosphère au titre de l'UNESCO, le territoire s'appuie sur un maillage de sites grandioses avec entre autres Uzès et les concluses de Lussan. Labellisé depuis peu Grand Site Occitanie, le territoire offre une gamme riche en terme de tourisme de bouche avec la présence de la vigne, de la truffe et des oliviers. Un bémol, la place du secteur touristique dans l'économie territoriale n'est pas à la hauteur des attentes en termes d'emplois, d'attractivité, de qualité d'hébergements, de stratégie et de gouvernance. Une marge de développement existe, conditionnée à une meilleure qualification de l'offre touristique.

AMBITION 3.2.1

ASSEoir L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

La diffusion des flux sur l'ensemble du territoire est indispensable pour que le tourisme devienne une activité économique durable et pérenne. Disposant d'atouts indéniables, le territoire voit chaque année sa fréquentation en période estivale augmenter, en revanche, en intersaison, l'activité a du mal à se stabiliser. Cette saisonnalité marquée a des conséquences au niveau de l'emploi, de la rentabilité économique, de l'aménagement du territoire (sur fréquentation en été, problèmes de gestion des flux de circulation ...). Ainsi, le territoire doit passer d'un tourisme de site à un tourisme global en s'appuyant sur ses ressources et en facilitant les mises en réseaux des acteurs de l'économie touristique. **L'objectif n°41 est de protéger les ressources touristiques du territoire.**

Le patrimoine bâti est le dénominateur commun aux différentes échelles. Des marges de progression existent encore pour la valorisation touristique de cette ressource. Il est nécessaire de développer et de consolider Uzès, Le Pont du Gard et Lussan comme points d'ancrage touristique autour desquels un rayonnement est possible. En effet, Uzès et le Pont du Gard sont de renommées internationales et Lussan, labellisé «Plus beau village de France», devient un lieu emblématique du territoire. Néanmoins, le territoire n'est pas lié à ces trois sites, en effet tous les pôles villageois du territoire participent à l'attrait touristique de l'Uzège Pont du Gard. Ainsi, **l'objectif n°42 est de valoriser le patrimoine local et les silhouettes villageoises de chaque commune de l'Uzège Pont du Gard.** Pour aller dans ce sens, une signalétique touristique commune doit être pensée afin que le touriste comprenne qu'il arrive sur un territoire d'exception.

Les ressources présentes naturellement sur le territoire sont à exploiter pleinement comme la ressource eau et les ressources agricoles. **L'objectif n°43 est de mettre en scène et promouvoir les gorges du Gardon, la Vallée de l'Eure, la vallée de la Cèze, et les concluses de Lussan.** Ces sites bien que partiellement protégés par le biais des dispositifs environnementaux comme Natura 2000 ou les réserves de biosphère sont des sites d'exception où se mêlent activités nautiques (canoé, canyoning, etc.) et activités balnéaires. En pleine saison, le paysage au bord de ces sites changent avec la présence de structures temporaires, de parkings improvisés et la biodiversité n'est pas toujours respectée. Il faut permettre une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature, et la présence d'espèces remarquables ainsi que le maintien de l'intégrité des sites naturels.

Pour ce qui concerne la ressource agricole, que ce soit l'oénotourisme ou les truffes d'Uzès labellisé Site Remarquable du Goût, ou encore les festivités liés aux produits du terroir comme le pois

chiche et l'oignon, **l'objectif n°44 est de mettre en réseaux les acteurs** pour permettre le développement de synergies avec les activités du territoire non encore considérées comme liées à l'économie touristique. L'innovation territoriale est l'enjeu, elle passe par la coopération des acteurs d'une même filière pour établir des stratégies communes.

AMBITION 3.2.2

PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT CULTUREL

Le territoire possède quatre niches présentant des potentiels de développement et d'attractivité touristique, l'artisanat d'art avec les poteries de Saint Quentin le Poterie, les Haras d'Uzès scène nationale de compétition équine, la Romanité et Uzès labellisée ville d'Art et d'Histoire. Ces potentiels de renommée nationale voir internationale doivent pouvoir à leur niveau se développer pour permettre un rayonnement plus important du territoire.

Les deux premières, de renommée internationale, sont comme le Pont du Gard des lieux qui attirent les touristes sans nécessairement générer de retombées économiques locales sur le long terme. Ceci est dû principalement au manque de lisibilité de l'offre touristique sur le territoire. Pour répondre, à ce manque **l'objectif n°45 est de renforcer et mettre en valeur l'offre touristique**.

Entre le Pont du Gard, les carrières romaines de Castillon du Gard et la découverte d'une mosaïque romaine à Uzès, la Romanité devient une ressource touristique singulière de l'Uzège Pont du Gard. **L'objectif n°46 est de créer un circuit culturel et touristique autour de la Romanité**. En effet, son potentiel de découverte est un axe fort à développer. La valorisation de circuits et itinéraires, l'éducation sont d'ailleurs autant de levier et le projet touristique phare du territoire.

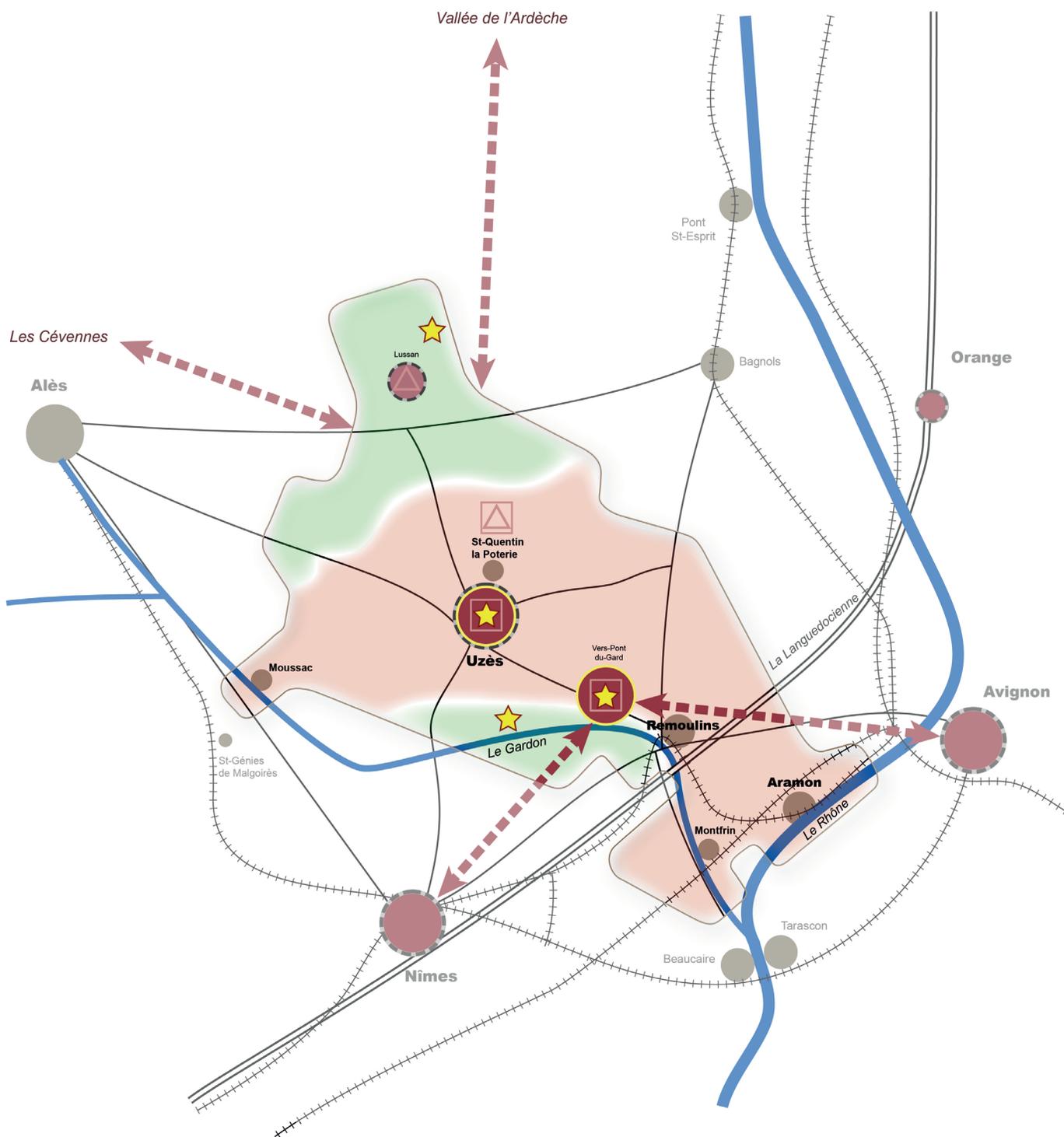
Enfin, Uzès a été labellisé ville d'art et d'histoire dû principalement à la présence du duché d'Uzès et à la présence en son sein de patrimoine de qualité. En parallèle, Uzès est labellisé scène nationale pour la danse contemporaine et est de tout temps reconnu nationalement pour son caractère culturel. Aussi, **l'objectif n°47 est d'encourager les projets culturels sur la commune d'Uzès ayant un rayonnement territorial**. En sa qualité de pôle principal, Uzès doit pouvoir recevoir des équipements culturels structurant permettant tout au long de l'année de capter les flux touristiques. De surcroît ces éléments touristiques sont aussi bien des attracteurs touristiques que des équipements profitant aux populations résidentes, qui magnifient l'appartenance à une identité territoriale forte.

AMBITION 3.2.3

ADAPTER L'OFFRE AUX CIBLES TOURISTIQUES

L'attractivité touristique du territoire se mesure aussi à partir de sa capacité d'hébergement. Or, les lits non marchands et gîtes sont présents en grande majorité au Nord d'Uzès, pour les lits marchands, le territoire est marqué par une prédominance de camping et quelques hôtels situés au niveau des grands sites touristiques. Cependant, peu d'hôtel sont en capacité de recevoir un nombre important de touristes, permettant de devenir une destination touristique pour les tour-opérateurs. Dans un premier temps, il est essentiel pour capter les flux touristiques générés par le Pont du Gard d'être en capacité de les héberger. **L'objectif n°48 est de permettre l'implantation d'hôtels de qualité et de grande capacité autour du pôle du Pont du Gard**.

En sus des hébergements prévus autour du pôle touristique du Pont du Gard et des équipements à venir sur Uzès et Castillon du Gard, chaque commune, interface écologique et urbaine, se doit d'être un vecteur touristique. **L'objectif n°49 est de permettre tous projets de tourisme durable pour l'ensemble du territoire**. La seule condition est que le projet puisse être intégré dans la stratégie globale du SCoT (faire du SCoT un territoire durable) qui est d'intégrer les dimensions environnementales, paysagères mais aussi le soutien au tourisme social. Par conséquent, tous les nouveaux projets touristiques devront donc s'inscrire dans cette synergie. Ces projets devront être solides économiquement et exemplaires sur le volet environnemental, afin qu'ils ne finissent pas en friches.



ORGANISER L'ECONOMIE TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Asseoir l'économie touristique sur les ressources du territoire

- Tourisme vert
- Tourisme de bouche potentiel
- Pôle touristique Supra Régional
- Pôle touristique Infra Régional
- Site touristique majeur
- Tourisme urbain
- Site grandiose

Promouvoir le rayonnement culturel

- Site touristique culturel
- Site touristique artisanal
- Complémentarité touristique à renforcer

AMBITION 3.3

VALORISER PLEINEMENT LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE L'UZEGE PONT DU GARD

Le territoire de l'Uzège Pont du Gard se situe au croisement de l'axe méditerranéen et du corridor rhodanien et des Cévennes, au cœur de 4 agglomérations, Nîmes Métropole, Alès Agglomération, Le Grand Avignon et l'Agglomération du Gard Rhodanien. Investi dans deux coopérations InterSCoT, entre l'InterSCoT Gard/Vaucluse/Bouches du Rhône et l'InterSCoT Gard, le territoire travaille conjointement avec ses partenaires pour mener un travail cohérent à l'échelle à minima du département.

AMBITION 3.3.1

IMPULSER UNE DYNAMIQUE DE COOPÉRATION

Le Pont du Gard, monument emblématique de la Romanité, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO fait parti d'un vaste ensemble présent dans le Gard, allant du Camp de César à Laudun à Nîmes, ville romaine riche en monuments et dotée d'un patrimoine antique exceptionnel. Il peut ainsi être intéressant de penser ce patrimoine dans un espace plus grand et de mettre en place des stratégies communes pour capter les flux de touristes. **L'objectif n°50 est de faciliter la lecture patrimoniales autour de la Romanité.** Cela passe notamment par la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire entre Nîmes et Remoulins afin de renforcer les complémentarités touristiques entre les 2 sites et leur accessibilité.

Le territoire de l'Uzège Pont du Gard fait partie intégrante du projet de Parc Naturel Régional des Garrigues qui comprend 80 communes présente des patrimoines remarquables et menacés. Le patrimoine culturel constitue un élément identitaire fort, marqué par le Duché d'Uzès et la Romanité, ou encore l'histoire et les savoir-faire (pierre, soie, poterie, productions agricoles,...), le patrimoine bâti, un archipel de village typique et de caractère, plus d'une centaine de monuments historiques. Le patrimoine naturel ensuite, qui se caractérise par 6 grands ensembles d'intérêt patrimonial qui confèrent au territoire une importance majeure pour la préservation de la biodiversité. Reconnus à l'échelle nationale et européenne, les milieux concernés hébergent des espèces particulièrement rares et menacées en France. Qualifié de « paysage exceptionnel » dans l'atlas régional, les garrigues constituent un patrimoine paysager hors du commun avec ses trois ensembles paysagers que constituent le plateau de Lussan et les Gorges de la Cèze, la ville d'Uzès et la plaine environnante et les gorges du Gardon avec le Pont du Gard. C'est sans doute dans ce domaine que la cohérence territoriale est la plus forte. **L'objectif n°51 est de mettre en place une dynamique territoriale qui pourrait faire valoir ses spécificités rurales au sein du Grand Territoire.**

AMBITION 3.3.2

ASSUMER LE RÔLE DE TERRITOIRE INTERMÉDIAIRE

Dans le cadre de leur révision en cours, les SCoT de l'Uzège Pont du Gard et du Sud Gard ont conduit des travaux en cohérence et selon des méthodologies communes. C'est le cas notamment de l'approche trame verte et bleue et de l'occupation des sols qui fût élaborée de concert. Aujourd'hui avec l'élaboration du SRADDET Occitanie 2040, la coopération entre SCoT gardois s'est élargie au SCoT du Pays des Cévennes et au Gard rhodanien. Les élus des 4 SCoT se sont ainsi mobilisés pour adresser une contribution commune au projet de SRADDET Occitanie 2040. L'interSCoT pourra se réunir pour aborder différentes thématiques liées à l'aménagement du territoire et demeurer ainsi un interlocuteur dans le cadre de l'élaboration et du suivi du SRADDET.

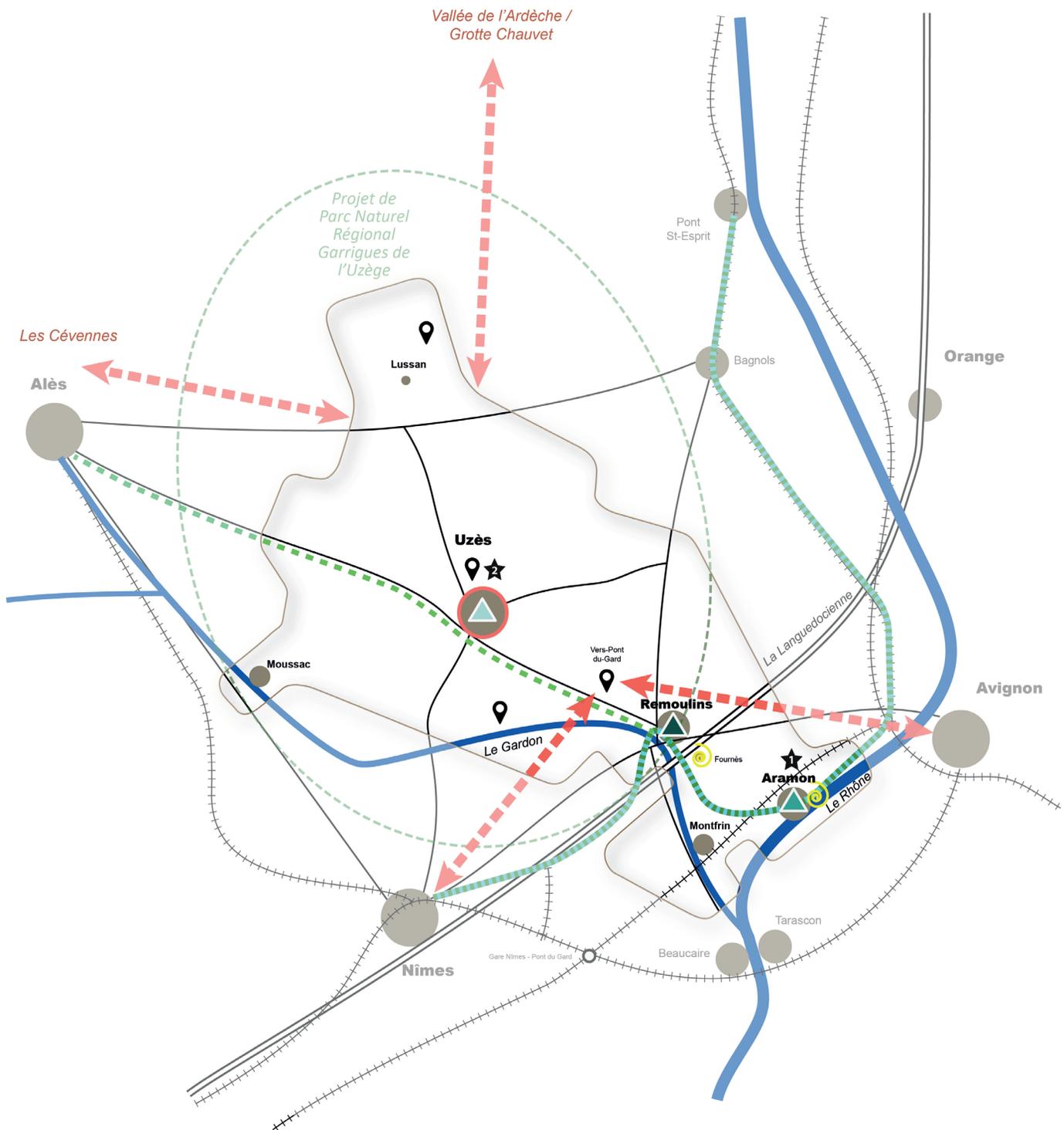
L'Uzège Pont du Gard se situe en périphérie directe de la métropole Nîmes Alès et s'inscrit dans un projet de plus grande envergure, la Grande Provence comprenant les territoires du Delta Rhoda-

nien. Principalement appuyée sur ses atouts paysagers, patrimoniaux et ses ressources agricoles et naturelles, l'Uzège Pont du Gard constitue un espace pivot stratégique majeur.

La Grande Provence est structurée autour d'un réseau de territoire hors métropole de villes intermédiaires (Nîmes-Arles-Avignon) et de polarités urbaines et villageoises qui connaissent de nombreux échanges de proximité. Il est assurément un espace carrefour, charnière entre les systèmes provençal, languedocien et rhodanien. Riche d'un réseau de desserte efficace, il constitue une destination touristique, culturelle et économique qui concentre, des atouts remarquables : situation privilégiée, héritage exceptionnel avec une forte concentration de sites classés au patrimoine mondial de l'Humanité, grands espaces naturels, produits agricoles de renommée, cadre de vie de grande qualité, villes à taille humaine.

Le développement de cette coopération exige que les lieux les plus stratégiques se mobilisent pour construire l'espace métropolitain. L'Uzège Pont du Gard, entendu comme place culturelle, doit se renforcer et augmenter ses équipements pour jouer le rôle moteur attendu à l'échelle de la Grande Provence. **L'objectif n°52 est d'affirmer son positionnement dans cet espace de coopération.** En effet le succès d'une métropole repose sur la construction d'une interdépendance entre territoires urbains et ruraux.

En parallèle l'Uzège Pont du Gard, est le poumon vert de tout un chapelet d'agglomération. Situé entre les agglomérations d'Alès, Nîmes, Avignon, Arles et Bagnols sur Cèze, le territoire a un positionnement singulier. Il demeure un véritable espace vécu où territoires de projets et périmètres administratifs coïncident. **L'objectif n°53 est d'asseoir son positionnement de poumon vert pour jouer la carte de la complémentarité.** A ce titre, le territoire a besoin ces prochaines années de travailler sur un contrat de réciprocité avec les agglomérations voisines afin de mettre en place des projets communs et en parallèle de maintenir la qualité de son cadre de vie.



PROJETS STRATEGIQUES ET COOPERATION TERRITORIALE

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Favoriser le développement économique et l'innovation

- ★ Sites innovants
- 1. Aramon :
 - Clean Tech Vallée
 - Recherche médicale / biotechnologies
- 2. Uzès : Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation
- 🌀 Zone d'intérêt stratégique

Renforcer le développement culturel et touristique

- ➡ Complémentarité touristique
- Projet de centre culturel
- 📍 Site touristique majeur

Transports et mobilité : valoriser les ouvertures territoriales et inter-régionales

- 🚶 Ré-ouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône
- 🚴 Principaux itinéraires cyclables existants/projetés
- 🚂 PEM ferroviaires stratégique / d'équilibre / PEM routier

GLOSSAIRE



CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GES	Gaz à effet de serre
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SDAGE	Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie



+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+



PETR UZÈGE PONT DU GARD

2 rue Joseph Lacroix

30700 UZES

04 66 22 05 07

contact@petr-uzege-pontdugard.fr

www.petr-uzege-pontdugard.fr

En collaboration avec

A'U

agence
d'urbanisme région
nîmoise et alésienne